

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du vendredi 2 décembre 2022

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22/09/2022

II **DELIBERATIONS**

ENVIRONNEMENT

1. Adhésion au dispositif ECOWATT de Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.)
2. Transfert de compétences "Elaboration des cartes de bruit stratégiques et du plan de prévention du bruit dans l'environnement" de la Ville à la CUD

ADMINISTRATION GENERALE

3. Présentation du rapport du Développement Durable
4. Convention de coordination entre la police municipale et la police nationale
5. Présentation du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

6. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 20 octobre 2022

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

7. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 16 novembre 2022

FINANCES

8. Débat et rapport d'orientations budgétaires 2023
9. Décision modificative 2022 n°1
10. Etat complémentaire des subventions
11. Avances sur subventions aux associations
12. Ouverture par anticipation de crédits d'investissement avant le vote du budget 2023
13. Attribution de compensation - Révision libre - Mécanisme de prélèvement de la fiscalité mis en place dans le cadre de la Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire - Année 2022
14. S3D - Rapport de la chambre régionale des comptes
15. SPAD - Rapport de la chambre régionale des comptes

ACTION FONCIÈRE

16. Dunkerque/Rosendaël - 545 avenue de Rosendaël - Cession de la villa Myosotis
17. Dunkerque - quai de Mardyck - Foyer Logement Intercommunal d'Urgence - Bail emphytéotique au profit de la CUD
18. Dunkerque - 18 quai de Mardyck - Cession par la Ville à la CUD
19. Dunkerque/Rosendaël - Val des Roses - Bail à construction - Modification d'échéance
20. Dunkerque/Rosendaël - 8 rue Voltaire - Désaffectation et déclassement du domaine public

21. Dunkerque/Malo-les-Bains - 122 avenue de la Mer - Déclassement et désaffectation du domaine public
22. Dunkerque/Petite-Synthe - rue de la Genièvrerie - Désaffectation et déclassement du domaine public

ACTION SOCIALE

23. Présentation du rapport 2021 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)
24. Appel à projet FAIRE (fonds d'accompagnement aux initiatives des résidents en établissement)
25. Opération "Bonus Ville"
26. Opération "DK Job"

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

27. Bilan des actions 2021 menées en faveur du développement social et urbain et financées par le biais de la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale)

ACTION CULTURELLE

28. Demande de classement aux Monuments Historiques du beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque

ACTION SCOLAIRE

29. Évolution de la carte scolaire et adaptation du patrimoine communal

ACTION PETITE ENFANCE

30. Délégation de service public - Accueil de la petite enfance - Avenant n°3
31. Concession de service public - Accueil de la petite enfance - Choix du concessionnaire et approbation du contrat d'affermage

ECONOMIE TOURISME

32. Concession de plage - Sous-traité d'exploitation de la plage - Lot n°10 - Extension du périmètre
33. Drogations du maire au repos dominical pour l'année 2023

PERSONNEL

34. Création du service commun d'instruction des publicités enseignes et pré-enseignes
35. Création de services communs entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la ville de Dunkerque dans le champ des services ressources et des services techniques
36. Ajustement du tableau des effectifs
37. Ajustement du référentiel indemnitaire

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

38. Bowling - Lancement d'une procédure de concession - Décision de principe
39. Rapports annuels des délégataires de services publics
40. Rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre
41. Désignation de représentants au sein de différents établissements scolaires

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 25 novembre 2022
pour la séance du vendredi 2 décembre 2022

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Monsieur Frédéric VANHILLE	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier (Départ 20h00)
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Virginie VARLET	Adjointe au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée (Arrivée 18h40)
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Monsieur Jean-François JOLY	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI	Conseillère municipale
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Monsieur Philippe EYMERY	Conseiller municipal
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Madame Sylvie MALLET	Conseillère municipale

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Madame Anne-Marie FATOU à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Monsieur Mickaël DESMADRILLE à Monsieur Francis DUYCK, Monsieur Franck GONSSE à Madame Anne THOREL.

Monsieur le Maire :

Bonjour à toutes et à tous, il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal et je donne la parole à monsieur Rémy Bécuwe pour l'appel. Monsieur, Bécuwe, vous avez la parole.

(Appel)

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bécuwe, le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Au nom du conseil municipal, je présente nos plus sincères condoléances aux familles et amis de monsieur Didier Courbet, responsable adjoint du pôle technique des cimetières, de monsieur Jean-Jacques Dely, jardinier au pôle technique, de madame Anne-Sophie Vrolant, assistante admirative du service prévention et conditions de travail, de monsieur Marc Dupont, retraité de la ville de Dunkerque, de monsieur Bernard Top, ancien secrétaire de la mairie de Mardyck, de monsieur Jacques Asimon, président honoraire du comité de la légion d'honneur de Dunkerque et de monsieur Michel Hardy, président-fondateur de chœur de Flandre, ancien président de l'ADRA et choriste de la Jeune France.

Depuis notre dernier conseil, l'actualité de notre ville a été marquée par la formidable victoire de notre skipper dunkerquois, Thomas Ruyant, sur la route du Rhum en catégorie IMOCA, un moment qui restera gravé dans l'histoire de notre ville tant nous sommes nombreux à avoir vibré devant cet exploit. Bravo à Thomas. Autres corsaires, les supporters dunkerquois des bleus qui ont assisté samedi dernier à leur qualification pour les huitièmes de finale de la coupe du monde. Ils ont reçu les honneurs du héros du deuxième match, Kylian Mbappé par une photo qui restera également dans les annales et qui met bien en valeur notre ville.

Dans l'actualité sportive, nous avons présenté il y a plusieurs semaines les esquisses du projet de modernisation du TSB, des investissements importants pour le club de tennis badminton squash et padel qui va lui permettre de donner une nouvelle dimension à son projet de développement dans un équipement à hautes caractéristiques environnementales. Par ce projet, nous bouclons la transformation du complexe sportif de la Licorne, initiée en 2014, un projet qui améliore le confort de pratique des centaines de licenciés qui s'y réunissent chaque semaine ; vous en avez un certain nombre d'images sous les yeux.

Côté culture, nous avons lancé l'exposition de célébration des 40 ans du LAAC, en présence de madame Delaine dont le mari passionné, tout autant qu'elle, d'art contemporain a garni les collections de notre musée pour que la culture soit visible et surtout accessible à tous. Nous exprimons une nouvelle fois à sa famille toute la reconnaissance de la ville de Dunkerque pour sa générosité.

L'actualité de notre ville a été également marquée par plusieurs rendez-vous de convivialité et de fêtes pour lesquelles nous prenons plaisir à nous retrouver chaque année : la foire aux huîtres, le salon du vin et de la bière, le bal de la banane, les concerts de Sainte-Cécile, la Saint-Martin. C'était aussi la semaine d'animation, dite bleue, pour nos aînés qui sont déjà nombreux à avoir reçu leurs bonus seniors. Alors quand on parle de seniors dunkerquois, comment ne pas aussi penser aux Salt and Pepper, eux qui ont inspiré un film tourné avec Mathilde Seigner à Dunkerque notamment à la mairie de quartier de Petite-Synthe et à la Concorde. Ce film « Chœur de rockers » que j'ai eu la chance de visionner à l'occasion d'une avant-première très rock'n'roll, je vous invite à le découvrir le 28 décembre prochain.

C'est aussi le début des festivités de Noël que nous avons voulu maintenir cette année en les adaptant aux exigences de sobriété énergétique pour préserver la magie de cette période tant appréciée des enfants. Nous avons inauguré notre marché de Noël alsacien samedi dernier, avant la descente du Père Noël place Charles Valentin et l'ouverture de son château toujours autant apprécié, je vous le confirme. Notre hôtel de ville s'est donc une nouvelle fois transformé en château du Père Noël, accueillant chaque année toujours plus de visiteurs, fruit d'un travail remarquable des agents des services techniques qui nous offrent quelques nouveautés, comme la manière des ours où les familles patientent à l'abri avant d'entamer leur visite ou le secrétariat du Père Noël disposé, à recevoir des centaines de lettres de petits Dunkerquois.

L'hôtel de ville transformé, nous avons exceptionnellement délocalisé notre conseil municipal et c'est ici à la maison de quartier du Pont Loby dont je salue l'ensemble des salariés, que nous avons le plaisir d'accueillir le premier conseil municipal de Dunkerque à Petite-Synthe. Depuis 2014, ce quartier est pleinement engagé dans la dynamique municipale. Année après année, nous renforçons son attractivité résidentielle, nous développons le centre de loisirs de Fort Aventures, nous investissons dans de nouveaux espaces publics plus apaisés, nous accompagnons la réussite éducative des enfants. C'est peut-être le chantier de l'équipement du futur, école, maison quartier du futur lancé le 21 novembre qui illustre, au fond, de la plus belle des manières, toute l'attention que nous portons à la redynamisation de Petite-Synthe dans son ensemble. Ce lieu concentrera, dès la rentrée 2024, toutes nos innovations municipales et communautaires. Il est unique dans sa conception, sa forme, sa vocation, son inspiration environnementale. Il vivra toute la journée, toute la semaine, toute l'année. C'est un projet qui a fait appel à énormément de contributions, ce qui le rend équivalent à aucun autre. Tout a été pensé en faveur du lien social, du bien-être à l'école, du rapport à la nature, de la solidarité entre les générations, de la convivialité. Dans le quartier, les conditions d'accueil des enfants seront exceptionnelles : fini le bitume, la cour fera largement place au végétal, la classe pourra se dérouler dehors. C'est un projet pour lequel je suis particulièrement fier, le plus beau de ce mandat et il est à Petite-Synthe.

En ce jour spécial pour Petite-Synthe, je vais laisser la parole à l'adjoint de quartier, Johan Bodart qui veut peut-être nous dire quelques mots en plus.

Monsieur Johan Bodart :

Bonsoir à tous. Merci Monsieur le maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues du conseil municipal de Dunkerque, bienvenue dans ce quartier de Petite-Synthe pour lequel vous travaillez ardemment toutes et tous dans le cadre de vos délégations respectives. Grâce à vous et à la mobilisation des habitants et grâce au travail engagé par Leïla Naidji à qui j'ai eu l'honneur de succéder, le quartier de Petite-Synthe reprend, depuis 2014, des couleurs, retrouve une convivialité, une dynamique qu'il faut sans cesse entretenir et se tourne désormais vers l'avenir. Le lancement du chantier de l'équipement public du Banc Vert il y a quelques jours en est le symbole. De Dessinguez en passant par la rue du Lapin blanc et le secteur Saint-Nicolas, Meunerie, Concorde, Pont Loby, Louis XIV, Banc Vert, partout il y a des réalisations achevées en cours et à venir. Vous avez pu le constater dans le magazine Dunkerque et vous du mois de décembre qui consacre pas moins de 12 pages au quartier, un numéro décidément féérique.

Cette dynamique, nous la devons essentiellement à une personne, notre maire Patrice Vergriete qui nous fait confiance à nous élus, mais aussi aux habitants pour co-construire la ville de demain. En plus de cette confiance, vous nous donnez monsieur le Maire, les moyens d'atteindre nos objectifs qui n'ont qu'un seul but finalement, l'intérêt général des habitants. Au nom des habitants du quartier de Petite-Synthe, je vous fais part de toute notre reconnaissance.

Avec les habitants, nous avons récemment sécurisé et métamorphosé les abords des écoles Dessinguez et nous y avons installé une aire de jeux. Nous avons mis en place un partenariat, - mais cela fait longtemps que ça existe -, mais un partenariat efficace et chaleureux avec la commune associée de Fort-Mardyck et je remercie les élus de Fort-Mardyck de nous accueillir et d'accueillir tout temps les habitants de Dessinguez et qui partagent avec vous, finalement, le même îlot de vie. Nous travaillons actuellement avec les habitants de la rue du Lapin blanc pour réorganiser cet îlot de vie.

Avec les habitants, nous venons d'achever la fabrique d'initiatives locales Saint-Nicolas dans le cadre de la métamorphose à venir de l'avenue de Petite-Synthe pour plusieurs millions d'euros investis par la Communauté urbaine, avec la réalisation de la phase deux du mail Saint-Nicolas, l'étalement de la métamorphose vers la rue Denis Papin et la place Barbary et enfin la redynamisation de la place Saint-Nicolas.

Avec les habitants, nous avons inauguré, il y a quelques mois, la méridienne qu'ils ont imaginée dans sa conception et ses usages. J'en profite d'ailleurs pour vous exprimer la fierté des habitants de Petite-Synthe qui constatent, de saison en saison, la multiplication par deux de la fréquentation du Fort Aventures.

Avec les habitants, nous avons inauguré un nouveau terrain de pétanque place de la Liberté, nous allons en créer un nouveau à l'entrée du fort de Petite-Synthe : ça, c'est du vivre ensemble, ça, c'est de la convivialité.

Avec les habitants, nous avons inauguré des nouveaux logements, comme par exemple rue du repos qui aujourd'hui porte bien son nom, mais aussi juste en face de cette maison quartier du Pont Loby où nous nous trouvons ce soir.

Avec les habitants, nous avons réalisé des travaux dans toutes les écoles de Petite-Synthe. Ces dernières années, nous avons étanchéifié et isolé cette maison quartier mais aussi la mairie de quartier.

Avec les habitants, nous avons apaisé l'îlot de vie Louis XIV / Banc Vert avec la création d'une grande zone 30, avec la multiplication de contrôles de vitesse tant demandés par les habitants. Nous avons également sauvé le service postal, installé une antenne du CCAS et d'Entreprendre Ensemble.

Avec les habitants, nous avons créé la fête à Louis place Louis XIV et la nouvelle grande fête de quartier Louis XIV / Banc Vert.

Avec les habitants, nous avons créé les estivales du Fort Aventures au fort de Petite-Synthe et plus récemment les estivales de la plaine au Banc Vert.

Avec les habitants, nous avons renforcé la présence de la poste sur le secteur Saint-Nicolas avec l'obtention du label maison France services qui vise à réduire la fracture numérique dans notre pays.

Avec les talents locaux, nous réalisons actuellement un véritable parcours d'art urbain avec une douzaine de fresques qui sont apparues en moins de six mois sur le quartier.

Bref, je pourrais continuer comme cela toute la nuit tant les projets et les idées sont nombreux, mais l'ordre du jour est conséquent. Merci aux habitants, aux employés de la ville, de la Communauté urbaine, ces femmes et ces hommes qui se lèvent par tous les temps, très tôt le matin pour nettoyer nos rues, entretenir nos espaces verts, aux agents d'accueil d'État civil. Je pense aussi, par exemple, à Éric Lacour et Nathalie Armand qui arpencent les rues au contact des jeunes du quartier.

Aux associations, certains responsables associatifs sont dans le public, j'ai eu l'honneur de les saluer tout à l'heure, aux maisons de quartiers qui font un travail formidable et surtout à Paul Simon et toute l'équipe de la mairie quartier qui est à l'écoute des habitants et qui subit quotidiennement mon collègue Fabrice Baert dont je remercie l'engagement de tous les instants ; ils me subissent également.

Enfin je salue la présence dans le public de jeunes petits-synthois qui ont réalisé récemment un chantier école sur les abords de la mairie de quartier, mais aussi les jeunes qui nous reviennent tout juste, onze jeunes, qui nous reviennent tout juste d'un voyage à Bizerte en Tunisie dans le cadre du dispositif Odyssee sur la thématique de la raréfaction de l'eau potable ; ils y ont réalisé une fresque monumentale. A peine créé, le parcours d'art urbain s'exporte déjà sur le thème de la raréfaction de l'eau potable avec l'artiste Dinoner : vous faites la force et la fierté de notre quartier.

Pour conclure, 2022 est l'année du cinquantenaire de la fusion entre Petite-Synthe, Rosendaël aussi et Dunkerque, à cette occasion j'ai pu rencontrer l'ensemble des maires-adjoints depuis 1972 et tous m'ont dit une chose : avec Patrice, vous êtes gâtés. Je vous remercie de votre attention.

I **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19/12/08**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

*Merci monsieur Bodart, c'est vrai qu'à Petite-Synthe, ça bouge et je pense qu'on peut s'en féliciter.
A présent, j'en viens à notre ordre du jour. Vous avez reçu le procès-verbal de notre réunion du conseil municipal du 22 septembre, est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observations, je considère donc qu'il est adopté et je vous en remercie.*

Monsieur Mazouni vous avez les délibérations numéro 1 à 3.

II **DELIBERATIONS**

ENVIRONNEMENT

1.- **Adhésion au dispositif ECOWATT de Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.)**

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

La collectivité s'est engagée dans un plan de sobriété énergétique dans le cadre de ses engagements Energie-Climat et face à la hausse des prix des énergies. Elle poursuit ainsi le travail initié dans le cadre des Etats Généraux de l'Environnement.

Dans le but de sécuriser l'approvisionnement de tous les Français en électricité, RTE, entreprise publique qui gère le réseau de transport d'électricité, a lancé le dispositif Ecowatt, véritable météo de l'électricité, qui a pour objet d'aider à mieux consommer l'électricité et à alerter sur les pics de consommation.

RTE propose aux collectivités de s'associer au dispositif Ecowatt pour rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts d'économies d'énergies peuvent avoir un véritable impact sur la consommation électrique.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire des engagements Climat-Energie de la collectivité et permet de mobiliser les agents autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes de tension que pourrait connaître l'approvisionnement en électricité l'hiver.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adhérer au dispositif Ecowatt de RTE.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

Monsieur Mazouni :

En relais aux mesures de sobriété qui font l'actualité, le gestionnaire RTE qui assure l'équilibre entre production et consommation électrique, propose à la ville de Dunkerque d'affirmer son implication afin de limiter les risques en terme d'alimentation électrique.

Porté par RTE et l'Ademe, le dispositif Ecowatt permet aux citoyens, aux entreprises, aux acteurs locaux de réduire leur consommation d'énergie et de contribuer, ainsi, à assurer le bon approvisionnement en électricité.

Concrètement, Ecowatt représente une véritable chaîne météo de l'électricité qui qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs et permet ainsi d'aider à mieux consommer l'électricité en adaptant nos gestes. S'associer au dispositif est important afin de rejoindre une communauté d'acteurs engagés tant les efforts d'économie d'énergie peuvent avoir un véritable impact.

Pour ces raisons, la ville, en tant que gestionnaire d'équipements publics, en tant qu'acteur public et interlocuteur des administrés, mais aussi en tant qu'employeur, réaffirme sa volonté d'intervenir dans le déploiement des bonnes pratiques. Ainsi, il est proposé d'adhérer à la charte dite Ecowatt.

2.- Transfert de compétences "Elaboration des cartes de bruit stratégiques et du plan de prévention du bruit dans l'environnement" de la Ville à la CUD

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

Conformément aux articles L 572-1 et suivants du code de l'environnement, dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, les communes ont l'obligation d'établir et de mettre à jour les Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur leur territoire.

Les cartes de bruit, qui comportent un ensemble de représentations graphiques et de données numériques, sont destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et à établir des prévisions générales de son évolution.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a quant à lui pour objectifs :

- d'identifier les secteurs les plus sensibles et définir les enjeux y compris les zones calmes ;
- de prévenir la création de nouvelles nuisances sonores, notamment par le biais des documents d'urbanisme ;
- de traiter le bruit sur les secteurs les plus impactés : les points noirs du bruit.

Dans la mesure où :

- l'échelle intercommunale apparaît la plus adaptée pour l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (cohérence, homogénéité de la méthode) ;
- les cartes de bruit stratégiques ont déjà été réalisées par les services communautaires ;
- aucune commune ne s'est engagée dans l'élaboration d'un PPBE, tel que prévu par la loi,

le Conseil communautaire, lors de sa séance du 30 juin 2022, s'est prononcé pour le transfert à la Communauté urbaine de Dunkerque de la compétence « élaboration des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement ».

La commission locale d'évaluation des charges transférées, lors de sa séance du 14 septembre 2022, a décidé que ce transfert ne ferait l'objet d'aucune diminution de l'attribution de compensation de la commune.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L572-1 et R 572-1 et suivants,

Vu la délibération de la Communauté urbaine de Dunkerque en date du 30 juin 2022 par laquelle elle a approuvé la prise de compétence « élaboration des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement »,

Vu le procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 14 septembre 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré,

- décide de transférer à la Communauté urbaine de Dunkerque la compétence « élaboration des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement »,
- approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération,
- autorise monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3.- Présentation du rapport du Développement Durable

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et son débat en conseil municipal préalablement à la présentation des orientations du budget.

Le rapport annuel du développement durable de la Ville de Dunkerque est présenté sous la forme des axes de France Ville Durable, à savoir les actions mises en place sur la période de septembre 2021 à septembre 2022 en

matière de la ville créative, sobre, innovante et résiliente.

Ainsi il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Monsieur Mazouni :

Les villes, quelle que soit leur taille, concentrent la plupart des enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui sont aujourd'hui requestionnés, précisés à l'aune du dérèglement climatique. Face aux nouveaux enjeux majeurs et par les réponses concrètes, en proximité avec le territoire et ses habitants qu'elles apportent, les villes sont des acteurs de premier plan dans le cadre de la transition.

Le rapport du développement durable de Dunkerque précise une partie de celles-ci de façon non exhaustive mais en zoomant sur les plus symboliques. L'accent est mis sur différentes actions ceci en reprenant les thèmes d'une ville décarbonée, économe, réactive, soucieuse de son environnement et de sa biodiversité, avec le citoyen au cœur du projet. Il est ainsi proposé de prendre acte du présent rapport.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Mazouni. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Duval vous avez la parole.

Monsieur Duval :

Merci. Oui délibération intéressante que la délibération numéro un puisque celle-ci concerne le dispositif Ecowatt, qui est une météo de l'électricité, concrètement cela permet de savoir s'il y a des risques de coupure d'électricité dans les heures ou les jours à venir.

Alors pourquoi on en est arrivé là ? Pourquoi la France et les Français en sont aujourd'hui à craindre les pénuries et les coupures ? Il s'agit avant tout du résultat de décisions politiques. Au début de son premier mandat, Emmanuel Macron voulait plaire aux écologistes et pour les convaincre de sa bonne volonté, il a entériné la fermeture de Fessenheim, décidée par son prédécesseur et le gouvernement auquel il appartenait déjà. En 2018, le nouveau président et les ministres de l'époque paraient dans les médias en insistant sur cette grande victoire qu'était la fermeture d'une usine en parfait état de marche et pour laquelle d'importants investissements avaient été réalisés. Dès cette fermeture, on a commencé à parler du risque de pénurie d'électricité. A l'époque, personne ne prenait au sérieux les alertes des spécialistes du domaine, les rapports, les mises en garde, il n'y avait qu'un seul objectif plaire aux écologistes politiques, ceux-là même qui avaient déjà fait perdre tant de temps et tant d'argent à la France en imposant la fermeture de Superphénix à l'époque du gouvernement Jospin. Le président de la république, que vous soutenez, a donc volontairement affaibli nos capacités de production d'électricité sans raison, si ce n'est de faire de la très petite politique politicienne.

Avec la guerre en Ukraine, le président et ses ministres ont pris une nouvelle décision suicidaire en imposant des sanctions inutiles à la Russie, ce qui a provoqué une crise sans précédent pour notre pays et son approvisionnement énergétique, au point que l'on entend aujourd'hui le ministre Vèran déclarer, avec le plus grand sérieux, que la solution aux problèmes passait par le décalage des machines à laver ou la baisse des plaques électriques dans la cuisine. Nous en sommes donc réduits aujourd'hui à adopter des mesures dérisoires comme celles proposées dans cette délibération, pour nous prévenir à l'avance des coupures qui vont arriver en raison de l'incompétence et du dogmatisme des dirigeants. Nous avons déjà une justice par terre, nous avons déjà une insécurité insupportable, nous avons maintenant le rationnement, nous avons maintenant les coupures d'électricité. La France est en train de devenir un pays du tiers-monde, bravo Macron.

Monsieur le Maire :

D'autres interventions ? Allez-y madame Cuvelier.

Madame Cuvelier :

Oui concernant le rapport du développement durable. Chers collègues, la présentation de ce rapport est vécue comme un exercice obligé. Nous souhaitons rappeler ici que ce qui est convenu d'appeler développement durable n'est rien d'autre qu'assurer la concorde au sein de la communauté nationale, garantir à chaque habitant le droit à la tranquillité et la sécurité, la sécurité n'étant pas que la sécurité physique mais aussi la sécurité alimentaire, sociale, culturelle, bref l'environnement qui met chaque personne en capacité de construire pour lui et sa famille, un avenir d'espoir, assurer l'avenir des générations futures en leur laissant une terre plus belle que celle dont nous avons hérité.

En ce sens, ce rapport pêche parce qu'il ne rappelle pas ou insuffisamment ces fondamentaux, en particulier il ne met pas l'accent sur le localisme c'est-à-dire la capacité pour la population d'un territoire historique et géographique à subvenir à ses besoins les plus vitaux en privilégiant l'emploi local, les circuits courts, le maintien d'activités agricoles et industrielles de production. Exemples de fabrication locale vue par votre équipe : le sac contenant la carafe d'eau ici, le sac est made in India, le nichoir à oiseaux offert par la CUD précédemment, le nichoir est importé d'Allemagne, les pin's du carnaval dunkerquois fabriqués en Chine et ça, on appelle ça du local. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire :

Merci, c'est bien et après on se félicite des emplois du port de Dunkerque ! Avec vous c'est bien, il n'y aurait plus de port, il n'y aurait plus de zones industrielles, et heureusement, effectivement, nos dirigeants nationaux ne partagent pas vos valeurs parce qu'aujourd'hui, on serait aussi dans les bras de Poutine, donc c'est très bien, nous ne partageons pas du tout ni les mêmes valeurs, ni même la conception du développement de l'économie, ni même de ce que doit être la cohésion nationale. C'est bien, vous en avez fait la démonstration et vous en remercie, quelque part, parce qu'au moins c'est clair pour tout le monde, pour tous ceux qui vous ont entendu parce que l'on sait où vous êtes.

J'en passe au vote :

- délibération n°1 : qui est contre ? qui s'abstient ?

- délibération n°2 : qui est contre ? qui s'abstient ?

Je vous en remercie, la trois il n'y a pas de vote. Madame Plaisant pour la délibération 4.

4.- Convention de coordination entre la police municipale et la police nationale

Rapporteur : Madame Frédérique PLAISANT, Adjointe au Maire

La convention de coordination signée entre la ville de Dunkerque, les communes associées et le Préfet en date du 13 décembre 2019, fixant les modalités de coordination entre les polices municipales et la police nationale arrive à échéance. Il convient donc de la renouveler.

Cette convention, conclue en application des articles L 514-4 et suivants, R512-5 et R512-6 du code de la sécurité publique, a donc pour objet de prévoir les modalités de mise en œuvre d'une complémentarité de l'action des différentes forces de police. Cette coopération et cette production de services complémentaires ont pour objet une mise en commun des moyens mais aussi une meilleure concertation et efficacité par un échange d'informations et une réflexion partagée. La convention tient compte des nouveaux moyens mis à disposition de la police municipale : nouveaux locaux, vidéo, armement, modification des horaires etc...

Cette coordination est conçue et organisée dans un total respect des pouvoirs de l'Etat et des pouvoirs de police du Maire. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Le projet de convention ci-joint a reçu l'avis favorable de monsieur le Procureur de la République.

Aussi, il vous est demandé :

- d'autoriser le maire à finaliser le projet de convention précité,

- d'autoriser le maire, les maires délégués de Saint-Pol-sur-mer et de Fort-Mardyck de signer la convention précitée avec monsieur Le Préfet du Nord,

- d'autoriser le maire à signer tout acte à intervenir pour la poursuite de ce dossier.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois**Adopté****Madame Plaisant :**

Monsieur le maire, chers collègues, ce projet de convention est la troisième depuis votre premier mandat monsieur le Maire, 2016 la première, 2019 puis aujourd'hui. Il s'agit de vous présenter ici ce soir, une convention de coordination entre la police nationale et la police municipale. C'est un document qui organise les relations et le partenariat entre les forces de l'ordre dans le respect de leurs compétences respectives. C'est un document qui précise les différents champs d'intervention notamment à l'article premier, les différents chapitres de cette convention vont aborder la coordination des services notamment dans la surveillance des bâtiments, les manifestations communales, la surveillance de la voie publique y compris les transports en commun, la question du traitement de la fourrière et des immobilisations ou encore la vidéo protection. J'en profite pour mettre en lumière ces gens de l'ombre, les opérateurs vidéo du CCSO continuellement derrière les écrans qui ont souvent

permis une efficacité sur le terrain pour coordonner les patrouilles via les liaisons radio de la police nationale et de la police municipale.

La lutte contre l'insécurité routière est également rappelée, d'ailleurs mon collègue Johan vient de le dire, les premiers contrôles radars ont démarré sur Petite-Synthe et cela, suite à la concertation et au dialogue qui ont été entamés avec les habitants sur le quartier.

Ce partenariat permet de décrire les moyens de coopération, de coordination des opérations, d'échanges d'informations sur de nombreux dispositifs pour lesquelles les services de police municipaux et nationaux ont besoin de recourir. Comme vous le verrez, chers collègues, on parle aussi de techniques, de liaisons radio, de coopération opérationnelle renforcée dans dix domaines sur les pages huit et neuf.

Le dernier domaine d'ailleurs, mérite une attention particulière parce qu'il s'agit de la mise en place, depuis cette année, d'une assistante sociale mobilisée aux côtés des deux polices pour venir en soutien, en accompagnement des victimes. Cette action, cofinancée par l'État, le département et la commune, est portée par le CIDFF.

A travers ce document qui vous est proposé je souhaite rappeler d'autres actions engagées pour accompagner au mieux d'autres partenaires dans le domaine de la sécurité : des conventions signées avec le SDIS pour la sécurisation et le soutien des interventions des pompiers en cas de difficultés, avec la SNCF pour appuyer la brigade ferroviaire en cas de besoin, avec le centre hospitalier car il existe aussi malheureusement des difficultés des soignants face à certains comportements, avec DK Bus pour des interventions ponctuelles sur le réseau.

Je rappelle que des référents de la police nationale participent régulièrement et constamment aux instances d'échanges et de traitement de certains dossiers et des problématiques de tranquillité, comme le groupe de sécurité tranquillité publique organisé chaque mois ou les comités de vie nocturne. Inversement, des échanges d'informations ont lieu sur des problématiques de cambriolages ou d'incidents pour mieux cibler et orienter les patrouilles en termes de maillage de territoire.

Il faut relever encore plusieurs types d'actions communes réalisées dans le cadre de la prévention auprès des établissements scolaires ou encore la mise en place récente de patrouilles mixtes pédestres sur l'espace public. Des actions de sécurisation sur des contrôles routiers ou par exemple, cet été encore, des opérations anti-rodéo. La sécurisation des grandes manifestations que ce soit le feu d'artifice, le carnaval, les fêtes foraines, la fête de la musique, le festival de la Bonne Aventure ou actuellement encore, le marché de Noël. Les deux polices se répartissent les rôles dans les dispositifs de sécurité mis en place à l'issue de réunions préparatoires mais aussi, encore là un travail de l'ombre, d'élaboration et d'analyse des dossiers de sécurité, ce sont des préalables.

Je ne serai pas plus longue sauf à dire que cela s'accompagne également de moyens réaffirmés pour les services de la police municipale en matériel mais aussi en termes de formation. C'est aussi la reconnaissance du professionnalisme de nos équipes et de ce partenariat reconnu, ville, Etat, justice, à travers la signature du contrat de sécurité intégrée il y a 10 mois. Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

Monsieur le Maire :

Merci. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Nicolet, vous avez la parole ensuite Monsieur Eymery. J'inviterai également les membres du groupe Rassemblement National à présenter leurs quatre amendements. Monsieur Nicolet, vous avez la parole.

Monsieur Nicolet :

Merci. Nous voterons bien évidemment cette délibération de coopération entre la police municipale et la police nationale, mais que ce soit ce soir l'occasion aussi, pour nous, de réaffirmer notre soutien aux forces de l'ordre quelque qu'elles soient. Ils font un métier qui est extrêmement difficile, un métier pénible avec des risques que nous connaissons malheureusement qui défraient très régulièrement la chronique. Je ne ferai allusion tout simplement qu'aux refus d'obtempérer et aux risques multiples et variés que cela entraîne. Donc c'est l'occasion, je crois pour nous tous, de réaffirmer, parce que les forces de l'ordre en ont besoin, le soutien, je crois ici unanime sur ces bancs que nous pouvons avoir à destination des forces de l'ordre.

L'une des questions que je me posais également, que nous nous posions, par rapport à cette convention, il y a de cela quelques temps et madame l'adjointe pourra peut-être nous faire une réponse, il y a de cela quelques temps un projet de police municipale, pas municipale forcément, une police commune communautaire avait été évoquée ce qui avait semble-t-il fait surgir un certain nombre de questionnements dans la mesure où les pouvoirs de police, la responsabilité, d'une part, ne se divise pas et les pouvoirs de police ne se transfèrent pas ou se transfèrent dans des conditions tout à fait précises. Est-ce que vous pourriez nous indiquer s'il y a eu des évolutions concernant cette perspective ? Merci.

Monsieur le Maire :

Très bien, monsieur Eymery et la présentation des amendements dans la foulée, je vous remercie.

Monsieur Eymery :

Monsieur le maire, tout d'abord on dit que tout ce qui est excessif est insignifiant et il ne nous semble pas possible de laisser passer les assertions mensongères que vous venez de faire telles que celle que nous sommes dans les bras de Poutine, notre seule boussole c'est l'intérêt national, je pense qu'il fallait que ce soit dit.

En termes de méthode, monsieur le Maire, je pense que nous présentons d'abord les amendements et ensuite la délibération, c'est bien cela ?

Monsieur le Maire :

Vous faites d'abord une intervention sur la délibération et puis ensuite vous présentez vos amendements ou dans l'autre sens, c'est comme vous voulez.

Monsieur Eymery :

Je pense que c'est mieux de présenter les amendements.

Alors l'amendement numéro un est le suivant, il concerne l'article 11 de cette convention de coordination entre la police municipale et la police nationale et s'appelle échanges d'informations, il y est indiqué : « La police municipale donne toutes informations à la police nationale sur tout fait dont la connaissance peut être utile à la préservation de l'ordre public et qui a été observé dans l'exercice de ses missions. Elle dispose des données de l'observatoire municipal des incivilités et de la délinquance (OMID), alimenté par des informations collectées auprès des acteurs de terrain et les met à disposition de la police nationale ». Notre amendement est le suivant, il est ajouté cette phrase « Un rapport sur l'observatoire municipal des incivilités et de la délinquance (OMID) est présenté annuellement au conseil municipal ». La motivation de cet amendement est la suivante, le partage de l'information à l'ensemble des élus permet de mieux les associer à l'action menée en faveur d'une plus grande sécurité des biens et des personnes. L'invisibilisation d'une partie de la délinquance est un frein à la prise de conscience par la population de l'ensauvagement de la société. Nous connaissons trop souvent des faits, qui sont d'ailleurs qualifiés à tort de faits divers, alors qu'ils sont des faits de société, d'agressions ou des faits horribles, mais cela ne nous donne finalement qu'une vue biaisée de la situation puisqu'il y a en quelque sorte qu'une vue, l'attention de la population est portée sur une partie infime de la délinquance parfois la plus violente, celle qui est la plus médiatisée et puis, ensuite, on passe à autre chose. De la même manière qu'aux informations on nous dit, par exemple, qu'il y a aujourd'hui autant de cas de contamination, bien qu'on nous abreuve, et c'est bien, d'un certain nombre de données, nous pensons que pour voir sereinement les problèmes de la délinquance et des incivilités, il serait bon que les informations soient rendues publiques de manière à ce que chacun puisse se les approprier. Voilà le sens de l'amendement, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Les autres, allez-y.

Monsieur Nave :

Oui j'interviendrai sur l'article 22 qui concerne la mission d'évaluation. Cet article dit : « Afin de veiller à la pleine application de la présente convention, le maire de Dunkerque et le préfet du Nord conviennent que sa mise en œuvre sera examinée par une mission d'évaluation associant l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur, selon des modalités précisées en liaison avec l'association des maires de France ». Nous vous demandons d'ajouter dans cet article le paragraphe suivant : « Le maire de Dunkerque et le préfet du Nord conviennent d'associer à cette mission d'évaluation un représentant de chacune des listes siégeant au conseil municipal ». Pourquoi ? Parce qu'associer plus largement les élus, peu importe leur sensibilité, à l'évaluation de l'action menée en faveur d'une plus grande sécurité des biens et des personnes, permet d'élargir le spectre des points de vue et concourt à une évaluation qui dépasse l'entre soi. Vous savez, la sécurité est la première des libertés et est une préoccupation importante de nos concitoyens et je pense qu'associer consensuellement l'ensemble des élus dans ce travail commun pour tendre vers une plus grande sécurité est essentiel. Je vous remercie.

Madame Cuvelier :

Je vais intervenir sur l'article 20 : Evaluation annuelle « La présente convention et son application font l'objet d'une évaluation annuelle au cours d'une réunion du comité restreint du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ». Amendement : est ajoutée cette phrase : « Cette évaluation annuelle est présentée au plus prochain conseil municipal ». Exposé des motifs : partager l'information à l'ensemble des élus permet de mieux les associer à l'action menée en faveur d'une plus grande sécurité des biens des personnes. Je pense surtout aux violences routières, excès de vitesse impunis et très peu condamnés. Voilà, merci.

Monsieur Duval :

Enfin un dernier amendement concernant l'article 19 : Rapport périodique. Il est indiqué « Un rapport périodique est établi, au moins une fois par an, selon des modalités fixées d'un commun accord par le représentant de l'État et le maire, sur les conditions de mise en œuvre de la présente convention. Ce rapport est communiqué au préfet et au maire ». Nous proposons d'amender cet article en ajoutant immédiatement après « Ce rapport est par ailleurs présenté au moins une fois par an au conseil municipal ». Là aussi, dans la même veine que les amendements précédents, le but est d'associer l'ensemble des élus du conseil municipal aux décisions qui sont prises et surtout à l'information légitime de tous les élus. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

D'autres interventions ? Monsieur Eymery, vous voulez ajouter quelque chose ? C'est cela ? Allez-y, monsieur Eymery.

Monsieur Eymery :

Vous mettez au vote les amendements, monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire :

Ne me rappelez pas mon travail, monsieur Eymery, je le fais très bien, mais pour l'instant, vous intervenez sur la délibération. Je vous en prie.

Monsieur Eymery :

Vous comprenez, monsieur le Maire, que si, par exemple, ces amendements qui visent à une plus grande information du public et à la fois à une meilleure association des élus, sont adoptés, cela peut modifier notre explication de vote. Bien, je ferais mon intervention en deux fois : l'intervention qui est prévue et en fonction du vote des amendements, je reviendrai pour l'explication de vote.

Tout d'abord nous souhaitons, notre groupe souhaite, en préambule, remercier les personnels de la police municipale, je précise au pluriel, pour leur implication et leur professionnalisme que nous voyons au quotidien et qui a été mis en évidence dans un récent reportage télévisé.

L'ensauvagement de la société, la barbarie qui se développe au quotidien devant nos yeux, constitue un appel aux consciences pour restaurer la tranquillité dans notre pays, c'est assurément une action qui demande la participation du plus grand nombre à cet effort civique. C'est semble-t-il la voie que la municipalité a suivie en mettant en place rapidement, dès votre élection, le système des voisins vigilants. Vous avez renforcé, de manière significative, les moyens de la police, pour ses actions et vous avez d'ailleurs pu compter, depuis 2014, sur le soutien constant des élus du Défi Dunkerquois.

Cette nouvelle convention de coordination entre la police municipale et nationale doit être l'occasion d'associer plus largement les élus et donc la population à l'effort collectif pour restaurer la tranquillité dans notre pays et plus particulièrement dans notre commune, c'est tout le sens des quatre amendements qui ont été présentés. Alors ce qui va sans dire, va mieux en l'écrivant.

Notre territoire est marqué également par la délinquance constituée par l'afflux de clandestins et l'activité mafieuse de ceux qui pratiquent la traite humaine, c'est d'ailleurs le terme officiel, et qui sont nommés, improprement et par euphémisme, passeurs alors qu'ils sont les négriers des temps modernes. L'objet de la convention mentionne en un la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes et prend soin ensuite de décliner la lutte contre l'insécurité routière, contre la toxicomanie etc. Le fléau, constitué par la submersion migratoire, occupe une part importante dans la délinquance tant il est vrai que le lien entre immigration et délinquance est établi, ce qui va sans dire, va mieux en le nommant. Je crois que c'est Camus qui disait : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » et nous voyons combien le malheur du monde est grand en certains domaines.

Nous regrettons donc que la lutte contre l'immigration clandestine ne soit pas explicitement mentionnée dans l'objet de la convention alors même qu'elle nécessite la coordination des efforts de tous et alors même que très naturellement la police municipale et la police nationale doivent y être associées.

Monsieur le Maire :

D'autres interventions ? Non ? Madame Plaisant, je vous donne la parole.

Madame Plaisant :

Oui, monsieur le Maire. J'ai l'impression que tout le monde n'a pas la même lecture de cette convention. Comment dire, l'objet de la convention, c'est bien une convention de coordination et de moyens d'action entre les deux polices, police nationale, police municipale, on n'est pas là pour parler de chiffres. D'ailleurs si j'entends bien les propos des représentants du rassemblement national, il faudrait partager l'information aux élus, informer, donner des chiffres publics pour assurer une meilleure sécurité et bien cela me fait peur, peur pour les agents qui sont sur le terrain, pour les forces de l'ordre. Ce sont eux qu'on va mettre en insécurité parce que ces données n'ont pas été publiques, ces données, elles sont confidentielles, elles se passent entre les services, ça veut dire qu'on va les mettre en insécurité sur le terrain, faudrait peut-être aussi afficher partout où on met les caméras aussi, ça pourrait rendre service. J'ai franchement du mal à comprendre.

Sur les amendements, monsieur le Maire, ce qu'on peut dire sur l'article 11 : l'OMID, l'office municipal d'informations, effectivement c'est un outil technique interne aux services à la police municipale qui répertorie les incidents, un outil de suivi d'activité. Alors que vous voudriez le mettre sur la place publique, donc je le dis, il ne fera pas l'objet d'une communication au conseil municipal.

L'amendement suivant, article 19 : rapport périodique. Un rapport sur les actions qui ont été menées vous a été transmis dans le cadre de la préparation de ce conseil municipal, document technique effectivement qui reprend les actions de coopération, ce n'est pas non plus un document forcément qui peut être présenté au conseil municipal, à la limite aux commissions.

L'article 20, l'évaluation annuelle. Je pense que malheureusement vous ne lisez pas non plus tous les documents qu'on vous donne. Vous venez de dire : « Mal nommer les choses peut être source d'insécurité »,

vous avez repris Camus, moi je vais dire : « Mal lire et mal comprendre peut-être tout autant dangereux ». Vous avez dû oublier le contrat de sécurité intégrée qu'on a signé, qui reprend un certain nombre de chiffres et qui reprend, malheureusement, vous venez de parler de traite humaine, effectivement il n'y a pas de quoi s'en réjouir, là aussi des actions sont mises en œuvre, là aussi on n'en fait pas la publicité, là aussi on ne va pas faire un article dans la presse ou sur les réseaux sociaux pour dire « On a mis ça en place », « On a réussi à résoudre ça », non on ne s'amuse pas à faire le buzz, on agit.

Donc sur l'article 20 et l'amendement sur l'évaluation annuelle, effectivement c'est juste un outil d'aide à la décision entre l'exécutif municipal et le représentant de l'État. Sur l'article 22 pareil, mal lire c'est toujours un problème. La mission d'évaluation, elle fait référence à l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur, service interne de l'État, qui peut décider de mener une évaluation et a l'expertise en ce domaine. Si une évaluation était initiée, ce qui je l'avoue n'a pas été le cas sur les trois dernières années, elle mobiliserait donc les services de l'État, les services municipaux et elle n'est pas destination du conseil municipal, ce sont des documents techniques.

Je voudrais surtout rappeler monsieur le Maire, chers collègues, qu'on ne peut pas jouer sur les chiffres, on ne peut pas surfer avec les chiffres, ce n'est pas une méthode et c'est pas un moyen de faire la sécurité, c'est quand on agit avec toutes les parties prenantes, tous les partenaires ; là, on cite la police nationale, la police municipale mais Johan l'a dit tout à l'heure, on a aussi les éducateurs, on a aussi les maisons de quartier, on a aussi les bailleurs sociaux, on a aussi l'éducation nationale.

Ce matin encore, j'étais en réunion avec la PJJ, avec la protection de l'enfance, on va s'occuper des habitants et des victimes c'est aussi ça, et vous venez de mettre en cause dans vos propos, monsieur Eymery, la justice. Bien moi aussi la justice je les soutiens et je les plains parce que parfois ils sont aussi, malheureusement ça peut arriver, en manque de moyens et on est là pour travailler avec eux, on parle de coopération et de coordination, c'est important. Donc la PJJ, les bailleurs, l'éducation nationale mais on ne va pas tout vous dire, on ne va pas vous mettre en copie à chaque fois qu'un mail est fait ou de la mise en relation qu'on fait pour améliorer les choses. On travaille aussi avec des associations, avec le bureau d'aide aux victimes, c'est important, ou avec les associations qui travaillent sur les violences intrafamiliales. Il ne faut pas oublier les violences conjugales effectivement, elles sont présentes mais on essaie de les traiter au mieux sans en faire de la publicité. Récemment encore, les policiers municipaux étaient en formation sur cette problématique. Et oui, on agit, on ne met pas ça dans la presse mais on agit.

Alors, nous, ce qui nous intéresse je le dis, c'est qu'on peut s'assurer, et je le dis monsieur le Maire, d'être fiers du travail réalisé conjointement par les forces de l'ordre. Oui la société évolue, oui des personnes sont fragilisées mais heureusement au quotidien, 24 heures sur 24, elles sont là pour assurer cette sécurité et pour les défendre au quotidien et ça c'est ce qui m'intéresse, c'est le terrain, le quotidien et pas les bla-bla, pas la peur sur les chiffres. J'en ai terminé, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci je vous propose de passer au vote sur les amendements...

(Monsieur Eymery lève la main)

Monsieur le Maire :

Attendez, tout à l'heure, vous le réclamiez, monsieur Eymery. Je vous propose de passer au vote sur les amendements :

- Qui est pour l'amendement de monsieur Eymery ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ?
- Qui est pour l'amendement de monsieur Nave ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ?
- Qui est pour l'amendement de madame Cuvelier ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ?
- Qui est pour l'amendement de monsieur Duval ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ?

Les quatre amendements sont donc rejetés.

Monsieur Eymery vous avez la parole.

Monsieur Eymery :

Oui monsieur le maire, je ne souhaite pas engager une polémique qui me semble tout à fait inutile par rapport aux propos de l'intervenante précédente qui s'est livrée dans une grande partie de son propos à une caricature des propos que nous avons tenus. Il y a simplement une convention qui dit, par exemple, qu'il y a un rapport périodique qui est établi au moins une fois par an et qui est communiqué au préfet et au maire. Dans ce conseil municipal je crois qu'on va nous présenter six ou sept rapports sur le développement durable, sur l'égalité hommes/femmes, sur les délégués, je ne vois pas en quoi le fait de communiquer ce rapport périodique sur ce qui a été réalisé en termes de coordination entre la police municipale et la police nationale, ce qui empêcherait de présenter ce rapport au conseil municipal, et en quoi, surtout, cela mettrait en danger les personnels et puis je pense monsieur le Maire qu'il faudra avertir les intervenants de faire attention à la diffamation. J'ai bien retenu que l'intervenante a dit que dans mon propos, que j'ai sous les yeux, il est écrit, j'ai pris bien soin de l'écrire avant de le lire, que j'ai mis en cause la justice. C'est faux, archifaux, c'est mensonger, je ne sais pas si c'est diffamatoire mais en tout cas ce n'est ça pas du tout, et la vidéo pourra en attester.

J'en conclurai que la longueur de l'intervention qui a été faite, hormis le caractère discourtois et polémique qui a été employé à notre égard, montre que nous avons, je pense, mis le doigt là où il fallait en

demandant que le plus grand nombre doit s'associer à un effort qui est un effort qui doit être partagé par tous et sur lequel d'ailleurs, j'ai pris le soin de le rappeler que nous avons toujours été en soutien de la municipalité depuis 2014 et plus, vous associez l'ensemble des élus, plus vous associez la population, mieux nous nous porterons collectivement.

Monsieur le Maire :

Je ne suis pas certain d'être d'accord avec ce dernier paragraphe que vous avez évoqué parce qu'on ne poursuit pas le même objectif, monsieur Eymery. L'objectif de la municipalité est de réussir à apaiser la situation sur ce territoire, de réussir à faire le « vivre ensemble », à faire que les gens se respectent au quotidien. Je pense que vous, c'est un peu l'inverse, vous cherchez à opposer les gens, à les soulever les uns contre les autres, à caricaturer, à employer des mots excessifs, tout à l'heure j'entendais barbarie, j'entendais des mots comme ça dans votre discours, ce ne sont pas des mots qui conviennent à la situation sur le territoire dunkerquois et d'ailleurs chaque fois, ça vous est rappelé, donc je pense pas que nous ayons le même objectif avec les questions de sécurité. Nous sommes dans une logique d'apaisement, de traitement du problème de fond et vous êtes là dans l'exaltation des problèmes pour essayer d'en tirer parti, en tirer des fruits, des résultats politiques donc vous voyez on n'est pas fait tout à fait du même bois sur cette question-là.

Sur la question de monsieur Nicolet, la question de la police communautaire ou plutôt de la coordination communautaire des questions de police municipale fait toujours l'objet de réflexion à l'échelle communautaire. La réflexion s'organise un petit peu autour de deux problématiques. La première est pouvons-nous essayer à terme, ce n'est pas immédiat, pouvons-nous essayer à terme d'arriver à un service commun de vidéo surveillance. Cela pourrait être un premier objectif avec l'idée d'un service, un CSSO comme on dit, un service de supervision qui puisse être de niveau communautaire qui soit partagé au service de l'ensemble de la police nationale, police municipale sur l'ensemble du territoire communautaire ; ça pourrait être un premier objectif et un premier élément de rapprochement à l'échelle communautaire. Certaines communes n'ont pas les moyens de se doter de vidéo, on a vu que ça pouvait être efficace, d'autres n'ont pas forcément les agents à mettre derrière les écrans ; or, nous, nous avons des agents au niveau de la ville de Dunkerque. Donc l'idée de la mutualisation des agents qui sont derrière les écrans, ça pourrait faire l'objet d'une première phase de réflexion, elle n'est pas immédiate, elle n'est pas pour 2023 mais en tout cas, on travaille dans une première perspective qui pourrait être celle-là.

La deuxième chose sur laquelle on réfléchit, c'est de se dire nous avons un moment donné des besoins qui peuvent être différents. Je vais prendre l'exemple de la sécurité des carnivals, des bandes de carnaval, on a finalement des agents de police municipale qui sont très mobilisés quand il s'agit des bandes du carnaval de Dunkerque mais avant, nous avons Bray-Dunes, nous avons Cappelle, nous avons Téteghem après nous en avons d'autres et ces communes n'ont pas d'effectifs de police municipale alors qu'elles ont une manifestation exceptionnelle par an.

Aujourd'hui, il y a des possibilités de mutualiser mais avec des conditions assez restrictives au niveau de l'action de la police municipale de Dunkerque sur les autres communes. Donc la réflexion qu'on a au niveau des maires, c'est comment on pourrait faire pour réussir à mieux mutualiser les forces qu'on pourrait avoir dans d'autres communes. On l'a déjà fait lorsqu'il s'est agi d'appliquer les restrictions liées à la sortie du COVID, les communes de Bray-Dunes et de Zuydcoote étaient notamment débordées, j'ai envie de dire et les services de gendarmerie étaient là mais par rapport à l'afflux de personnes qui étaient venues sur les plages et l'application des restrictions qui avaient été fixées par l'État, un certain nombre d'agents la police municipale de Dunkerque était allé prêter main-forte à la ville de Bray-Dunes et la ville de Zuydcoote mais cela se fait dans un cadre très restrictif et qui n'est pas si simple que cela, ce qui faisait que le policier municipal devait être accompagné d'un gendarme pour pouvoir multiplier les brigades. On est en train de réfléchir à cette question-là, la façon dont on pourrait essayer de mieux mutualiser pour des événements exceptionnels, un par an parfois dans certaines communes, où des forces existent sur d'autres communes. Ce sont les deux éléments de réflexion sur lesquels on essaye d'avancer à l'échelle communautaire. On n'est pas encore dans l'idée d'une police communautaire et je vous ai dit les points de réflexion.

Pour conclure, je voudrais simplement vous dire à toutes et à tous, que moi, je me réjouis du travail de la police municipale, monsieur Eymery vous l'avez dit, on a effectivement octroyé à la police municipale beaucoup de moyens à partir de 2014 : moyens en vidéo, des moyens en effectif, on a doublé les effectifs sur le terrain, et avec, à chaque fois un double objectif de prévention et, en tant que de besoin, de répression parce que c'est évidemment à travers ces deux axes qu'on arrive à faire évoluer les choses et faire respecter le collectif, les règles du jeu collectif.

Moi, je m'en réjouis parce que quand je fais des réunions de bilan avec telle ou telle catégorie professionnelle, par exemple la dernière fois lorsque nous avons, avec Martine Arlabosse et Jean-Pierre Vandaele, fait le bilan de la saison touristique sur la station balnéaire, il y avait unanimité des commerçants pour saluer le travail de la police municipale qui était présente et qu'elle avait permis très largement d'apaiser les choses. Ce n'est qu'un exemple, mais je me rends compte qu'à chaque fois qu'on a l'occasion de faire ces exercices de bilan, on a souvent un retour très positif de nos concitoyens ou des différents commerçants. Voilà, moi, je veux saluer le travail qui est fait. Je pense que les moyens qui sont donnés permettent de bien avancer sur un certain nombre de choses. Cela ne permet pas toujours de régler les problèmes, mais en tout cas, l'essentiel est que la dynamique aille dans le bon sens et je me rends compte, année après année, que la dynamique va dans le bon sens.

- Je vous propose de passer au vote de la délibération 4 :*
- Qui est contre ? Qui s'abstient : Liste Défi Dunkerquois.
Je vous en remercie, madame Simati la délibération 5.

5.- Présentation du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapporteur : Madame Marie SIMATI, Conseillère municipale

La loi n°2014-873 du 4 Août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit en son article 61, retranscrit à l'article L2311-1-2 du CGCT, la présentation par le Maire, chaque année au conseil municipal et à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, d'un « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le rapport 2022 constitue la 6ème édition du « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » de la ville de Dunkerque. Comme chaque année il comporte deux volets :

- un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- un volet territorial relatif aux politiques publiques menées de nature à favoriser l'égalité sur son territoire.

Ces deux volets font état à la fois des actions menées et des ressources mobilisées ainsi que des orientations de la Ville à moyen terme.

1- La politique des ressources humaines de la ville de Dunkerque en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans la continuité des années précédentes, le rapport atteste de la prise en compte des enjeux d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes par la politique ressources humaines de la ville :

- la répartition femmes-hommes est constante avec 55 % de femmes et 45 % d'hommes. Au sein de la filière contractuelle, le nombre d'hommes est plus important, le taux de femmes progresse de 1 % en 2021 par rapport à 2020 (59/41).
- les emplois de catégorie A sont occupés à 57 % par des femmes et 43 % par des hommes. La part des femmes a reculé d'un point par rapport à 2020, une première depuis 2018. Globalement la structure d'encadrement est équilibrée à l'exception des emplois de chefs de service (32 femmes/19 hommes). On note tout de même une évolution importante, en 2020, il y avait 40% de femmes.
- l'avancement reflète la structure globale : 62 % au profit des femmes, 38 % au profit des hommes.
- comme en 2020, certaines filières restent davantage masculines (technique, sportive, sécurité) et d'autres davantage féminines (administrative, animation, sociale, médico-sociale). Pour autant, cela évolue. En 2021 et 2022, on remarque une féminisation de certains métiers dans les directions historiquement masculines telles que la direction des sports et celle des bâtiments. Des évolutions qui sont perçues positivement par les agents en poste au sein de ces directions.

Sur le plan qualitatif, la ville poursuit les actions engagées dans le cadre de son projet d'administration : processus de recrutement neutre et égalitaire, régime indemnitaire réparti en cohérence avec la structure femmes/hommes de l'effectif et prise en compte des métiers et des contraintes, procédures internes qui garantissent l'égalité de traitement.

Dans la continuité de ce qui a été engagé, en 2022, la direction mutualisée des ressources humaines Ville-Communauté urbaine de Dunkerque mettra en œuvre et fera évoluer différents plans d'action en vue de mettre en place les dispositions prévues par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, parmi lesquelles son dispositif de signalement.

2- Les politiques menées en faveur de l'égalité femmes-hommes par la Ville de Dunkerque sur son territoire

La ville de Dunkerque fait depuis 2014 de l'égalité femmes-hommes un axe prioritaire et transversal à l'ensemble des politiques municipales qu'elle déploie, accompagne ou soutient sur son territoire. La question de l'égalité femmes-hommes s'intègre dans ce cadre au sein d'une dynamique globale de lutte contre les discriminations affirmées par la ville de Dunkerque dans son plan de lutte contre les discriminations qu'elle met en œuvre depuis 2017. Cette thématique intègre le "cahier des charges" des différentes politiques municipales et au terme de plusieurs années de politique menée, l'action de la ville se trouve aujourd'hui consolidée. Aux actions devenues récurrentes au sein des différentes politiques municipales viennent ainsi s'ajouter régulièrement les nouvelles initiatives qui contribuent à l'approfondissement d'une politique locale en la matière à la fois structurée et

dynamique.

Cette volonté de la ville se décline sous l'égide d'une adjointe chargée de la lutte contre les discriminations et d'une conseillère déléguée à la promotion de l'égalité femmes hommes. Elle constitue l'un des piliers du projet municipal de construction d'une ville inclusive, résiliente et démocratiquement durable.

L'engagement de la ville en faveur de l'égalité entre les genres s'exprime également à travers le soutien qu'elle apporte aux actions et projets des associations locales elles-mêmes mobilisées sur le champ de cette thématique.

Le rapport 2022 met en lumière plusieurs actions phares, récurrentes ou nouvelles, mises en œuvre dans le cadre de différentes politiques municipales :

- **Engagement citoyen** : lever les freins à la participation des femmes à la vie citoyenne pour viser l'égalité grâce au dispositif de garderie mobile, mobilisable par toutes les directions de la commune.
- **Insertion sociale et professionnelle** : ateliers chantiers insertion du CCAS, action partenariale « Tous mobilisés pour l'orientation ».
- **Politique de la ville** : expérimentation du budget intégrant l'égalité femmes/hommes, accompagnement des porteurs de projets ; diagnostics, études, enquêtes intégrant des données genrées.
- **Action sociale** : repérage des situations de violences faites aux femmes, information et prévention, soutien et écoute, accompagnement des procédures d'hébergement d'urgence.
- **Culture** : diagnostic territorial sur les inégalités et discriminations d'accès à la culture liées au genre, offre et programmation culturelles adaptées des équipements et partenaires, développement des approches non genrées au sein des métiers culturels.
- **Enfance** : mise en place en 2021 d'une cour du futur : cour résiliente à la fois vertueuse en matière d'environnement, ouverte en termes d'éducation, non genrée et conçue comme un lieu d'apprentissage à part entière.
Prise en compte des enjeux d'égalité dans les différents ateliers de la **Cité Educative**, via le déploiement d'actions visant à développer entre autres l'appétence des filles pour les filières scientifiques.
- **Sécurité et prévention** : actions d'éducation et de prévention des comportements sexistes et des violences faites aux femmes, engagements pour l'accompagnement des femmes victimes dans les priorités inscrites dans le Contrat de sécurité intégré 2021-2026.
- **Soutien aux actions et projets portés par les associations de promotion de l'égalité femmes-hommes** : centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), association solidarité femmes accueil (SOLFA), le planning familial du littoral...

En 2023, la Ville de Dunkerque poursuivra l'intégration dans ses politiques municipales des enjeux de promotion de l'égalité des femmes et des hommes et renforcera le partenariat avec les associations et les structures locales permettant de progresser concrètement et collectivement dans cette meilleure prise en considération.

L'année 2023 ainsi sera l'occasion de :

- actualiser le plan d'actions communal en faveur de l'égalité et contre toutes les discriminations.
- poursuivre le soutien aux projets associatifs de promotion de l'égalité femmes-hommes et appuyer le fonctionnement des structures investies sur ce champ.
- dans le cadre de la politique de la Ville, conforter l'accompagnement des associations et porteurs de projets institutionnels dans la sensibilisation autour des enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes pour mieux les intégrer dans les projets et actions mises en œuvre.
- relancer la co-construction avec les partenaires associatifs et institutionnels des Semaines de l'égalité, en y renforçant l'axe « promotion égalité femmes-hommes ».
- poursuivre les actions d'insertion sociale et professionnelles permettant, entre autres, de mettre au travail les préjugés et stéréotypes sexués relatifs aux métiers.
- poursuivre et consolider le partenariat développé autour des violences conjugales ainsi qu'autour du soutien apporté aux femmes en situation de grande marginalité.
- poursuivre et développer la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les politiques municipales culturelles, sportives, éducatives, d'aménagement...

Avis favorable en date du 18/11/22 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Madame Simati :

Je vais conclure, monsieur le maire, d'habitude je conclus toujours par une citation, aujourd'hui, actualité sportive oblige, je vais faire un petit clin d'œil aux foots pour parler d'un fait qui est tout un symbole. Hier, le match entre le Costa Rica et l'Allemagne, pour les fans de la Mannschaft, ce n'est pas la défaite de de

l'Allemagne qui est un symbole, mais l'arbitre du match qui était Stéphanie Frappart, la première femme en 21 éditions de la coupe du monde qui a arbitré un match et qui est française.

Monsieur le Maire :

Bien, très bien. Qui souhaite intervenir sur la délibération cinq ? Pas d'interventions ? Je vous propose de passer à la délibération 6, monsieur Bartholoméus.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

6.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 20 octobre 2022

Rapporteur : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est demandé d'adopter l'ensemble des délibérations du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 20 octobre 2022.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Bartholoméus :

Merci monsieur le maire. Nous avons tenu un conseil consultatif à Fort-Mardyck le 20 octobre dont le principal point à l'ordre du jour était le rapport d'orientations budgétaires pour 2023. Nous avons également adopté une décision modificative pour tenir compte de l'évolution du point d'indice, l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal suite à des mutations et des évolutions de carrière. Tout comme nous l'avons fait ici, nous avons délibéré sur le transfert de la compétence de l'élaboration des cartes de bruit stratégiques et du plan de prévention du bruit dans l'environnement. Nous avons voté une subvention exceptionnelle à l'association Team DK Stunt qui organise avec nous le marché de Noël de Fort-Mardyck qui aura lieu les 17 et 18 décembre devant la mairie et je vous invite bien entendu à venir vous y rendre. Nous avons aussi voté une délibération pour la hausse de dotation pour les écoles pour l'achat de fournitures scolaires et de manuels scolaires et du kit de fournitures scolaires qui est remis par la municipalité aux enfants à la rentrée pour tenir compte aussi de l'inflation et enfin, une autorisation au maire pour signer une convention de partenariat pour le dispositif « Points citoyens » avec la section du centre d'action sociale.

Vous le savez, le dispositif « Points citoyens » est un dispositif qui permet à un jeune, en échange d'heures de bénévolat, de se faire financer son permis de conduire, de se faire financer son BAFA, de se faire financer son brevet de secouriste sauveteur aquatique et le centre d'action sociale accueille régulièrement des bénévoles qui se font financer, généralement, le permis de conduire, en échange d'heures de bénévolat.

Monsieur le Maire :

Merci des interventions ? Pas d'interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois. Tous les autres sont pour, je vous en remercie.

Monsieur Bodart d'abord la délibération 7.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

7.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 16 novembre 2022

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités

Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est demandé d'adopter l'ensemble des délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 16 novembre 2022.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Voir positions de vote sur interventions

Adopté

Monsieur Jean Bodart :

Merci monsieur le Maire, mais auparavant permettez-moi quand même, monsieur le Maire, de dire à l'occasion de ce conseil municipal, que le 12 novembre dernier, vous avez reçu des mains de monsieur Claude Bartolone, ancien ministre, ancien président de l'Assemblée Nationale, les insignes de chevalier dans l'ordre du mérite national et je crois quand même qu'au nom du conseil municipal, reçoit ici cher Patrice, toutes nos félicitations.

Monsieur le Maire :

Merci

Monsieur Jean Bodart :

Et puis comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, on a pu découvrir ce matin, et je voudrais compléter donc l'information avec cette information toute fraîche, le président de la République envisage, sur proposition de la première ministre, de nommer le maire de Dunkerque, Patrice Vergriete, président du conseil d'administration de l'agence de financement des infrastructures de transport de France, l'AFIT France. Alors la procédure, pour être bien précis, la procédure prévoit la validation de ce choix par les commissions ad hoc de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Nous ne doutons pas un seul instant de l'aboutissement de cette procédure

Monsieur le Maire :

On va prendre son temps.

Monsieur Jean Bodart :

Je passe donc à la délibération 7 concernant le conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer qui s'est tenu le 16 novembre dernier et pour lequel il va donc être demandé d'adopter l'ensemble des délibérations. Alors les délibérations comportaient, un peu comme pour Fort-Mardyck, d'abord le débat d'orientations budgétaires 2023, un débat qui s'inscrit dans le budget de l'association de communes Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck, une autorisation de signature de la convention avec la caisse d'allocations familiales dans le cadre de l'action « Accompagnement des enfants en situation de handicap » une subvention maximale qui pourrait atteindre les 24 278 €, l'approbation du bilan final d'exécution de l'action « Accompagnement de parcours des participants du PLIE » établi au 31 décembre 2020, c'est un plan local pour l'insertion et l'emploi avec un plan de financement qui s'élève à petit peu plus de 131 000 € et réparti à hauteur de 73 288 € du Fonds Social Européen, près de 39 000 € de financement PLIE et le financement communal qui s'élève à un petit peu plus de 18 880 €. Autre délibération, l'appel à projet 2022 A.DU.LYS, c'est le PLIE de Dunkerque et Flandre lys, une subvention sollicitée à hauteur de 142 000 € pour financer trois postes de conseillers pour un accompagnement en file active de 280 participants, la modification de la tarification des droits d'entrée au cinéma pour les seniors, l'approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public et enfin, le compte rendu des contrats et des décisions pris en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire :

Merci, des interventions sur la délibération sept ? Monsieur Nave.

Monsieur Nave :

Oui merci. Chers collègues tout d'abord, puisque je vois qu'une coutume s'installe, pour parler de sport. Je voudrais ainsi, si vous me le permettez, saluer le parcours des corsaires dunkerquois qui ont réalisé quand même de belles performances ces derniers temps dans notre belle patinoire avec des résultats exemplaires, notamment en coupe de France. Je pense qu'il faut aussi leur rendre hommage et les saluer. Une patinoire qui est pleine à craquer lors des derniers matches, on en vient presque à regretter le projet, on se dit mince il est trop petit, on aurait pu prévoir plus grand.

Monsieur le Maire :

Pourquoi le regretter ? C'est formidable, on a doublé la capacité de la patinoire, c'est génial. Vous devriez dire que ce projet est exceptionnel.

Monsieur Nave :

Il aurait été exceptionnel s'il avait permis d'accueillir plus de monde, peut-être, pour soutenir nos corsaires.

Monsieur le Maire :

Mais non, mais non, justement.

Monsieur Nave :

Je tenais à saluer leur parcours et la ferveur qui s'installe sur ce sport qui me semble important et passionnant.

Venir également sur l'actualité de ces derniers temps notamment sur la restauration scolaire à Saint-Pol-sur-Mer pour vous dire notre étonnement sur votre réaction qui, nous le pensons, déconsidère la parole politique et l'action politique. Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez dans un objectif d'apaiser, que vous souhaitiez un traitement de fond des dossiers, que vous n'étiez pas là pour faire le buzz, qu'il fallait des résultats politiques ; or, avec cette réaction, on a l'impression que c'est l'inverse et que vous avez fait exactement ce que vous étiez en train de décrier tout à l'heure. Pourquoi ? Parce que vous avez écrit au maire de Saint-Pol-sur-Mer et en même temps, envoyé un courrier à la presse pour informer de votre action pour essayer de surfer sur cette colère légitime des parents qui, depuis plusieurs mois, dénoncent le nouveau règlement de la restauration scolaire et qui subissent un article en particulier, celui de des délais d'inscription. Cette réaction aurait permis effectivement de régler le problème sur le fond, pourquoi pas, mais force est de constater que ce n'est pas du tout le cas, que les parents sont méprisés. Il me semble qu'il y a une pétition, qui a recueilli plus de 200 signatures pour laquelle certains de vos élus ont participé et ont signé cette pétition et cette pétition a été méprisée et n'a pas été entendue. On se dit voilà la parole politique, finalement, est discréditée puisqu'on surfe sur le buzz et puis il n'y a pas de résultats politiques derrière et les parents ne sont pas satisfaits. Je voulais juste de le signaler tant c'était, il me semble, important.

Sur le conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer, les positions de vote sont : un vote pour les autorisations des décisions modificatives, un débat d'orientations budgétaires axé évidemment sur la crise énergétique avec une demande d'investissements importants. Une enveloppe qui n'augmente pas ; pourtant on a des bâtiments qui vieillissent et quand on a eu la présentation, tout à l'heure, du quartier de Petite-Synthe, on se dit que finalement, il y a un traitement des quartiers ou des communes associées qui est différent. Il faut rappeler quand même que cette convention d'association a été faite dans un objectif gagnant-gagnant et aujourd'hui on a le sentiment à Saint-Pol-sur-Mer qu'on est dans un partenariat gagnant-perdant, gagnant pour Dunkerque, perdant pour Saint-Pol-sur-Mer. Des bâtiments qui vieillissent, des bâtiments qui nécessitent un entretien, qui sont très énergivores pour lesquels il va falloir faire des investissements et on se retrouve avec des moyens qui, nous le pensons, sont insuffisants.

La nécessité aussi de travailler sur la propreté, la sécurité qui sont des sujets importants, sur le vieillissement des populations et donc nous verrons ce que le budget primitif apportera comme réponse sur le débat qu'il y a eu au conseil consultatif.

Un vote pour la délibération concernant la convention avec la CAF avec une alerte tout de même puisque conventionner avec la CAF pour le bien-être des habitants, c'est bien mais leur rappeler qu'il y a quand même une nécessité d'être efficace dans l'ensemble du traitement des dossiers, c'est mieux. Je pense ici aux retards qui se sont accumulés pour l'ensemble de la population dans le traitement de leurs dossiers ce qui crée des difficultés pour certains habitants, notamment des difficultés financières et je pense qu'il faut que la parole politique, aussi, doit être ferme et vigilante sur le l'ensemble du traitement des dossiers vis-à-vis de la CAF.

Une abstention sur les délibérations concernant les PLIE, en demandant qu'on soit vraiment dans la qualité et pas dans la quantité. Il y a des projets qui arrivent, notamment d'implantations industrielles, et je pense qu'il y a une nécessité de former, dès aujourd'hui, un certain nombre de nos concitoyens pour qu'il ne ratent pas le virage de l'emploi avec un certain nombre de remarques sur ces décisions.

Une abstention sur la tarification des droits d'entrée au cinéma. Monsieur le premier adjoint, vous avez oublié de dire que ces tarifs augmentent, malheureusement, dans une période où tout augmente et pour l'accès à la culture pour nos séniors, les tarifs vont augmenter et nous avons proposé la mise en place d'un pass sénior pour permettre et réfléchir pour avoir une tarification plus basse et continuer à permettre à nos séniors d'accéder à la culture à tarif réduit.

Enfin, un vote pour les tarifs d'occupation commerciale du domaine public et un vote pour les décisions prises par le maire.

Monsieur le Maire :

Bien, monsieur Nave puisque vous faites l'interprétation de mes interventions et notamment de mon courrier au maire de Saint-Pol-sur-Mer, que je dois excuser ce soir, je vais expliquer cette position.

Il y a des valeurs qui sont intangibles et je souhaite qu'elles soient respectées sur l'ensemble du grand Dunkerque donc à Saint-Pol-sur-Mer y compris. Parmi ces valeurs il y a le fait qu'un enfant, quand il va l'école, il a

le ventre plein et toute évolution d'un règlement, d'un tarif qui pourrait mettre en péril ce principe qu'un enfant puisse apprendre le ventre plein, je m'exprime, je le dis très clairement, c'est un principe qui est pour moi radical. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de geler les tarifs de la cantine scolaire sur la commune, non pas la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer ou de Fort-Mardyck, mais sur Dunkerque, cela a été le cas également à Fort-Mardyck, et donc cette raison, elle est là, on ne voulait pas qu'en raison de l'inflation qui pénalise un certain nombre de nos ménages, on puisse imaginer demain des enfants sortir de la cantine parce que les ménages n'auraient plus la capacité à payer.

Ce qui s'est passé à Saint-Pol-sur-Mer, à un moment donné j'ai eu un doute, en raison notamment des sanctions qui étaient évoquées à l'égard d'un certain nombre d'enfants, que ces sanctions amènent des enfants à ne plus bénéficier de la cantine et donc j'ai souhaité questionner le maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer sur ce point-là, pas sur la pétition, j'ai souhaité questionner le maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer cette question du risque de voir des enfants ne plus pouvoir bénéficier de la cantine scolaire, et donc du coup, d'aller en classe le ventre vide. Le maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer m'a répondu en me rassurant sur ce point, je souhaite lui faire confiance, je lui donne ma confiance sur ce point mais je serai toujours vigilant à l'application de cela. Donc voilà pourquoi je me suis exprimé et je le ferai encore à partir du moment où un principe que je juge commun au grand Dunkerque et à ce titre, je peux déléguer un certain nombre de choses, un certain nombre de valeurs, je ne transigerai jamais et je le ferai encore sciemment si, à un moment donné, je sentais que ces valeurs pourraient être mises en cause, je le dis clairement. Les Saint-Polois m'ont élu aussi à l'unanimité sur l'ensemble des bureaux de Saint-Pol-sur-Mer et donc, j'exerce aussi un rôle de vigilance sur ce qui peut se passer à Saint-Pol-sur-Mer.

Deuxième chose, vous avez évoqué la question des moyens d'investissements alloués à la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer. Il faut toujours se rappeler une chose, vous vous dites perdant-gagnant, c'est qu'aujourd'hui la fusion permet à Saint-Pol-sur-Mer de bénéficier très largement d'un surcroît de moyens d'investissements que si elle était seule. Régulièrement, nous suivons ces indicateurs notamment de la fiscalité qui émane de Saint-Pol-sur-Mer dans la totalité du grand Dunkerque et je puis vous dire que les dotations qui sont affectées à Saint-Pol-sur-Mer sont toujours substantiellement supérieures à la part de la fiscalité de la commune de Saint-Pol-sur-Mer sur la totalité du grand Dunkerque et même pondérées par le poids des habitants, les dotations allouées à la commune de Saint-Pol-sur-Mer restent aujourd'hui très supérieures à tous les critères que l'on pourrait imaginer. Nous sommes vigilants justement pour que cette fusion-association puisse donner des moyens supplémentaires à la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, donc aujourd'hui vous pouvez toujours dire que vous trouvez ça insuffisant, moi aussi je trouve ça insuffisant pour Dunkerque, Fort-Mardyck probablement doit trouver ça insuffisant donc on doit tous trouver ça insuffisant mais à un moment donné, la politique, c'est de faire des choix et il faut faire des choix avec des moyens qui correspondent à ce qu'on représente.

Sur cette délibération 7 :

-Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

On en vient au débat d'orientations budgétaires et donc je repasse la parole à monsieur Bodart.

FINANCES

8.- Débat et rapport d'orientations budgétaires 2023

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal ont reçu le document joint en annexe en même temps que la convocation du Conseil Municipal, base du débat qui doit avoir lieu au sein de la séance.

Il est donc donné acte au cours de la présente séance du débat sur les orientations budgétaires.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Monsieur Jean Bodart :

Merci Monsieur le maire.

Inflation historique, hausse des taux d'intérêt, sortie de crise sanitaire et aggravation des crises climatique et énergétique... C'est dans un contexte totalement inédit que je vous présente aujourd'hui le rapport sur les orientations budgétaires 2023, qui vous a été remis.

C'est dans ce contexte également que le projet de loi de finances 2023 sera proposé au vote du parlement dans les prochains jours.

Deux points de ce projet de loi sont à mettre en évidence.

Comme lors de la mise en place en 2018 des contrats de Cahors, le gouvernement souhaite une nouvelle fois contractualiser la participation des administrations publiques locales à la réduction du déficit public via la mise en place de nouveaux « pactes de confiance ». Dans ce pacte, les collectivités devront modérer la progression de leurs dépenses de fonctionnement d'un ½ point de moins que celui de l'inflation.

Autre élément à prendre en compte dans ce paysage général de préparation budgétaire, l'inflation et la hausse des prix qui a pour effet d'augmenter mécaniquement la valeur des bases pour le calcul des impôts fonciers.

Les premières évaluations sont de l'ordre de +6,2%, ce qui suscite de nombreux échanges parlementaires du fait de la volonté de limiter l'impact de la crise sur les foyers français. Une barrière à hauteur de 3,5% a été évoquée mais rien à notre connaissance n'a encore été décidé et aux dernières informations publiées par l'INSEE le 30 novembre, l'indice des prix à la consommation serait en progression de 7,13% sur les douze derniers mois.

Pour notre part, contrairement à de nombreuses autres communes de notre pays qui ont fait savoir ces dernières semaines leur intention d'augmenter substantiellement leur part de taxe foncière (je citerais entre autres Paris, Marseille, Grenoble ou Tours) et ceci en faisant porter la responsabilité de cette augmentation à l'Etat, nous tiendrons notre engagement de 2014. Nous excluons toute hausse de fiscalité locale.

C'est donc dans un contexte dans lequel la Banque Centrale Européenne ne prévoit plus désormais une croissance que de seulement 0,9% en 2023 contre 2,1% dans ses projections de juin 2022, que nous sommes amenés à préparer le budget primitif 2023.

Un budget qui vise bien évidemment à poursuivre la mise en œuvre de notre projet de mandat, un projet qui ambitionne de :

- rendre notre ville encore plus attractive et agréable à vivre pour toutes et tous,
- la rendre plus innovante encore et plus humaine et attentive à chacune et à chacun.

En ce qui concerne l'attractivité, le centre-ville va poursuivre sa métamorphose pour constituer un cœur plus dynamique encore pour toute l'agglomération :

- l'aménagement du Quai de Leith est dans sa phase terminale avant de voir se développer de nouvelles surfaces commerciales avec l'opération des Docks de la Marine notamment,
- les travaux préparatoires à la réalisation de la très attendue halle alimentaire viennent de débiter dans le secteur du cours François-Bart,
- la poursuite de la construction de nombreux logements : l'opération Nicodème, les Docks de la Marine (130 logements), les travaux qui ont débuté sur l'îlot CCI en citadelle (280 logements à terme)
- dans quelques mois, la métamorphose de la rue Poincaré et la piétonnisation de la rue Thévenet viendront renforcer l'attractivité retrouvée de notre centre-ville.

L'attractivité, c'est aussi des quartiers qui se transforment :

La commune de Dunkerque est concernée par 4 quartiers en cours de transformation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

- 2 à Dunkerque même : le Banc Vert et l'Île Jeanty
- 2 dans la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer avec les secteurs Guynemer – Jean Bart et les quartiers de la Cité des Cheminots et de la cité Liberté.

Et la station balnéaire poursuivra son renouveau avec :

- une nouvelle offre de logements adaptés tant pour les Dunkerquois que pour les résidents secondaires et les touristes. La phase d'études du projet « MARINA » qui vient d'être présenté se poursuivra en 2023,
- la rénovation de la digue et de ses espaces à proximité sera achevée en 2023.

C'est par l'innovation que la ville préparera son avenir.

Le contexte actuel de grande tension sur l'énergie confirme le bien fondé et la nécessaire poursuite du travail mené par la commune pour améliorer les performances et l'entretien de son patrimoine bâti :

- accentuer le programme d'isolation des bâtiments,
- changer les dispositifs de production de chaleur les plus obsolètes,
- développer les énergies renouvelables, comme la géothermie à la mairie de Malo.

Il y aura lieu également d'innover pour :

- moderniser des services et des équipements tournés vers l'avenir et la transformation écologique, et tournés vers les besoins réels des habitants, le projet emblématique de ce type de démarche étant l'équipement public du Banc Vert dont les travaux ont été officiellement lancés ce 21 novembre dernier,
- poursuivre les actions pour la réussite éducative de tous les enfants de l'école primaire,
- renforcer la végétalisation de notre commune,
- approfondir la participation de tous au service de la vitalité démocratique et de la confiance dans l'action publique.

Enfin, et pour que notre ville soit plus humaine et attentive à chacun, il nous faudra, entre autres,

continuer à :

- renforcer les parcours de réussite au bénéfice des jeunes. Les Assises de la Jeunesse en 2022 ont permis de dialoguer avec eux et d'exprimer leurs attentes et leurs besoins.
- donner aux seniors toute leur place dans la cité,
- renouveler l'action sociale et mettre en œuvre un service public universel des besoins essentiels,
- poursuivre une politique sportive alliant santé et cohésion sociale, développer une offre culturelle pour répondre aux enjeux de notre société,
- répondre aux besoins de tranquillité et de sécurité des dunkerquois, de veiller à la sécurité des piétons et des cyclistes par la création d'îlots apaisés,
- animer la proximité par les maisons de quartier et animer la ville grâce à sa richesse associative.

Voilà donc résumé ce que devra permettre le budget 2023, sachant qu'après 2 années fortement marquées par la gestion de la crise sanitaire, nous devons faire face à la hausse importante des prix, à la raréfaction des ressources dans leur ensemble ainsi qu'à la montée des taux d'intérêt.

L'objectif sera donc d'amortir les effets de la crise tant pour la collectivité que pour les usagers des services publics - la municipalité a d'ailleurs réaffirmé la stabilité du coût des repas de cantine pour les familles dunkerquoises - tout en s'inscrivant pleinement dans les nouveaux enjeux en matière de transitions écologique et énergétique.

Comme en 2022, le budget 2023 intégrera les prévisions budgétaires relatives aux mouvements de mutualisation sur les dépenses de personnel d'une part, et sur les recettes courantes en contrepartie.

Par ailleurs, malgré des résultats financiers positifs en 2021, la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, ainsi que la décision en juillet 2022 de revalorisation du point d'indice de la rémunération du personnel à 3,5% vont obliger la Ville à se dégager de nouvelles marges pour financer ces dépenses incontournables en année pleine.

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, notre budget de fonctionnement 2023 devrait pouvoir s'établir à hauteur de 157,5 M€ de dépenses pour 158,5 M€ de recettes permettant de dégager une épargne brute de 9,5 M€.

Après remboursement de l'annuité de la dette, il nous sera possible d'envisager des dépenses d'équipement à hauteur de 23,9 M€, intégrant la répartition entre les 3 communes associées.

Cette prévision se base sur une hypothèse de 1M€ de subventions. Comme les années précédentes, elle est bâtie à partir d'une projection d'épargne nette au compte administratif de 2,5M€, une utilisation mesurée de notre fonds de roulement, et un process de ré-endettement.

La structure de la dette de la Ville de Dunkerque permet d'envisager une baisse des remboursements d'annuité sur les 3 prochains exercices, du fait de l'extinction d'importants contrats.

Sous réserve des dernières réalisations de l'année, la capacité de désendettement de la collectivité au 31 décembre 2022 devrait se situer entre 5 et 6 années, 10 années étant traditionnellement avancées en termes de risques financiers.

Notre encours de dette s'élèvera au 31 décembre prochain à 78.187.386 €, un encours classifié en risque très faible au regard de la charte Gissler.

Le taux moyen de la dette est de 1,68%, soit en augmentation de +0,22% par rapport au taux constaté au 31 décembre 2021. Cette légère hausse est due principalement, vous vous en doutez, à la hausse des taux variables et à la hausse du taux du livret A.

Cette structure de la dette, particulièrement favorable, s'inscrit néanmoins dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. C'est pourquoi notre vigilance sur l'évolution des marchés monétaires sera renforcée afin d'adapter notre stratégie d'emprunt aux variations ainsi qu'à la disposition de liquidités pouvant être problématique dans un futur proche.

En conclusion, dans un contexte international difficile, nous affichons notre volonté politique de préserver notre saine gestion et de mettre en œuvre une politique ambitieuse de progrès pour et avec les Dunkerquois.

Monsieur le Maire :

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Eymery puis monsieur Nicolet. Monsieur Eymery vous avez la parole.

Monsieur Eymery :

Monsieur le maire, mes chers collègues, le débat sur le rapport d'orientations budgétaires est un exercice obligé avant le vote du budget. Cette année, nous disposerons d'un délai de deux mois entre la présentation du rapport le 2 décembre et la présentation du budget le 2 février. Nous espérons en ce temps de l'avent qui est aussi celui d'espérances, que ce délai sera propice à la prise en compte de nos propositions.

Vous faire part d'abord de notre accord sur la présentation liminaire dans les premières phrases de monsieur l'adjoint sur l'état préoccupant du monde et d'ailleurs en ce sens, monsieur Bodart a confirmé une partie des propos de mon collègue Johan Duval sur l'augmentation du coût de l'énergie et puis, je pense que nous venons d'avoir comme information la demande faite par le gouvernement au préfet, de prendre des dispositions en cas de coupure d'électricité.

Vous dire combien nous apprécions, mais ce n'est pas nouveau, la qualité du rapport qui est fait, on a

quand même des documents qui sont clairs et qui nous donnent un certain nombre d'informations.

Regretter que la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation par l'État vienne une nouvelle fois diminuer l'autonomie fiscale des communes, ce n'est pas notre conception de la démocratie, d'une démocratie équilibrée, avec un rôle important pour les collectivités locales qui doivent pouvoir rendre compte à leurs habitants des impôts qu'elle lève et non pas d'un État qui confisque, qui fait diminuer l'autonomie fiscale pour ensuite la remplacer par une compensation. Nous souhaitons que vous puissiez travailler à restaurer cette autonomie au profit des communes et non de l'intercommunalité comme le gouvernement semble en prendre le chemin, c'est pour nous une nécessité.

L'évolution des bases cadastrales va pénaliser encore une fois les propriétaires alors même que la fiscalité sur les revenus fonciers est l'une des plus élevées d'Europe. Nous proposons que la commune utilise la possibilité de baisse des taux pour amortir le choc. Nous ouvrons une piste : cette année sera marquée par une recette exceptionnelle de près de 5 millions d'euros, recette générée par les cessions du patrimoine communal dont nous aurons l'occasion de reparler au fil de ce conseil. Nous proposons que cette recette exceptionnelle soit mobilisée pour permettre une baisse des impôts sur le foncier bâti et non bâti. Lors de la commission des finances, lorsque j'ai évoqué cette piste, monsieur le premier adjoint m'avait exposé son scepticisme en disant : « Les autres ne le font pas ». Je l'invite à tourner son regard vers la commune d'Hénin Beaumont. En 2022, je pense, ce n'est pas je pense, c'est sûr, vous pourrez le vérifier, c'est la cinquième baisse de taux depuis l'élection de Steve Briois en 2014 et qui correspond d'ailleurs à la même date que vous, monsieur le maire. Donc voyez-vous, ce que cette commune et cette équipe a pu faire en huit ans, je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas le faire.

L'avenir proche est marqué par l'arrivée de nouvelles usines, vous évoquez la création de 16 000 emplois, nous nous en réjouissons d'ailleurs, dont 8000, me semble-t-il, pour le grand carénage de la centrale nucléaire, ce qui montre toute l'importance de notre filière nucléaire. Il s'en suivra donc une hausse du nombre d'habitants, là aussi, nous nous en réjouissons, et pouvons penser que les nouvelles constructions que nous voyons de par la ville, en sont le meilleur signe. C'est une bonne nouvelle, nous vous en donnons acte, il y aura donc une augmentation de la base taxable et nous pensons qu'elle doit être saisie comme une opportunité de baisse des taux et donc du poids de la fiscalité qui viendra, in fine, renforcer l'attractivité de la ville.

Enfin, sur la dernière partie de ce rapport, sur les objectifs affichés, et si nous considérons que les mots ont un sens, nous regrettons que la rubrique : Répondre aux besoins de tranquillité et sécurité des Dunkerquois, par laquelle nous avons commencé ce conseil, soit reléguée en avant-dernière position juste avant : Veiller à la sécurité des piétons et des cyclistes par la création d'îlots apaisés. L'objectif d'une vie humaine et attentive, comme vous le dites, humaine et attentive pour chacun, passe par la tranquillité et la sécurité érigées en priorité par tous les jeunes comme les personnes âgées, actives comme retraitées et je le redis, monsieur le maire, parler de barbarie est malheureusement approprié. Nous pensons bien sûr à cette gosse suppliciée jusqu'à la mort par une étrangère en situation illégale mais aussi à ce chiot maltraité, fracassé, aspergé d'acide par des influenceurs et nous avons toujours une pensée pour ce jeune sapeur-pompier tabassé jusqu'au coma sur la digue de mer parce qu'il venait au secours d'une jeune femme agressée par la racaille. Oui si les mots ont un sens cela s'appelle bien de l'ensauvagement et le ministre de l'intérieur en a également parlé, mais aussi de la barbarie.

Monsieur Nicolet :

Oui, merci. Une intervention qui sera rapide parce qu'on sait, effectivement, que le débat d'orientations budgétaires est un débat purement formel et que nous bornerons la réalité des choses lors du vote du budget le 2 février prochain. Cela étant dit qu'il me soit également permis de remercier les services pour la qualité du travail qui a été fourni, pour la clarté des documents qui nous ont permis d'avoir une vision globale du projet qui nous est proposé ; donc, je pense qu'il est nécessaire de le faire.

Nous tenons à l'occasion de cette prise de parole à rester cohérent avec nous-mêmes et aux différentes déclarations que nous avons pu faire depuis déjà trois ans et ça a été souligné par monsieur le premier adjoint, une situation qui est compliquée, qui est difficile sur laquelle je ne reviendrai pas, que nous connaissons tous. Cela étant dit, je souhaiterais quand même rappeler un certain nombre de choses. Il me paraît nécessaire de ne pas sombrer dans une espèce de pessimisme permanent, ambiant. Monsieur Bodart a fait allusion aux perspectives inflationnistes qui sont réelles bien évidemment, nul ne dirait malheureusement le contraire, cela étant dit, je me permets de rappeler que la France est le pays qui connaît la plus faible inflation de l'ensemble de l'union européenne, il faut quand même le rappeler, et que si nous en sommes là, c'est parce qu'un certain nombre de dispositifs, malgré tout, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, ont été mis en œuvre et qui protègent une partie des Français et une partie de notre tissu commercial et économique, il faut aussi le rappeler.

Donc il ne faut pas simplement parler avec un pessimisme outrancier qui ne nous aidera et n'aidera personne, cette situation nous la connaissons, situation nationale, situation internationale avec une multitude de crises qui nous percutent, nous le savons. La crise sanitaire, je me permets de le rappeler, la crise sanitaire n'est pas terminée puisque nous sommes à nouveau maintenant aux environs de 40 à 45 000 contaminations au coronavirus par jour et qu'il y aura un certain nombre de dispositifs qu'il va, peut-être, falloir remettre en route afin de protéger et de nous protéger. On sait à quel point cet impact sur notre économie a été violent et risque de se cumuler à ce que nous connaissons.

La crise énergétique bien évidemment et il n'est pas inutile, je pense, de rappeler à quel point pour un territoire comme le littoral dunkerquois, c'est un enjeu fondamental. Nous sommes, et on le dit à chaque fois et c'est vrai, la première plate-forme de production d'énergie en Europe et donc, ça concerne cette crise

énergétique, des enjeux qui vont au-delà de notre territoire mais qui nous impactent directement.

La crise financière avec le retour de l'inflation, j'en ai dit un mot, des taux directeurs de la BCE qui vont monter, qui augmentent, effectivement monsieur l'adjoint l'a dit, mais également au sein d'une union européenne qui est elle-même divisée. La guerre en Ukraine, ça n'a pas été évoqué, je me permets de le dire, et une relation franco-allemande dégradée, la réalité c'est aussi celle-là.

Sur les propositions qui nous sont faites, monsieur le premier adjoint, les ratios de désendettement restent corrects puisqu'ils sont de cinq à six ans, ça a été précisé, vous l'avez dit lors de la dernière commission des finances et dans le contexte actuel il faut le dire, nous pouvons nous en féliciter et je tiens à vous en donner acte, il faut le reconnaître et rendre à César ce qui est à César.

Les équilibres proposés sont marqués par une très grande prudence et là encore, je tiens à le souligner et ça me paraît absolument nécessaire, prudence à laquelle d'ailleurs nous appelons depuis le début du mandat au regard justement de l'analyse que nous faisons de la situation nationale et internationale. Vous avez évoqué la disparition d'un certain nombre d'emprunts qui vont nous permettre d'alléger notre situation financière et de la prudence qui est la vôtre encore une fois qui vous caractérise, semble-t-il, sur la négociation des futurs emprunts pour financer nos investissements notamment, là-dessus vous avez raison, et il serait donc, me semble-t-il, inconséquent de notre part de nous déjuger et de remettre en cause, aujourd'hui, les conseils que nous donnions hier.

Nous prenons acte des orientations que vous nous avez proposées et nous vous encourageons à poursuivre sur cette voie qui est celle de la prudence. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci quelques mots rapides, d'abord pour rappeler, monsieur Eymery, que les recettes exceptionnelles dont vous avez parlé, sont des recettes exceptionnelles que nous sommes allés chercher grâce à notre gestion, on parle de la question du patrimoine, ce sont des choix de gestion qui ont été faits et qui permettent de dégager des recettes qui restent, comme on l'a dit, des recettes exceptionnelles, et un principe de bonne gestion générale des recettes exceptionnelles on ne les affecte pas à des baisses de recettes de fonctionnement ; en général, je n'aime pas trop ce concept.

C'est vrai que ces recettes que nous sommes allés chercher, elles correspondent à des besoins d'investissement à la fois pour pouvoir continuer à développer notre territoire, vous avez fait référence aux implantations industrielles, au développement économique qui touche aujourd'hui notre territoire de manière très positive et tout le monde doit s'en réjouir mais aussi des besoins investissement liés à la transition et l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments publics qui demeure la priorité. Je ne peux prendre qu'un exemple : si je reste sur Petite-Synthe, un bâtiment comme la Concorde aurait besoin d'améliorations au niveau de la performance énergétique. Si nous devons effectivement affecter des résultats exceptionnels ce serait justement pour pouvoir se dégager des marges de recettes de fonctionnement ou plutôt de moindres dépenses de fonctionnement pour les années qui viennent, cela serait effectivement de bonne gestion et c'est comme ça que nous l'imaginons. Cela a été dit par tous les intervenants, dans le contexte d'incertitude dans lequel on est aujourd'hui et avec finalement une visibilité qui reste mesurée sur l'évolution des dépenses énergétiques de la commune, donc au regard de tout ça, je pense que la position de Jean Bodart tout à l'heure, était prudentielle mais réaliste.

Je vous remercie en tout cas de ce débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Bodart je vous propose de poursuivre avec la présentation des délibérations 9 à 15.

9.- Décision modificative 2022 n°1

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des crédits figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

2 abstentions Liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois

Adopté

Monsieur Jean Bodart :

Les points essentiels de cette décision modificative ont été présentés en commission Finances et sur lesquels on a pu échanger.

10.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à : **l'ADUGES** : Martine Arlabosse, Jean-François Montagne, Davy Lemaire, Fabrice Baert, Marjorie Eloy, Séverine Wicke, Josseran Floch, Rémy Bécuwe, **Le Château Coquelle** : Zoé Carré, Sylvie Guillet, Jean-François Montagne, Justine Jotham, **Le CCAS** : Patrice Vergriete, Leila Naidji, Josseran Floch, Alain Simon, Rémy Bécuwe, Delphine Castelli, Elisabeth Longuet, Yohann Duval, **l'orchestre d'harmonie de la Ville de Dunkerque** : Sylvie Guillet, Justine Jotham, **Entreprendre Ensemble** : Martine Arlabosse

Liste Défi Dunkerquois : 4 votes contre pour la subvention à Entreprendre Ensemble

Adopté

11.- Avances sur subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser le versement d'avances sur subventions, dans le courant du premier trimestre 2023 dans la limite du montant voté en 2022 pour les associations non soumises à l'obligation de conclure une convention, et, pour les autres, dans la limite de 50 % du montant mentionné dans la convention en cours.

Les associations bénéficiaires seront reprises lors du vote du Budget Primitif 2023 dans l'état annexe des subventions.

Dans l'attente de la fixation du montant définitif des subventions pour 2023 et du renouvellement des conventions, il sera satisfait à l'obligation de conclure une convention prévue à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, par application et production des conventions en cours et en vigueur au minimum jusqu'au 31 mars prochain.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

12.- Ouverture par anticipation de crédits d'investissement avant le vote du budget 2023

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Pour permettre la liquidation de dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 avant le vote du budget primitif et conformément à l'article L. 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal adopte les dispositions suivantes :

- le mandatement ou l'engagement des dépenses sur l'exercice 2023 pourra être réalisé et ceci avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 (hors Reports et dépenses imprévues).
- les crédits utilisés correspondants seront inscrits au budget primitif 2023, leur montant et leur affectation

seront dûment précisés.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

13.- Attribution de compensation - Révision libre - Mécanisme de prélèvement de la fiscalité mis en place dans le cadre de la Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire - Année 2022

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'Attribution de Compensation (AC) est un reversement mis en place ayant pour objet d'assurer la neutralité budgétaire du changement de régime fiscal (Fiscalité Professionnelle Unique - F.P.U.) et des transferts de compétences.

L'architecture de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été modifiée par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date du 24 novembre 2021.

L'AC communautaire comprend trois composantes :

- L'AC historique
- L'AC « transferts de compétences » ou de « services communs »
- L'AC « prélèvement de fiscalité dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire »

1) L'AC « transfert de compétence »

Par délibération en date du 22 mars 2018, le conseil de communauté a étendu ses compétences à la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socioéducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire.

Ce transfert de compétence a été prononcé par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2018.

Dans ce cadre, le Kursaal et le stade Tribut ont été reconnus d'intérêts communautaire.

Pour le Kursaal, la CLECT lors de sa séance du 29 novembre 2018, a arrêté le montant des charges transférées et le montant de la correction de l'Attribution de Compensation de la Ville de DUNKERQUE à 712 969 € en année pleine.

Cette évaluation n'a toutefois pas pris en compte le montant de la Taxe Foncière supportée par la Ville qui, avec le transfert de propriété de l'équipement, sera désormais acquittée par la communauté urbaine de Dunkerque.

La CLECT, lors de sa séance du 2 février 2022 a donc réévalué le montant des charges transférées à 899 000 €.

Lors de cette même séance, la CLECT a arrêté le montant définitif des charges transférées pour le Stade TRIBUT et le montant de la correction de l'Attribution de Compensation de la Ville de DUNKERQUE à 430 950 €.

2) L'AC « prélèvement de fiscalité »

Dans la délibération qui a fixé les montants de ce reversement, il a été précisé que l'AC est révisée au titre du prélèvement de fiscalité mis en place dans la nouvelle DSC (troisième composante).

Il en est rappelé ci-après le principe :

« Au titre de la solidarité renforcée entre les communes, un mécanisme de partage de la fiscalité des communes est prévu au sein de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Ce mécanisme a été inscrit dans le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité 2021-2026 adopté par le Conseil de Communauté le 01er juillet 2021.

Il consiste en un prélèvement de fiscalité pour chaque commune qui sera remis en répartition entre les communes selon les critères de solidarité. Lié à la variation fiscale de la commune, il se traduira en un prélèvement (écrêtement) du 1/3 de la variation de la fiscalité des communes.

Cet écrêtement sera appliqué sur les hausses (« écrêtement positif ») mais également sur les baisses (« écrêtement négatif ») de fiscalité permettant, dans une logique complète de solidarité, de mettre en répartition les gains de fiscalité mais également d'amortir les éventuelles pertes de fiscalité. Une part de ce prélèvement global est ensuite reversée aux communes via les critères de solidarité.

Cette part reversée aux communes pourra varier chaque année entre 30% et 100%. Ainsi, le montant de fiscalité reversé à la commune peut-être plus ou moins élevé par rapport au montant prélevé.

Ce principe de modulation de l'AC dans le cadre d'un prélèvement de fiscalité a été précisé par l'Administration Fiscale, sous réserve d'un accord individuel des communes concernées, accord matérialisé par délibération. »

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'accepter le principe de la révision libre de l'attribution de compensation qui consiste en un prélèvement de fiscalité mis en place dans la nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CUD à ses communes membres.

Par délibération du conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date du 27 septembre 2022, il a été décidé de fixer le taux de reversement de la fiscalité à 30 %.

Pour 2022, il a été proposé de réduire les attributions de compensation des communes à hauteur de 2 790 407 €.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter le principe de révision libre de l'AC au titre du prélèvement de fiscalité mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle DSC communautaire versée en 2022,
- approuver le rapport de l'année 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges ci-annexé relatif aux transferts de compétences,
- approuver en conséquence le montant total de l'attribution de compensation de la commune fixé à 35 484 583.23€ au titre de l'année 2022.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean Bodart :

L'attribution de compensation, je rappelle que c'est un versement fait par la Communauté urbaine de Dunkerque destiné à assurer la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et lors de transferts de compétences ou de mutualisation de services.

Cette attribution de compensation comprend trois composantes :

- *l'attribution de compensation historique instituée lors du passage à la taxe professionnelle unique*
- *l'attribution de compensation transfert de compétences et mutualisation des services*
- *l'attribution de compensation prélèvement de fiscalité mise en place dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier de solidarité conclu entre la CUD et toutes les communes membres.*

Il s'agit pour cette troisième part d'un écrêtement d'un tiers de la fiscalité supplémentaire des communes qui est ensuite en partie redistribué entre les communes de l'agglomération selon des critères de solidarité. Comme chaque année, conformément aux dispositions législatives et celles du pacte fiscal et financier, il convient donc d'actualiser son montant au titre de l'année 2022.

Divers changements sont intervenus par rapport à 2021 avec en particulier

- *la prise en compte du transfert du stade Tribut à la Communauté urbaine et l'actualisation du montant des charges transférées à la CUD pour le Kursaal (ajout de la taxe foncière),*
- *la prise en compte en année pleine des mutualisations avec la CUD qui sont intervenues en novembre 2021, pour mémoire cela concerne une partie de la direction générale, la direction du pilotage et de l'accompagnement au changement, celle de la commande publique et des moyens généraux ainsi que le service de l'éclairage public*
- *la part de fiscalité supplémentaire écrêtée en fonction de la réalité constatée.*

Le résultat de ces différentes actualisations donne un montant d'attribution de compensation de 35,4 millions d'euros au titre de l'année 2022.

14.- S3D - Rapport de la chambre régionale des comptes

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la société anonyme d'économie mixte de développement du Dunkerquois (S3D) pour les exercices 2017 à 2020.

Conformément à l'article L243-6 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Vous avez reçu le rapport d'observations définitives.

Il est pris acte que ce rapport a bien été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal et qu'il a donné lieu à débat.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

15.- SPAD - Rapport de la chambre régionale des comptes

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la société publique de l'agglomération dunkerquoise (SPAD) pour les exercices 2017 à 2020.

Conformément à l'article L243-6 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Vous avez reçu le rapport d'observations définitives.

Il est pris acte que ce rapport a bien été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal et qu'il a donné lieu à débat.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart, des interventions ? Monsieur Duval, madame Cuvelier et monsieur Nicolet.

Monsieur Duval :

Merci. Concernant la délibération numéro dix, donc les subventions qui sont attribuées. Nous voterons en faveur des subventions proposées sauf pour celle concernant Entreprendre Ensemble pour une raison toute simple, c'est qu'à part la majorité, personne ne peut savoir ce qui se passe à Entreprendre Ensemble, personne ne peut vérifier la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés. Le pire, il faut le rappeler, est que cet organisme est venu au secours du maire de Grand-Fort-Philippe qui avait triché lors des élections et qui avait été éjecté de sa mairie, à juste titre, pour cette raison et qui depuis a été condamné en première instance, puisqu'il a fait appel, pour détournement de fonds publics à de la prison avec sursis et à plusieurs années d'inéligibilité. Nous avons été reçu avec Adrien Nave, l'an passé, pour discuter de ces questions par la présidente, nous avons posé des questions précises et demandé un certain nombre de documents. La présidente s'était engagée à nous les fournir mais par une opération du Saint-Esprit, quelques jours plus tard étrangement, elle changeait d'avis et nous faisait répondre qu'elle refusait de nous donner accès aux informations demandées. Dans ces conditions, vous comprendrez bien que nous ne pouvons absolument pas cautionner le fonctionnement de cet organisme, nous voterons par conséquent contre la subvention à Entreprendre Ensemble.

Monsieur le Maire :

Très bien, madame Cuvelier.

Madame Cuvelier :

Oui, chers collègues, concernant la S3D et la SPAD. J'ai l'impression que la SPAD déshabille la S3D, pourvu que les projets dont elle aura la charge ne dure pas 30 ans ! Revenons au rapport, le rapport des magistrats demande qu'un plan stratégique soit adopté. Il n'y a pas eu de réponse apportée à ce rapport, pouvez-vous nous donner les lignes directrices de ce plan stratégique si vous comptez en adopter un. Merci.

Monsieur le Maire :

Monsieur Nicolet.

Monsieur Nicolet :

Merci. Sur la question de la S3D et de la SPAD, je ne m'appesantirai pas sur les questions budgétaires ou autres, le rapport est plutôt positif donc il n'y a pas de souci là-dessus, c'est sur l'avenir et la destination de ces structures. Il y a un certain nombre de questions qui sont posées par la chambre, j'en ai notamment noté une. Dans la situation actuelle, l'adoption d'un plan stratégique, je parle de la S3D, par son conseil d'administration qui fixerait ses perspectives en cohérence avec celles de la SPAD apparaît aujourd'hui indispensable. L'annonce de la mise en place d'un groupement d'employeurs, page 13 du rapport de la chambre, un acteur supplémentaire dans un environnement déjà complexe sans que la plus-value qui serait apportée par ce groupement n'apparaisse clairement.

On voit bien que ces rapports mettent en évidence :

- o le recul pour S3D en tout cas de ses opérations d'aménageur et la modification de ses missions*
- o la mutualisation avec la SPAD par le biais d'un GIE*
- o la concurrence de la SPAD, notamment dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (l'ANRU).*

Sur le fonctionnement même, si la question de l'assiduité des membres de la SPAD est mise en lumière, il y a un problème, j'ai cru comprendre monsieur le Maire que vous aviez répondu à la chambre sur cette question en disant qu'effectivement vous sensibiliserai les membres de la SPAD d'être un peu plus présents mais là aussi des opportunités sont saisies au fil de l'eau, est-il dit, et donc là encore, nécessité de la définition d'un plan stratégique cohérent avec les orientations qui seront fixées par la société d'économie mixte SD3.

La question, me semble-t-il, que pose ces deux rapports de la chambre, la philosophie en tout cas qui semble s'en dégager, c'est quel avenir pour l'une et pour l'autre avec un plan stratégique qui semble-t-il reste à définir. Nous savons que nous sommes face à des enjeux qui sont des enjeux extrêmement importants avec de nouvelles implantations industrielles avec, nous le souhaitons tous, l'arrivée d'habitants supplémentaires, d'aménagements urbains d'ampleur. Donc les questions qui sont posées là, me semblent des questions auxquelles il faudrait apporter une réponse. Je vous remercie

Monsieur le Maire :

Merci. Sur la question de S3D et de la SPAD, on est plutôt dans une logique communautaire donc ce que je propose c'est qu'on renvoie cette question à la commission ad hoc à la Communauté urbaine. Je demanderai aux présidents de la SPAD et de S3D et aux directeurs d'être présents et d'évoquer avec vous cette question qui relève davantage de commission.

Sur ce je passe aux votes :

- délibération n°9 : Qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois Qui s'abstient ? Liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois

- délibération n°10 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- délibération n°11 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- délibération n°12 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- délibération n°13 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous en remercie, monsieur Simon délibérations 16 à 22.

Monsieur Simon :

Merci, je vais essayer d'être aussi concis que Jean Bodart sur ces dernières délibérations.

ACTION FONCIÈRE**16.- Dunkerque/Rosendaël - 545 avenue de Rosendaël - Cession de la villa Myosotis**

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire de la villa « Myosotis », située à Rosendaël, 545 avenue de Rosendaël Jacques Collache.

D'une surface de 928 m² au sol et selon cadastre, ce bien est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Dans un souci de valorisation du patrimoine municipal, il a été désigné comme cessible. Son déclassement du domaine public a été décidé par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020.

Le cahier des charges attaché à la cession, qui prévoit de redonner à la villa sa vocation initiale d'habitation, comprend des préconisations architecturales et des restrictions en faveur de la protection du bâtiment.

Suite aux mesures de publicité entreprises, il est proposé de donner une suite favorable à l'offre de monsieur et madame Ducourant - Tourte au prix de 260 000 euros qui souhaitent l'occuper à titre de résidence principale.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de céder le bien sus-désigné au profit de monsieur et madame Ducourant – Tourte,
- au vu de l'avis des domaines en date du 5 septembre 2022, dire que cette cession se fera au prix de deux cent soixante mille euros, en sus des frais afférents à cette cession à la charge de l'acquéreur,
- dire que cette vente se fera aux conditions suspensives d'obtention des autorisations d'urbanisme ; condition d'usage d'habitation et de résidence principale (avec interdiction de location comme meublé de tourisme) ; condition de clause d'inconstructibilité (sauf exception à accorder par la Ville) et d'unité foncière et condition particulière de délai de démarrage de travaux,
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférent à ce projet.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

2 abstentions Liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois

Adopté

17.- Dunkerque - quai de Mardyck - Foyer Logement Intercommunal d'Urgence - Bail emphytéotique au profit de la CUD

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

En raison des nécessités de réhabilitation du bâtiment de mise à l'abri du Foyer Logement Intercommunal d'Urgence (FLIU), situé quai de Mardyck, à Dunkerque, la CUD a programmé la réalisation de travaux de rénovation.

Afin de permettre à cette opération de bénéficier d'une subvention, par délibérations des conseils municipal et communautaire des 17 et 21 décembre 2020, a été transférée la maîtrise d'ouvrage à la ville de ce projet de réhabilitation, comprenant transfert du contrat afférent et de la propriété.

La Ville est désormais propriétaire du FLIU.

Aussi, afin que la CUD, co-financeur avec l'Etat du fonctionnement de ce site, en ait la maîtrise, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder à la Communauté Urbaine de Dunkerque un bail emphytéotique sur ce site cadastré AO0156 et AO0266, d'une surface au sol et selon cadastre de 825 m²,
- au vu de l'avis des domaines en date du 21 septembre 2022, tenant en compte du montant des travaux pour 2 484 000€ht, que ce bail soit conclu pour une durée de 50 ans et ce à titre gracieux, les frais d'acte étant à la charge du preneur,
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférent à ce projet.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

18.- Dunkerque - 18 quai de Mardyck - Cession par la Ville à la CUD

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire de l'immeuble sis 18 Quai de Mardyck, d'une superficie de 106 m², cadastré AO0057 d'une surface utile de 261 m². Ce bien sera intégré dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot de la place de l'Île Jeanty sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Cet immeuble, dans un état de délabrement avancé, estimé par le service des Domaines à 35 000 euros (+/- 15 %), est libre de toute occupation.

Compte-tenu cependant du coût de déconstruction de ce bien estimé à 132 000 €, l'inspection des finances publiques autorise un transfert à titre gracieux.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de céder ce bien à titre gracieux à la CUD au vu de son état,
- dire que les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur,
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférent à ce projet.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

19.- Dunkerque/Rosendaël - Val des Roses - Bail à construction - Modification d'échéance

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire de l'immeuble dénommé Val des Roses sis 746 avenue de Rosendaël à 59240 Dunkerque/Rosendaël, d'une superficie de 10 202 m², cadastré 510AB0809 sous bail à construction au profit de SIA HABITAT.

Dans le cadre de la restructuration du Foyer Val des Roses, sous gestion de la Fondation Partage et Vie, la Ville a été sollicitée par SIA HABITAT pour demander une modification d'échéance du bail à construction car les nouveaux investissements importants nécessitent d'être financés sur une durée supérieure à celle restant à courir du bail initial.

SIA HABITAT nous sollicite donc afin de proroger la date de fin de bail initial (31 janvier 2023) au 30 décembre 2064 ce qui leur permettra de financer le programme travaux et de pérenniser la gestion du site avec la Fondation Partage et Vie.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- consentir la modification de l'échéance du bail à construction initialement prévue au 31 janvier 2023 jusqu'au 30 décembre 2064 au profit de SIA HABITAT,
- décider que la redevance annuelle sera de 1€ symbolique, afin de tenir compte du montant prévisionnel des travaux projetés par le preneur (1 000 000 € HT),
- dire que les frais afférents à ce bail seront à la charge du preneur,
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférent à ce projet.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

20.- Dunkerque/Rosendaël - 8 rue Voltaire - Désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire du lot de copropriété n° 8 et des 244/1000èmes des parties communes attachées, d'une superficie d'environ 166 m² au sein d'un ensemble immobilier sis rue Paul Doumer et 8 – 10 – 12 rue Voltaire, cadastré 510 AR 381.

Cet immeuble à usage de bureaux, occupé antérieurement par le CCAS, est désormais libre de toute occupation.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que ce bien n'est plus affecté au public ou à un service public,
- décider de son déclassement du domaine public,
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférent à ce projet.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

21.- Dunkerque/Malo-les-Bains - 122 avenue de la Mer - Déclassement et désaffectation du domaine public

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire du lot de copropriété n°70 et des 591/10000èmes des parties communes attachées, d'une superficie d'environ 233 m² au sein d'un ensemble immobilier nommé « Le Trimaran » sis 122 avenue de la Mer, cadastré AZ 303.

Cet immeuble, occupé antérieurement par une des antennes de la bibliothèque, est désormais libre de toute occupation.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que ce bien n'est plus affecté au public ou à un service public,
- décider de son déclassement du domaine public,
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférent à ce projet.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

22.- Dunkerque/Petite-Synthe - rue de la Genièvrerie - Désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'un terrain sis à Dunkerque/Petite-Synthe rue de la Genièvrerie. Implantée sur la parcelle cadastrale 460AO275, cette bande de terrain de 31 m² est à usage d'espaces verts.

Le bien désigné ci-dessus n'est plus affecté à l'usage du public ni à un service public.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que la parcelle 460AO0275 n'est plus affectée au public ou à un service public,
- décider son déclassement du domaine public,
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférent à ce projet.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci, des interventions ? Monsieur Eymery.

Monsieur Eymery :

Oui monsieur le maire, une intervention sur la délibération numéro 16 et vous préciser, mais je pense que vous le savez déjà, que monsieur l'adjoint Simon nous a bien dit qu'il y avait un plan pluriannuel de cessions qui était prévu. Donc je suppose qu'il nous sera évoqué ou présenté lors d'une prochaine commission, c'est-à-dire que la recette dite exceptionnelle de 5 millions d'euros pour l'année 2023 va peut-être se reproduire, je ne sais pas dans quelle proportion, pour les années 2024/2025.

Sur la délibération numéro 16, c'est pour rappeler la position que nous avons déjà eue l'occasion d'exprimer concernant le patrimoine communal, patrimoine communal sur lequel je rappelle que depuis 2014 nous avons le plus souvent, même dans la quasi-totalité, accompagné votre action de cessions tant il est vrai que quand un bien devient inutile ou devient un poids pour la commune, il est de bonne gouvernance de s'en séparer. Mais il y a des biens de la commune, donc c'est quand même notre patrimoine, je dirais aussi matériel, qui sont remarquables tels que la villa Myosotis et nous sommes d'une manière générale partisans d'en garder, autant que faire se peut, la propriété et de les mettre à disposition par bail emphytéotique, c'est ce qui a été fait par exemple pour le château Loubry et c'est une bonne décision. N'y avait-il pas moyen de rechercher avec la villa Myosotis, cette voie-là, qui aurait permis à la fois de faire supporter l'entretien, le coût, les réparations, le fonctionnement et le maintien en bon état de la villa Myosotis par un tiers, dans le cadre du bail emphytéotique.

Une remarque que j'ai pu faire en commission : il y a une décote par rapport à l'estimation des domaines qui est au maximum de 15 %, cela nous a été justifié en commission par le caractère délabré par le fait que cette ville était squattée, là on peut faire d'ailleurs la boucle avec les incivilités et l'insécurité. Cela pose quand même la question de la préservation du patrimoine communal, d'autant plus quand c'est un patrimoine remarquable, ou de la cession quand on est incapable de le maintenir en bon état.

Sur une question de forme, nous pensons, monsieur le maire, qu'il est bon que quand des délibérations sont proposées à l'approbation du conseil municipal, la synthèse qui en est faite soit toujours faite de la même manière. Sur la plupart des délibérations actant une cession, vous y incluez l'estimation des domaines pour nous dire souvent la cession est faite au montant de l'estimation des domaines et voilà que dans cette délibération numéro seize, il n'y a pas trace de l'estimation des domaines. Il faut aller la chercher et là on se rend compte que finalement, on a fait une décote, que nous ne contestons pas par ailleurs, de l'estimation des domaines. Je pense qu'intellectuellement, c'est quand même mieux de toujours présenter les affaires de la même manière. J'en profite, mais c'était le début de mon propos, de dire qu'il serait bien que nous ayons une visibilité sur le plan de cessions, à moyen terme, des biens devenus ou inutiles ou inadaptés à l'emploi qui en était fait jusqu'à présent. Je vous remercie.

Monsieur Simon :

Je vais répondre à la fois sur la forme et à la fois sur la question de la villa Myosotis.

Sur la question de la forme, nous avons présenté en commission LUTES dernièrement, le bilan des cessions, le bilan du patrimoine et pour l'exercice à venir, la prévision des cessions y compris avec les sommes estimées sur les négociations en cours. Allez plus loin en termes de mise à disposition d'éléments sur les cessions des exercices 2024, 2025, 2026, sauf à considérer que je serais devin, j'en suis incapable en l'état aujourd'hui. Nous nous sommes engagés de revenir régulièrement devant la commission pour vous apporter ces éléments de transparence et je vous garantis que nous les apporterons.

Je suis un adepte de la novation, je suis prêt à beaucoup de choses mais je n'aurais jamais imaginé de bail emphytéotique pour une occupation à titre de résidence principale pour une personne physique. On le peut réglementairement pour des personnes morales, pour des personnes physiques, c'est totalement novateur et je doute qu'un particulier s'engage sur ce type de démarche. Je rappellerai que pour le château Loubry, c'est assorti d'un bail commercial. Là, nous sommes sur une opération de cession à titre de résidence principale ; nous ne pouvions pas proposer sur cette opération Myosotis, un bail de la nature que vous citez.

En ce qui concerne la décote, il y a totale transparence, elle est annexée, mais je peux y revenir. Le squat est totalement marginal au regard des coûts. Je vous avais précisé, lors de la commission, que le coût principal, qui justifiait la décote, était lié aux intempéries des mois précédents (celle du mois de juin et celle du

mois de septembre). Je rappelle que les domaines ont fixé en 2020 l'évaluation à 450 000 €, que le prix de cession a diminué du fait des dégâts liés aux inondations et à une intrusion. Nous n'avons pas eu de remarques des services de domaines. Je rappelle que ce bien, par rapport à votre préoccupation, que ce bien est inscrit à l'inventaire des monuments historiques et que donc, son caractère mémoriel et physique est totalement garanti par cette inscription.

Monsieur le Maire :

- Délibération 16 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois et liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois

- Délibérations 17 à 22 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Madame Seret.

ACTION SOCIALE

23.- Présentation du rapport 2021 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Rapporteur : Madame Catherine SERET, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi Handicap », la Ville de Dunkerque a constitué la Commission Communale d'Accessibilité en faveur des Personnes en Situation de Handicap (CCAPSH) le 11 février 2011.

Suite à l'ordonnance n° 2014- 1090 du 26 Septembre 2014, celle-ci est devenue Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Malgré la situation sanitaire liée à la Covid 19, cette instance a poursuivi sa mission de veille à la mise en cohérence des initiatives des acteurs publics et privés, présents sur la ville. Elle est garante de la continuité de la chaîne de déplacement (voirie, bâtiment, transport, espaces publics...) et travaille de concert avec la commission intercommunale d'accessibilité.

Cette commission est composée d'élus, de représentants d'associations œuvrant dans le handicap, de partenaires et de techniciens. Ses membres sont chargés de formuler des suggestions à toutes les personnes compétentes et en particulier pour :

- la priorisation pluriannuelle des travaux des bâtiments municipaux pour la mise en accessibilité du cadre bâti avec visite de chantier sur certains ERP,
- l'Ad'AP,
- les espaces publics aux abords directs des ERP,
- la charte d'engagement réciproque Ville & associations,
- et l'élaboration d'un bilan annuel.

Ce bilan annuel dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports et énumère les propositions d'amélioration. La commission a obligation de transmettre ce bilan, annuellement, au Préfet.

Aussi, il vous est proposé de prendre connaissance de ce rapport de bilan de l'année 2021. Celui-ci sera ensuite transmis au Préfet.

Le rapport annuel est consultable sur le site de la ville.

Avis favorable en date du 18/11/22 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Madame Seret :

Merci monsieur le Maire.

Cette année 2021 a encore été particulière suite à la situation sanitaire de la covid 19 mais qui n'a pas empêché la CCA de rebondir en intensifiant le nombre de ces commissions, sept sur l'année. Ces échanges ont permis la création du groupe de travail « Logement » et un autre groupe « Communication ». Ce dernier a travaillé sur un visuel pour réaliser une banderole afin de sensibiliser les habitants sur la trisomie 21. Cette banderole « Acceptons les différences, journée mondiale de la trisomie 21 » a été accroché, en mars 2022, au balcon de l'hôtel de ville. En ce qui concerne le taux d'emploi des personnes en situation de handicap à la ville, il est de 11,22 % ; pour information, le taux légal est de 6 %. En cette année 2021, la CCA fête ses 10 ans et je

voudrais remercier tout particulièrement Véronique Legrand, la chargée de mission handicap ainsi que les membres de cette instance, pour leur implication et dévouement qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne de tous les habitants.

24.- Appel à projet FAIRE (fonds d'accompagnement aux initiatives des résidents en établissement)

Rapporteur : Madame Catherine SERET, Adjointe au Maire

Dans le cadre du Fonds d'Accompagnement aux Initiatives des Résidents en Etablissement (FAIRE) la Ville de Dunkerque propose aux résidents des établissements implantés sur son territoire d'être à l'initiative des projets qui permettront d'enrichir la vie sociale.

Ce nouveau fonds s'adresse à l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des résidences autonomie de Dunkerque.

L'objectif est de favoriser et d'accompagner les initiatives émanant de groupes de résidents, de permettre à chacun, au sein des résidences, de se mobiliser et de s'investir dans la construction de projets divers pour lesquels ils seront force de proposition.

Huit établissements ont déposé un projet dans le cadre de cet appel à projet.

La commission d'attribution s'est réunie le 9 novembre 2022.

La sélection des projets s'est effectuée sur la base des critères suivants : les initiatives ouvertes sur le quartier, associant la majorité des résidents et développant les actions intergénérationnelles et les actions partenariales (tout en tenant compte des spécificités des publics accueillis au sein des résidences).

Le budget est réparti par résidence en fonction des projets présentés, le montant du financement tenant compte du nombre de résidents hébergés dans la structure (montant maximum de 15€ par résident).

Après examen de chacun de ces projets, la commission propose d'accorder un financement à hauteur de :

- 320 € à la résidence Maria Schepman pour le projet « Chants et Danse »
- 320 € à la résidence la Maison des Dunes pour de la médiation animale
- 431 € à la résidence Hestia pour une après-midi musicale
- 930 € à la résidence Louis Matthys pour le projet « Faire entrer toutes les formes d'art dans la résidence »
- 1005 € à la résidence Van Eeghem pour le projet « Repas restaurant »
- 1500 € à la résidence Jeanne Jugan pour « Trois après-midi 100% soleil, chants »
- 2610 € à la résidence Les Charmilles pour des après-midi récréatifs

Il est proposé au conseil municipal de valider l'avis favorable de la commission d'attribution pour le financement des sept différents projets présentés dans le cadre de l'appel à projet FAIRE pour un montant total de 7 116 €.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci, des interventions ? Monsieur Nave.

Monsieur Nave :

Sur la 23, orienter mon propos sur 2 axes. Le premier est l'accessibilité mais celui de l'espace public j'ai eu l'occasion d'échanger avec des personnes à mobilité réduite qui rencontrent des difficultés en période hivernale, par exemple quand arrive le soir et que l'éclairage public est défaillant. Elles se retrouvent, malheureusement, dans une situation difficile parce que elles ne peuvent pas voire correctement la chaussée ou les trottoirs et il y a un certain nombre d'îlots où l'éclairage public est défaillant et je pense que régler ces problèmes rapidement, c'est aussi agir dans le sens de cette meilleure accessibilité, dans de meilleurs déplacements pour ces personnes. J'ai en tête, par exemple à Saint-Pol-sur-Mer, l'îlot Guynemer/Jean Bart où il y a régulièrement des soucis d'éclairage public et pour lesquels il y a un certain nombre de personnes qui habitent au rez-de-chaussée de ces appartements qui se retrouvent en difficulté quand le soir arrive.

Le deuxième, c'est sur la mobilité douce et plus précisément sur le boulevard Simone Veil. Cet axe est fréquenté aussi bien par les voitures que par les mobilités douces et des remontées me sont parvenues pour demander qu'il y ait peut-être plus de bancs, de poubelles publiques pour permettre une meilleure appropriation

de cet espace. Je sais qu'il n'y a pas forcément de lien avec ce rapport mais il me semble important de vous le signaler pour, peut-être, que des actions soient menées en faveur, justement, de la mise en place de ces poubelles et de ces bancs. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Très bien, je vous propose de passer au vote. Pas de vote sur la 23, sur la 24, qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous en remercie, monsieur Bécuwe.

25.- Opération "Bonus Ville"

Rapporteur : Monsieur Rémy BECUWE, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque a mis en place depuis 2003 avec l'aide d'Entreprendre Ensemble, l'opération « Bonus Ville » qui consiste à recruter principalement des jeunes de 18 à 25 ans demandeurs d'emplois pour des missions de renfort ponctuel sur des manifestations organisées par les services de la Ville.

D'octobre 2021 à septembre 2022, la mobilisation du dispositif a ainsi porté sur 26 missions qui ont bénéficié à 43 jeunes (dont 22 jeunes femmes et 21 jeunes hommes). Ceux-ci ont pu vivre une expérience contribuant à leur insertion professionnelle. Par exemple, ces jeunes ont pu :

- réaliser la distribution de flyers de promotion des manifestations sportives comme le tour de France cycliste ou les 4 jours de Dunkerque (direction des sports) ou pour la mobilisation des habitants lors de la FIL « Tous à la Tente Verte » (mairie de quartier de Rosendaël),
- participer à la passation d'un questionnaire auprès d'habitants dans le cadre de la concertation en vue de la construction de l'équipement public multifonctionnel du Banc Vert (direction nouveau projet national de rénovation urbaine – NPNRU – mairie de quartier de Petite Synthe) ou pour préparer la Fabrique d'Initiatives Locales (FIL) « Avenue de Petite Synthe » (mairie de quartier de Petite-Synthe),
- réaliser des interventions de manutention dans les écoles (direction de l'Enfance) ou lors de manifestations telle que « Tous acteurs pour Dunkerque » (Direction Démocratie, Initiatives Locales et Solidarité- DDILS),
- participer à la tenue de garderies mobiles, dans le cadre de l'organisation de conférence sur l'aide à la parentalité (direction de l'enfance), ou lors de certaines manifestations comme Les Boucles Dunkerquoises (direction des sports) ou « la rue aux enfants » (mairie de quartier de Petite Synthe).

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la Ville de Dunkerque à procéder au versement de la somme de 16 455,40 € à Entreprendre Ensemble, partenaire de ce dispositif, pour un total de 878 heures de travail.

Avis favorable en date du 18/11/22 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Bécuwe :

Merci. On va parler d'Entreprendre Ensemble et du remarquable travail qui est fait toute l'année et notamment l'opération Bonus Ville, c'est une délibération que l'on vote chaque année, qui vise justement à travailler avec Entreprendre Ensemble pour offrir à des demandeurs d'emploi, des jeunes principalement, des missions ponctuelles pour venir en soutien des services municipaux, à travers des actions de solidarité, des actions d'animation ou des actions, comme par exemple, les FIL et diverses organisations. Entreprendre Ensemble fait un très beau travail, aussi, en lien avec les services du CCAS et de la mission Jeunesse à travers le dispositif Parcours de réussite, que vous connaissez bien monsieur le Maire, qui vise chaque jour à accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi de l'agglomération, donc ça c'est du concret.

Monsieur le Maire :

Et avec beaucoup d'utilité sociale. Des interventions sur la délibération 25? Monsieur Duval.

Monsieur Duval :

Merci, simplement pour préciser notre position de vote. Nous voterons contre ces deux projets portés par

Entreprendre Ensemble, la délibération 25 et la délibération 26 qui va suivre, non pas sur le fond bien sûr, vous l'aurez compris, mais à propos de l'organisme choisi pour les piloter, pour les raisons exprimées tout à l'heure, merci.

Monsieur le Maire :

Très bien vous avez tort. Qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois Qui s'abstient ? Très bien, madame Longuet la 26, très beau dispositif également.

26.- Opération "DK Job"

Rapporteur : Madame Elisabeth LONGUET, Adjointe au Maire

La Ville de Dunkerque et Entreprendre Ensemble organisent depuis 2014 une manifestation pour faire connaître et sensibiliser les jeunes, leurs familles et les habitants du Dunkerquois, aux métiers et aux formations accessibles en alternance au niveau local. Cette manifestation qui visait donc à promouvoir l'apprentissage a attiré, avant la période de crise sanitaire, jusqu'à 3 000 visiteurs. Les éditions de 2020 et 2021 n'ayant pu se tenir en « présentiel » du fait des protocoles sanitaires en vigueur, une formule « online » a pu être proposée. Cette manifestation, connue et reconnue, est très attendue par les entreprises et les centres de formation du territoire.

En 2022, Entreprendre Ensemble, porteur du programme « Le DKLIC pour l'Emploi », ses partenaires et la Ville de Dunkerque se sont donnés de nouvelles ambitions dans un contexte économique favorable et inédit pour le Dunkerquois et aussi pour contribuer à favoriser la rencontre entre des personnes en recherche de perspectives professionnelles et les secteurs d'activités rencontrant des difficultés à recruter (notamment l'industrie, l'hôtellerie, la restauration, l'aide à la personne, le bâtiment et la logistique...).

Saisissant l'opportunité ainsi de s'appuyer sur l'expérience DK JOB Alternance des éditions précédentes, Entreprendre Ensemble et la Ville de Dunkerque portent ensemble la volonté de faire évoluer l'évènement annuel en un forum des compétences du territoire, structuré autour d'une promotion large pour les Dunkerquois des solutions en matière d'orientation professionnelle, de formation ou d'emploi sous toutes ses formes. Le DK JOB 2022 est ainsi le premier « forum des compétences », organisé conjointement par Entreprendre Ensemble et la Ville de Dunkerque, avec le soutien de l'Etat dans la cadre de DKLIC pour l'Emploi.

Dans cette perspective, l'évènement DK Job s'est tenu le 27 avril 2022 au Kursaal, au sein duquel près de 7000 m² ont été dédiés à l'accompagnement vers l'emploi, l'orientation, la formation et le recrutement. 5 espaces thématiques pour répondre au maximum de préoccupations des habitants en matière d'orientation, de formation et d'emploi ont été animés :

- **Recrutements et Apprentissage** : village des centres de formation et des entreprises en recherche de compétences répartis par secteur d'activité
 - Bâtiment et Travaux Publics, avec notamment un espace de valorisation des travaux liés au Nouveau Programme du Renouvellement Urbain (NPNRU)
 - Industrie, avec de nombreuses démonstrations des savoir-faire du territoire (simulateurs, casques virtuels, exposition de pièces ...)
 - Santé Sanitaire et Social Animation, avec un espace d'animation et de valorisation des métiers de ce secteur
 - Hôtellerie Restauration et Métiers de bouche, avec la démonstration du savoir-faire des apprentis du CEFRAL et la présence de l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière pour valoriser les compétences recherchées dans les bars, brasseries et restaurants.
 - Commerce Vente Distribution
 - Services aux entreprises, Administration et Métiers du Tertiaire, avec entre autres la représentation des métiers en uniforme
 - Automobile Transport Logistique, avec la présence du simulateur de conduite de l'AFTRAL, et aussi la présence sur le parvis de bus des sociétés TRANSDEV, KEOLIS et DELGRANGE
 - Et enfin les secteurs Horticulture / Agriculture / Aménagements Paysagers, Coiffure Esthétique, Bien être ...
- **Orientation** : découvrir de manière ludique le métier fait pour soi, en participant pendant près d'1 heure à 4 univers interactifs sur 1 200 m² (points forts, habiletés sociales, manuelles et techniques)
- **Implantations** : s'informer sur le développement économique dunkerquois, les entreprises qui s'implantent et les grands recrutements en cours et à venir, aider les jeunes à se projeter vers les formations adéquates. Présence du Groupe Radisson Blu pour le pré recrutement de l'hôtel de Malo les Bains.
- **Intérim** : village des agences de travail temporaires et groupements d'employeurs représentant

- quasiment le réseau complet des agences sur le Dunkerquois
- **La Terrasse de l'Emploi** : 9 conseillers à l'emploi d'Entreprendre Ensemble disponibles pour conseiller les visiteurs sur leurs secteurs d'activités dédiés (industrie, BTP, commerce, services aux entreprises, services aux personnes, hôtellerie restauration) pour collecter des CV en vue de les mettre en relation avec les offres du moment, pour informer sur les jobs saisonniers ...

Ce sont 178 stands, des espaces ludiques et de valorisation des métiers qui ont été proposés aux visiteurs. La manifestation a accueilli **plus de 4 000 visiteurs** aux profils très différents :

- des jeunes en recherche de contrats d'alternance ou d'une aide à l'orientation, jeunes parfois accompagnés de leurs parents.
- des demandeurs d'emploi, jeunes et moins jeunes, diplômés ou non, en recherche d'emploi, de formation ou d'une orientation vers les métiers d'aujourd'hui et de demain.
- des salariés en recherche d'informations ou d'opportunités de reconversion.

La Ville de Dunkerque, partenaire de cette manifestation, a soutenu les évolutions qui ont enrichi la manifestation et propose d'attribuer 22 000 € au titre de son soutien financier à l'opération.

Avis favorable en date du 18/11/22 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur le Maire :

*Des interventions ? Qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois Qui s'abstient ? Je vous en remercie.
Madame Naidji la délibération 27.*

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

27.- Bilan des actions 2021 menées en faveur du développement social et urbain et financées par le biais de la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale)

Rapporteur : Madame Leïla NAIDJI , Adjointe au Maire

L'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté (...) un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain ».

La dotation de solidarité urbaine est une composante de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour l'exercice 2021, Dunkerque a perçu une dotation de solidarité urbaine de 7 038 648 euros, une somme qui a contribué au financement de nombreuses opérations de fonctionnement du programme politique de la ville pour Dunkerque et la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Comme les années précédentes, l'action de la Ville en matière de politique de développement solidaire va bien au-delà de cette participation versée par l'Etat. En effet, l'action est quotidienne en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville et s'appuie sur la mobilisation de moyens et sur la mise en œuvre de nombreuses actions ponctuelles, notamment dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022 (signé le 9.07.2015).

Ces actions sont détaillées en document annexe.

Avis favorable en date du 18/11/22 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci, Des interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Madame Guillet la délibération 28

ACTION CULTURELLE**28.- Demande de classement aux Monuments Historiques du beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque**

Rapporteur : Madame Sylvie GUILLET, Adjointe au Maire

La ville de Dunkerque est la seule commune en France à avoir 2 beffrois (1 beffroi civil et 1 beffroi d'église) classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ces deux édifices font partie des 23 beffrois français et 33 beffrois wallons et flamands inscrits au patrimoine mondial (au titre d'un bien sériel et non individuel) pour leur Valeur Universelle Exceptionnelle,

Le beffroi de l'hôtel de ville est uniquement inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques,

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- proposer le classement du Beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque au titre des Monuments Historiques afin d'élever son niveau de protection,
- à l'issue de ce classement, engager une démarche en vue de la constitution d'un plan de gestion pour les deux beffrois afin de préserver leur Valeur Universelle Exceptionnelle.

Avis favorable en date du 21/11/22 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

Adopté à l'unanimité**Madame Guillet :**

Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une question importante puisque nous parlons du patrimoine inestimable de la ville de Dunkerque. Nous sommes la seule ville en France à avoir deux beffrois et en particulier, dans les Hauts de France. Nous avons 23 beffrois qui ont été classés en 2005 et 33 beffrois belges depuis 1999. Ils sont classés notamment à titre collectif dans la mesure où ce sont des biens sériels et qui dépassent les frontières. Là (diapo), vous avez la tour clocher de Saint-Éloi qui est a été construite en 1450. Vous savez que les beffrois sont quand même un symbole de l'autonomie communale ; ils arrivent après les premières chartes communales et sont considérés comme le troisième pouvoir après celui des seigneurs et de l'église. Ce beffroi a connu une évolution et il a été séparé de son église en 1782 et il était entouré d'habitations et va connaître son aménagement urbain après la seconde guerre mondiale. Il présente sept niveaux d'élévation avec, ce qu'on appelle, les arcatures qui sont une série d'arcades aveugles et des lancettes qui sont des arcs brisés. Tout ceci est un langage architectural mais c'est pour vous montrer la beauté de ce beffroi qui avait des fonctions de guet et tout en haut du beffroi, on avait ce qu'on appelait un tourier qui allumait sans cesse un signal pour les bateaux et pour assurer aussi la sécurité des dunkerquois de l'époque. Nous avons un carillon et un carillonneur qui s'appelle Alfred Lesecq et si vous êtes attentifs, parce que c'est quand même un accès à tous Dunkerquois et Dunkerquoises et aux touristes, il y a des ritournelles toutes les heures, et les quart d'heures, la cantate à Jean Bart, la ritournelle du Reuze et puis celle du polichinelle et tous les samedis à 16 heures, il fait un concert.

L'hôtel de ville a été construit dans les années 1897, inauguré en 1901, par l'architecte Louis-Marie Cordonnier. Le beffroi fait partie de l'architecture des cités des Flandres et s'il n'y avait pas de beffrois, les cités se sentiraient, elles le disaient, déchues ou découronnées.

Il a une hauteur de 75 m et ce beffroi a été inscrit aux monuments historiques mais il n'est pas classé à la différence du beffroi de Saint-Éloi parce que le beffroi de Saint-Éloi a été classé suite à la loi de 1913, il était beaucoup plus ancien, pour avoir une meilleure protection.

Le beffroi a été très peu touché, à la différence des autres parties de de l'hôtel de ville, durant la seconde guerre mondiale et donc on a pu en garder une grande partie.

A l'intérieur il y a un escalier très pentu et quand on voit le Père Noël, quand il monte, il est à 50 m et je peux vous dire qu'il y a du vent et qu'il fait très froid. La vue est magnifique, on a une vue à 360°. Donc vous imaginez la beauté de Dunkerque. Ainsi il vous est demandé de proposer le classement du beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque au titre des monuments historiques afin d'élever son niveau de protection.

Monsieur le Maire :

On me demande en aparté si on va classer, du coup, les faucons et harengs.

(Rires dans la salle)

Madame Guillet :

Ça fait partie de ce qu'on appelle la valeur universelle exceptionnelle, il faut montrer des attributs, donc ce sont des attributs de la valeur universelle exceptionnelle.

Monsieur le Maire :

Des interventions ? Monsieur Nave et monsieur Nicolet. Je vois que le beffroi de l'hôtel de ville intéresse.

Monsieur Nave :

Je pense que notre patrimoine, nous y sommes collectivement attachés. Une question pratique, est-ce que le classement de ce monument et la création de ce fonds permettra d'obtenir des financements en vue de leur rénovation et de leur entretien ? On sait qu'aujourd'hui l'escalier du beffroi de l'hôtel de ville est devenu dangereux à prendre, notamment pour permettre d'accéder au dernier niveau, donc c'est la question pratique, est-ce que cela permettra d'obtenir des finances en vue de sa rénovation ?

Monsieur Nicolet :

Merci. Puisque nous parlons patrimoine et attributs si j'ai bien compris, évidemment nous voterons cette délibération que notre beau et magnifique beffroi de l'hôtel de ville soit classé me semblerait une évidence. Mais ce n'est pas sur le beffroi que je souhaiterais intervenir. Je profite de cette délibération, c'est sur un autre élément de notre patrimoine qui est littéralement en train de disparaître et je souhaite en profiter ce soir pour lancer un appel par l'intermédiaire du conseil municipal de Dunkerque, pour que nous puissions enfin sauver, monsieur le Maire, les restes du « Sainte Denise Louise » qui meurt littéralement et qui est en train de pourrir alors qu'il est, je crois, à l'inventaire. Ce bateau, qui est un bateau français, qui a participé à l'opération Dynamo, est, je crois, le dernier bateau français qui nous reste et qui a été décoré de la Croix de Guerre.

Il me semble qu'il est absolument indispensable, au regard notamment des efforts qui ont été faits pour remettre en valeur cette période et cet épisode historique de la bataille de Dunkerque, de l'opération Dynamo qui a été, il faut le dire, nous le savons tous maintenant, un véritable tournant dans la seconde guerre mondiale que ce qui reste de ce bâtiment puisse être conservé, restauré dans la mesure du possible. Je suis intimement convaincu que quelque chose peut en être fait, il aurait toute sa place soit à l'intérieur soit devant le musée 39/40. C'est un élément qui est indispensable aujourd'hui, essentiel à nos yeux, parce qu'il représente beaucoup de cette identité dunkerquoise et de cette bataille mémorable que notre ville a traversée dans les conditions que nous savons. Donc je saisis l'opportunité pour renouveler, lancer cet appel, il faut sauver le « Sainte Denise Louise ».

Monsieur le Maire :

Il a fait l'objet d'un diagnostic qui est compliqué. Plusieurs solutions ont été envisagées, elles sont toutes extrêmement difficiles, je suis sceptique mais nous continuons à y travailler. Après, il y a des limites à ce que peut faire la collectivité dans la capacité à récupérer le patrimoine dont on a hérité. On a beaucoup, en fait, sur le territoire dunkerquois de patrimoine délaissé, c'est assez frappant mais à un moment donné, il y a des choix à opérer, c'est toute la difficulté de notre exercice politique mais on est là pour ça. J'en viens à la délibération 28 qui a été très bien défendue par Sylvie. Qui est contre ?

Madame Guillet :

Monsieur le Maire, je n'ai pas répondu à monsieur Nave.

Monsieur le Maire :

C'était sur quoi déjà la question de monsieur Nave ?

Madame Guillet :

C'était sur les financements possibles. Effectivement le classement permet d'augmenter la participation de l'État aux travaux, on va dire de l'ordre de 30 % sur le montant des travaux mais il faudra être très patient car le processus de classement est long.

Monsieur le Maire :

C'est combien de temps ?

Madame Guillet :

Un certain temps, monsieur le Maire.

(Rires dans la salle)

Monsieur le Maire :

Délibération 28 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Monsieur Féryn la 29, 30 et 31.

Monsieur Féryn :

Merci. Monsieur le Maire, chers collègues la réussite et l'innovation éducative sont une des grandes priorités de ce mandat. Notre volonté politique et nos choix budgétaires, dans ce domaine, s'appuient sur quatre engagements très forts : de nouveaux moyens à l'avant-garde, un accompagnement humain de qualité et l'ambition clairement affichée de faire de Dunkerque une ville pilote dans le domaine de l'innovation éducative, suivre les jeunes dunkerquoises et les jeunes dunkerquois jusqu'à leur entrée dans le monde professionnel de leur vie d'adulte. Nos engagements s'appuient sur un partenariat renforcé avec l'éducation nationale dont les équipes prennent toute leur part dans la réussite des nouveaux dispositifs que nous mettons en œuvre chaque rentrée, effectivement les relations de travail sont excellentes avec l'éducation nationale et le partenariat devient solide.

Je tiens à souligner que notre plan d'action s'inscrit très concrètement dans la transition vers la ville durable de demain :

- o une ville résiliente à l'image de la cour végétalisée que nous avons réalisée l'an dernier à la Porte d'Eau et que nous amènerons l'an prochain à Kléber-Perrault*
- o une ville inclusive et solidaire pour que chaque enfant ait accès à cette réussite éducative à travers par exemple la création des classes vacances qui seront proposées lors des vacances de février et d'automne au-delà des périodes d'été, des classes bonus, notre service d'aide aux devoirs gratuits pour tous dont nous achèverons le déploiement dans toutes les écoles de Dunkerque dès la rentrée prochaine*
- o une ville créative pour offrir au plus grand nombre d'élèves un temps d'avance dans le domaine de l'apprentissage des langues notamment.*

Ces trois dimensions de la ville de demain seront réunies dans un nouvel équipement emblématique de notre ambition, celui dont nous venons de poser la première pierre au Banc Vert et qui réunira les écoles, le restaurant scolaire et la maison de quartier.

Lors de la dernière rentrée, vous savez, mais il est bon de le rappeler, nous avons mis un accent particulier sur la question du pouvoir d'achat des familles dunkerquoises et sur celle de la sécurité des enfants aux abords de nos écoles. Nous avons ainsi fait le choix politique de ne pas répercuter le coût de l'inflation sur les familles pour la restauration scolaire et nous avons développé nos aménagements pour des entrées d'école apaisées, c'est notamment le cas à l'école Jules Verne et à Lucien Maillart qui sont au cœur des choix que nous faisons ce soir sur l'évolution de notre carte scolaire.

Ces nouveaux dispositifs mis en place et expérimentés depuis septembre, en concertation avec les parents, sont d'ores et déjà concluants, ils ont déjà été mis en place avec succès à la Porte d'Eau et au Château d'Eau, deux établissements également concernés par les délibérations de ce soir.

Je précise que nous achèverons également sur cette année scolaire 2022 2023, le déploiement des écrans numériques interactifs dans toutes les écoles élémentaires.

Nos écoles bougent, s'adaptent, innovent et se modernisent d'où les choix que nous vous proposons de faire ce soir pour optimiser l'ensemble des orientations prises.

ACTION SCOLAIRE

29.- Évolution de la carte scolaire et adaptation du patrimoine communal

Rapporteur : Monsieur Gilles FERYN, Adjoint au Maire

Fermeture de l'école maternelle Paul Bert

L'école maternelle Paul Bert est composée de deux classes accueillant seulement 29 enfants de la petite section à la grande section (hors tout-petits). Ses effectifs ont été réduits de moitié en 20 ans. Le nombre d'élèves scolarisés dans cette école et domiciliés en dehors du secteur scolaire (dérogations et hors communes) est de 18. Elle se situe dans un bâtiment très vieillissant.

Il est proposé de fermer l'école Paul Bert en septembre 2023 et de déplacer les classes vers l'école maternelle Jules Verne et le groupe scolaire Louise de Bettignies. Ces écoles disposent en effet d'une grande capacité d'accueil et de locaux tout à fait adaptés :

L'école maternelle Jules Verne dispose de 3 classes et d'une possibilité de classe supplémentaire. Les enfants y déjeunent sur place. Un ambitieux projet de rénovation de l'îlot Tente Verte comprenant la maison de quartier,

l'école et le multi accueil est travaillé par la mairie de quartier de ROSENDAEL. Le projet assurera :

- Un ensemble de services et de facilités pour les familles,
- L'apaisement des abords de l'école,
- La création d'un service périscolaire au sein de l'école Jules Verne.

Par ailleurs, le groupe scolaire Louise de Bettignies dispose de 2 classes maternelles et d'une possibilité de classe supplémentaire. Les enfants y déjeunent sur place. C'est une école dynamique, créant de nombreux projets et qui bénéficie d'un service périscolaire.

Les écoles Jules Verne et Bettignies seront ainsi confortées.

Le conseil d'école s'est réuni le 07 novembre 2022 et a émis un avis défavorable à la fermeture de l'école maternelle Paul Bert (3 contre, 2 pour, 1 abstention).

Fermeture de l'école maternelle Carré de la Vieille

L'école maternelle du Carré de la Vieille est une petite école de quartier qui comprend seulement 2 classes (26 enfants à la rentrée de septembre 2022). Cette école de quartier connaît des effectifs en baisse constante depuis quelques années.

La fermeture de l'école maternelle du Carré de la Vieille permettra de conforter les effectifs maternels de l'école Lucien Maillart. 21 familles sont localisées dans le quartier et 4 familles hors secteur de l'école.

Le groupe scolaire Lucien Maillart fait partie du réseau d'éducation prioritaire renforcée en lien avec le collège Lucie Aubrac. Il dispose d'une restauration scolaire et de tous les services avant et après l'école : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire avec l'ADUGES, Dispositif Coup de pouce clé avec l'Education nationale, ateliers périscolaires et classes bonus en élémentaire par la Ville. Parallèlement, sa restauration scolaire accueille près de 130 d'enfants, les élèves de la maternelle du Carré de la Vieille déjeunant déjà au restaurant Lucien Maillart.

C'est une école dynamique, susceptible de porter de nouveaux projets, en plus de la classe orchestre existante en partenariat avec le Conservatoire. Cette école a bénéficié en septembre d'une ouverture de classe dans le cadre du dédoublement des Grandes Sections/CP/CE1.

Le conseil d'école s'est réuni le 08 novembre 2022 et a émis un avis défavorable à la fermeture de l'école maternelle Carré de la Vieille (3 contre, 2 pour, 1 abstention).

Fusion de l'école maternelle du Château d'eau avec le groupe scolaire de la Porte d'eau

A l'école maternelle du Château d'eau, 64 élèves sont répartis dans 3 classes, soit une moyenne de 21 élèves par classe. Les enfants déjeunent à l'école au restaurant scolaire dans le cadre de la liaison froide. Ils bénéficient d'un accueil périscolaire matin et soir en lien avec le groupe scolaire Porte d'eau.

A l'école maternelle de la Porte d'eau, 56 élèves sont répartis dans 2 classes, soit une moyenne de 28 élèves par classe. Les enfants déjeunent dans le restaurant scolaire qui jouxte l'école et qui est desservi par la liaison froide. Ils sont accueillis en périscolaire le matin et le soir dans l'école.

L'école du Château d'eau souffre de la grande proximité géographique avec le groupe scolaire de la Porte d'eau, car les familles ont tendance à privilégier la scolarisation des fratries dans un même bâtiment afin de faciliter les conduites.

En raison de cette proximité concurrentielle entre les écoles, la fusion envisagée va permettre de donner plus de poids à l'ensemble et renforcer le projet d'école car il s'agit d'un ensemble scolaire cohérent avec des équipes enseignantes pleinement associées. La mutualisation des moyens, du matériel, des projets et le fait de favoriser la liaison entre les cycles, la multiplication des possibilités en termes d'échange de services sont des avantages non négligeables.

L'existence d'une seule école impliquera la présence d'un seul poste de direction, un conseil d'école unique et une plus grande flexibilité pour la répartition des enfants par classe.

Les conseils d'école se sont réunis le 18 octobre pour l'école de la Porte d'eau et le 7 novembre pour l'école du Château d'eau et ont émis un avis favorable à l'unanimité pour la fusion.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter, avec effet à la rentrée scolaire de septembre 2023 :

- la fermeture de l'école maternelle Paul Bert,
- la fermeture de l'école maternelle Carré de la Vieille,
- la fusion de l'école maternelle Château d'eau avec le groupe scolaire Porte d'eau,

Et d'autoriser Monsieur le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable en date du 21/11/22 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

2 abstentions Liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois

Adopté

ACTION PETITE ENFANCE

30.- Délégation de service public - Accueil de la petite enfance - Avenant n°3

Rapporteur : Monsieur Gilles FERYN, Adjoint au Maire

Par délibération n°22 en date du 19 novembre 2015, le conseil municipal a décidé de confier à l'ADUGES la gestion de structures d'accueil de la petite enfance situées sur le territoire de Dunkerque.

Un contrat de concession de service public – prenant la forme d'un contrat d'affermage – a ainsi été conclu le 29 décembre 2015 entre la Ville de Dunkerque et l'ADUGES, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par délibération n°4 en date du 27 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé certaines modifications au contrat d'affermage résultant de la transformation des crèches collectives « Tout petits » et « Glacis » en multi-accueils ; de la réorganisation du fonctionnement de la crèche familiale et de l'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil du « Jeu de Mail ».

Par délibération n°34 en date du 28 juin 2021, le conseil municipal a décidé de réexaminer les conditions financières du contrat pour l'année 2020 et d'en proroger l'échéance du contrat jusqu'au 31 décembre 2022 en raison du déséquilibre économique résultant de la crise sanitaire de la Covid-19.

La crise sanitaire de la Covid-19 s'est poursuivie au cours de l'année 2021 et a, de nouveau, eu d'importantes répercussions sur l'activité d'accueil de la petite enfance.

- Dégradation de la situation sanitaire sur le Dunkerquois (février – mars 2021)
La lutte contre la propagation du virus dans l'agglomération a conduit les autorités locales à préconiser aux familles de garder les enfants au domicile familial.
- Dégradation de la situation sanitaire à l'échelle nationale - Fermeture des établissements (trois semaines au cours du mois d'avril 2021).
Hormis les multi-accueils du « Grand large » et du « Jeu de Mail » qui sont restés ouverts pour accueillir les enfants de professionnels prioritaires, l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants ont été fermés pendant la période de confinement.

L'accueil des enfants a été organisé en 2021 suivant des consignes sanitaires spécifiques et renforcées, à l'image de l'année précédente.

Les mesures d'urgence sanitaire (consignes sanitaires, mesures de restriction d'activités prises pour lutter contre la propagation du virus) associées à la circulation active du virus de la Covid-19 ont emportées une baisse d'activité très importante. En 2021, le volume d'heures payées et réalisées s'élève à hauteur de 379 634 heures, soit près de 21% en moins que les prévisions.

Il en ressort un déséquilibre avéré de l'économie du contrat :

- L'année 2021 a emporté un déficit d'exploitation important, estimé à près de 230 000 €. Ce déficit s'explique par l'importance des pertes d'exploitation (liées à la baisse d'activité notable connue en février et mars et à la fermeture des équipements en avril) et, de manière anecdotique, par l'augmentation des coûts liés à la mise en place des protocoles sanitaires.
Nota bene : ce déficit intègre les mesures financières exceptionnelles mises en place par la CNAF afin d'accompagner les baisses partielles ou totales d'activité des EAJE durant la période de confinement du mois d'avril 2021. En revanche, la perte d'activité connue en février – mars 2021 n'a pas été couverte

par des dispositifs de compensation financière gouvernementaux compte-tenu du caractère particulier de la dégradation de la situation épidémique propre au Dunkerquois.

- Ce déficit d'exploitation déséquilibre l'économie du contrat qui reposait sur un parfait équilibre annuel entre les charges et les recettes d'exploitation, sur la durée totale du contrat (cf. comptes de résultats prévisionnels annexés au contrat, sur la base desquels reposent les prévisions des parties et l'économie financière du contrat).

Les importantes pertes subies par l'ADUGES au titre de l'année 2021, en raison de la crise sanitaire, excèdent le risque d'exploitation que l'ADUGES est tenue de supporter, en sa qualité de concessionnaire de service public.

Certes, en sa qualité de concessionnaire de service public de l'accueil de la petite enfance, l'ADUGES doit supporter un certain aléa. Cependant, les prévisions des parties – sur la base desquelles repose l'équilibre financier du contrat – ne doivent pas être déjouées. Or, tel est le cas présent : les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de l'accueil de la petite enfance ont été telles que l'équilibre financier du concessionnaire et la continuité du service public sont remis en cause.

La crise sanitaire de la Covid-19 est manifestement une circonstance imprévue susceptible de justifier des modifications du contrat d'affermage liant la Ville à l'ADUGES.

Consciente de l'impact de la Covid-19 et de la nécessité de procéder à un ajustement du cadre contractuel, la Ville de Dunkerque a engagé un processus de négociation avec l'ADUGES.

L'aboutissement des négociations engagées ces derniers mois avec l'ADUGES permet de proposer un ajustement contractuel (prenant la forme d'un avenant n°3 au contrat d'affermage) fondé sur un **réexamen des conditions financières portant sur l'année 2021.**

Pour rappel, la compensation financière versée par la ville de Dunkerque, en contrepartie des sujétions de service public imposées à l'ADUGES, est calculée en fonction du volume d'heures facturées et du prix de revient horaire (ce dernier étant le paramètre essentiel du financement des EAJE).

Le montant de la compensation financière est, par ailleurs, plafonné de sorte d'une part, à ne pas dépasser ce qui est strictement nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts supportés par le gestionnaire des EAJE pour l'accomplissement de ses missions et d'autre part, à inciter le gestionnaire à optimiser le prix de revient horaire (en rationalisant ses dépenses de fonctionnement et en améliorant la fréquentation des structures d'accueil de la petite enfance).

L'activité réelle des EAJE emporterait, en principe, le versement d'une compensation financière d'un montant de 1 047 384 €.

Il vous est proposé que la ville de Dunkerque, en sa qualité d'autorité concédante, prenne à sa charge les conséquences financières résultant des mesures prises pour endiguer l'épidémie (dont il convient de rappeler qu'elles excèdent le risque d'exploitation que doit assumer l'ADUGES).

Le montant de la participation financière que la Ville de Dunkerque versera à l'ADUGES, au titre de l'année 2021, s'élèvera à 1 147 739 €. Le soutien financier s'élève donc à hauteur de 100 355 €.

Cette participation financière exceptionnelle – ayant pour finalité de rétablir l'équilibre économique du contrat et, partant, de permettre à l'ADUGES d'assurer la continuité du service public dans ces circonstances imprévues – a été calculée sur la base de l'activité réelle constatée en février et avril 2019 et sur l'activité réelle constatée les autres mois de l'année 2021.

Le projet d'avenant n°3 a pour effet d'accroître le montant total actualisé du contrat d'affermage dans les proportions supérieures à celles définies par l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales. La commission visée à l'article L.1411-5 dudit code a donc été saisie : celle-ci a émis un avis favorable.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public portant sur la gestion des structures d'accueil de la petite enfance, qui a pour objet de modifier les conditions financières contractuelles pour l'année 2021,
- autoriser monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Avis favorable en date du 21/11/22 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

31.- Concession de service public - Accueil de la petite enfance - Choix du concessionnaire et approbation du contrat d'affermage

Rapporteur : Monsieur Gilles FERYN, Adjoint au Maire

Par délibération n°19 en date du 15 décembre 2021, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe du recours à une concession de service public (sous la forme d'un contrat d'affermage) pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance.

Une procédure de concession de service public a donc été mise en œuvre conformément aux dispositions des articles R.3126-1 et suivants du code de la commande publique.

Afin de permettre la présentation de plusieurs offres concurrentes, un appel public à candidatures a été inséré dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales (BOAMP).

Quatre candidatures ont été déposées par la SAS RIGOLO COMME LA VIE, l'ADUGES (association dunkerquoise de gestion des équipements sociaux), la SAS CRECHE ATTITUDE et la SAS PEOPLE AND BABY.

Après avoir analysé les candidatures au regard, notamment, de leurs garanties professionnelles et financières, la Commission d'ouverture des plis a admis les quatre candidats à présenter une offre.

Un dossier de consultation - composé notamment d'un projet de contrat d'affermage et d'éléments d'informations relatifs à la gestion des EAJE - a été adressé aux candidats retenus pour leur permettre de présenter une offre.

Au 1^{er} juin 2022, seule l'ADUGES a présenté une offre.

Après avoir procédé à l'analyse de cette unique offre, la Commission d'ouverture des plis a considéré que l'offre formulée par l'ADUGES correspondait aux exigences posées par le dossier de consultation et a émis un avis favorable à l'engagement de négociation avec le candidat.

Des discussions se sont donc engagées sur les points suivants : les lignes directrices des projets d'établissements (élargissement de l'amplitude horaire d'ouverture des multi-accueils, labellisation AVIP, etc.) ; le projet de la crèche familiale ; la teneur de la proposition financière formulée par l'ADUGES.

A l'issue de cette phase de négociation, il apparaît que l'offre remise par l'ADUGES est satisfaisante.

D'une part, les lignes directrices des projets d'établissements d'accueil du jeune enfant sont satisfaisantes. Elles traduisent la volonté de l'association d'assurer une prise en charge des enfants de qualité et d'adapter le service public au plus près des besoins des familles.

D'autre part, l'offre financière présentée par l'association est cohérente, et ce dans un contexte économique et social particulier (sortie de crise sanitaire, inflation et développement des solidarités familiales, manque de visibilité sur l'évolution des prix, etc.).

Afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur le choix du concessionnaire, il vous a été communiqué un rapport vous exposant les motifs du choix de l'ADUGES et l'économie générale du contrat d'affermage.

Enfin, le Conseil municipal a également pu prendre connaissance de l'ensemble des pièces de la procédure de concession de service public, lesquelles ont été mises en consultation au service des assemblées.

Aussi, au regard de ces éléments, il vous est proposé :

- de retenir le choix de l'association dunkerquoise de gestion des équipements sociaux (ADUGES) comme titulaire du contrat d'affermage portant sur la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance créées par la Ville de Dunkerque, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2023,
- d'approuver le contrat d'affermage (dont le projet a été communiqué au Conseil municipal) et d'autoriser le Maire à le signer.

Avis favorable en date du 21/11/22 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois**Adopté****Monsieur Féryn :**

Je voudrais juste insister sur un point particulier. La proposition financière retenue prend en considération

- *un projet de crèche familiale à 45 places avec une revalorisation salariale des assistantes maternelles, c'est important,*
- *l'élargissement de l'amplitude horaire d'ouverture du multi accueil des Tout Petits à compter de septembre 2023 ; effectivement, on va expérimenter une ouverture plus large jusqu'à 19 heures le soir et à partir de sept heures le matin,*
- *une labellisation AVIP du multi accueil du Jeu de Mail. Alors AVIP, c'est « A Vocation à Insertion Professionnelle » ce qui veut dire que des places seront réservées aux personnes éloignées de l'emploi qui souhaitent bien évidemment retrouver un emploi et elles seront également accompagnées. Cette labellisation AVIP se fera sur celui du Jeu de Mail*
- *l'hypothèse d'une extension à l'élargissement d'amplitude horaire d'ouverture des multi accueils Glacis et Tente Verte.*

Un avenant sera conclu à la concession afin d'en modifier les conditions financières. Concernant les charges d'exploitation à la demande de la ville, l'ADUGES s'est attachée à optimiser les charges d'exploitation et plus particulièrement les charges de personnel et à les rendre cohérentes par rapport au volume d'activités présentées.

Monsieur le Maire :

Y-a-t-il des interventions sur ces trois délibérations ? Monsieur Nicolet puis Monsieur Nave.

Monsieur Nicolet :

Merci nous voterons les délibérations 30 et 31 et nous nous abstenons sur la 29 c'est à dire l'évolution de la carte scolaire qui met, selon nous, en lumière un certain nombre de questionnements. Incontestablement cela semble quand même marquer un recul démographique, en tout cas du centre-ville de Dunkerque, ces nécessités de fusions, avec l'argument qui selon moi, monsieur l'adjoint, n'en est pas un vraiment, tant les parents préfèrent mettre leurs enfants et les fratries dans les mêmes écoles. Ce n'est pas une nouveauté, ça a toujours été le cas, donc ça ce n'est pas non plus, me semble-t-il, un argument que nous pouvons entendre raisonnablement, je sais à quel point c'est difficile et la question du patrimoine scolaire de la ville de Dunkerque est une réalité qui nous interroge depuis de très nombreuses années. Cela étant la disparition d'écoles pose toujours un certain nombre de problèmes, je m'y étais opposé dans le passé, je continue à m'y opposer. La question que je me pose derrière cela c'est, est-ce que ces fermetures, puisque de deux écoles on passe à une, il en a forcément une qui disparaît, est-ce que c'est une demande de l'Education Nationale ? Voilà la question qui est la mienne et est-ce que c'est l'Education Nationale qui est à l'origine de la demande et donc de ces projets ?

Monsieur Nave :

Merci d'abord sur la 29 pour rebondir sur les propos de monsieur Féryn concernant la nécessaire sécurisation des abords des écoles et plus particulièrement concernant l'école du Château d'Eau et de la Porte d'Eau. On sait la difficulté qu'on peut rencontrer au niveau des écoles avec notamment, ce que l'on peut appeler « l'école drive », les parents sont à la limite dans les classes pour récupérer leurs enfants. J'ai été alerté justement sur ces problématiques aux abords des écoles du Château d'Eau et de la Porte d'Eau avec des vitesses excessives, et il me semble qu'il y a eu au mois d'octobre un accrochage avec un enfant. On me dit que les mesures de sécurité ne sont pas mises en place et vous avez prétendu l'inverse justement, je le prends avec des pincettes, « on me dit » et donc c'est pour cela que je reviens sur vos propos pour savoir, justement, si ces mesures sont bien effectives et qu'elles sont bien mises en place et quelles sont ces mesures mises en place parce que je n'en ai pas connaissance. Sur la 29 donc, avec toutes les prudences et les précautions qui s'imposent, je vous demande des éclaircissements.

Sur la 30, présentation de l'amendement qui concerne la prise en charge par l'État des conséquences financières résultant des mesures prises pour endiguer l'épidémie de COVID 19. Nous vous demandons d'ajouter un alinéa dans le dernier paragraphe : « Aussi, il vous est demandé de bien vouloir demander à l'État de compenser cette prise en charge financière de la ville de Dunkerque à l'ADUGES par un versement exceptionnel complémentaire ». Au niveau du budget, le manque d'anticipation et la mauvaise gestion de la crise sanitaire par le président Macron et ses gouvernements ont provoqué l'arrêt de la vie économique, sociale et culturelle. Sans entrer dans le débat de la pertinence de ces décisions, nous ne pouvons que constater qu'elles ont mis en difficulté de nombreuses structures et activités, dont l'ADUGES est un exemple parmi tant d'autres. Si l'on prend le cas des restaurateurs, l'État a compensé l'arrêt de leur activité, qui était la conséquence d'une décision de la puissance publique. L'ADUGES mérite le même support. Il est nécessaire que l'État compense à l'euro près le déséquilibre budgétaire de l'ADUGES. Ce n'est pas à la ville de Dunkerque de payer les pots cassés. Voilà la

demande de cet amendement, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

D'autres interventions ? Monsieur Féryn vous avez la parole.

Monsieur Féryn :

Je vais tout d'abord répondre à Monsieur Nicolet, avec plaisir d'ailleurs. En aucun cas Monsieur Nicolet, il ne peut s'agir d'une demande de l'Education Nationale parce que l'objectif de ce que nous proposons, c'est bien évidemment que cela se fasse à moyens constants de la part de l'Education Nationale. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les deux postes d'enseignants de l'école Paul Bert seront prioritairement réaffectés dans les deux écoles voisines. Il n'y a donc pas d'économies réalisées par l'Education Nationale et en tout cas, elle n'a pas fait preuve d'ingérence à ce sujet. On entretient avec l'Education Nationale d'excellents rapports, on travaille ensemble, on réfléchit ensemble aux projections au niveau des effectifs qui déterminent, vous le savez, le nombre de postes dans les établissements scolaires. On travaille ensemble justement pour essayer de faire qu'il y en ait le moins possible. Le meilleur exemple, c'est ce qui s'est passé l'an passé où malgré certaines petites baisses d'effectifs dans certaines écoles, nous avons réussi à maintenir l'ensemble des postes sur le Dunkerquois, donc ce travail collectif qui est mené avec l'Education Nationale se bâtit de telle manière à préserver les postes d'enseignants et surtout à garantir la plus grande qualité favorisant la réussite éducative des enfants parce que ma seule motivation, c'est de tout mettre en œuvre pour que les enfants de Dunkerque réussissent et c'est vrai que des fois, le regroupement peut favoriser ce type de progrès au niveau des classes. Et puis nous avons aussi à prendre en compte une volonté d'équité sur le territoire et il est légitime que nous soyons vigilants à ce qu'il n'y ait pas des écoles maternelles avec douze élèves inscrits alors qu'en face, dans des secteurs moins favorables, on en ait vingt-cinq dans chaque classe. Donc cette répartition d'équilibre doit se faire intelligemment, c'est le sens de notre réflexion, notre seule réflexion c'est vraiment de tout faire pour que les enfants réussissent et c'est ce qui guide l'action de cette équipe municipale. Non, il n'y a pas de d'ingérence de l'Education Nationale sur le dossier. On comprend l'attachement et le sentiment affectif que peuvent avoir les uns et les autres avec l'école mais je peux vous assurer de notre volonté de tout mettre en œuvre pour contribuer à la réussite de chacun, et je peux vous dire que tout ce qui est entrepris au niveau de cette équipe municipale va dans ce sens.

En ce qui concerne la question de monsieur Nave, je suis un peu surpris qu'il aborde le problème de la sécurisation des écoles parce que c'est quand même quelque chose que nous avons dénoncé très régulièrement. Nous sommes très préoccupés effectivement, par l'incivilité générale aux abords des écoles, ça ne date pas d'hier ni d'avant-hier. Cela existe depuis très longtemps ce phénomène de drive, avec la volonté de déposer des enfants, si c'était possible dans la cour de l'école, et nous avons vraiment l'intention de le combattre. Très régulièrement, dans les conseils d'école, nous intervenons sur le sujet ; de même, les mairies de quartiers travaillent énormément, dans le cadre des îlots apaisés, à essayer de réfléchir comment on pourrait essayer d'éloigner la voiture des écoles. Notre objectif, c'est celui-là, c'est ce qu'on a entrepris au niveau de la Porte d'Eau en retournant les entrées d'écoles de telle manière à les mettre du côté du parc Saint Gilles et je pense que les résultats sont concluants. On continue de le faire notamment à la Tente Verte à Rosendaël en modifiant les accès et en essayant de faire traverser les élèves au travers d'un aménagement agréable, éloignant la voiture et créant également du lien social permettant aux parents de prendre le temps et de pouvoir échanger. On continuera à le faire sur l'ensemble du territoire. On l'a fait à Dessinguez, on le fera à Jules Ferry et il y a d'autres écoles de Dunkerque sur lesquelles nous travaillons. Mais c'est vrai que c'est une préoccupation, c'est vrai qu'il y a des choses encore à améliorer sur ce sujet mais je peux vous assurer que c'est une priorité absolue. On va le faire et notamment sur ce projet Kléber-Perrault sur lequel on travaille avec les parents d'élèves, avec les enseignants et avec les élèves, notre objectif sera aussi et surtout de régler le problème de la sortie qui est éminemment dangereuse sur l'avenue et également sur la rue de Tourcoing ou la rue Angellier.

En ce qui concerne votre amendement. Je suis surpris de votre amendement parce que tout le monde a pu se rendre compte de l'efficacité du « quoi qu'il en coûte » et j'espère que vous aussi. Avec cette épidémie, notre pays a connu une période inédite d'abord sur la santé publique puis sur l'activité économique. L'État a pris ses responsabilités avec pour priorité, la protection de tous les Français. Cette solidarité historique a permis aux salaires d'être maintenus, aux entreprises d'être accompagnées ; vous admettez qu'il y a plus libéral. Mais tout ne peut pas être compensé et puis, monsieur Nave, je ne pense pas qu'il y ait d'argent magique, mais l'effort de l'État, dans le cadre de cette crise, a fait ce qu'il fallait mais ne pouvait pas décemment tout compenser.

Monsieur le Maire :

Merci je voudrais reprendre quelques points qu'évoquait Gilles pour bien préciser, compléter et appuyer ce que vient de dire Gilles, sur l'orientation municipale. Les choix qu'on fait dans le cadre de ce mandat sur l'éducation sont forts, sont très forts. Il y a peu de communes qui mettent en place, comme ça, un système d'aide aux devoirs gratuits L'apprentissage des langues, par exemple, en maternelle et maintenant en élémentaire, que nous accompagnons avec une ATSEM bilingue français/néerlandais, cette volonté que nous avons de pouvoir élargir le dispositif Savary/Coquelle vers l'anglais et je sais que Gilles y tient beaucoup, mais aussi les classes vacances pour essayer d'éviter l'échec scolaire à tout prix. Je pourrais parler en investissement, parler de sécurité aux abords des écoles, ce qu'évoquait Gilles, sur le renversement des entrées pour éloigner la voiture de l'entrée de l'école. Récemment, on l'a vu à Jules Verne et à la Porte d'Eau, j'avais d'ailleurs moi-même sur cette question de sécurité encore au téléphone, il y a 10 jours de cela, le directeur de la police municipale à qui j'ai demandé

une action de prévention de la police municipale ciblée sur un certain nombre d'établissements, justement pour attaquer ces dispositifs de drive, donc la police municipale fera des actions de prévention.

Si je reviens aux investissements, on a des cours d'écoles végétalisées, l'effort qui a été fait est prioritaire sur les écoles ; sur la sobriété énergétique, on peut parler des températures à l'intérieur des écoles, on n'a pas ces problématiques parce qu'on a investi et amélioré le confort thermique. Je pourrais parler de l'équipement neuf du Banc Vert qui est quand même carrément exceptionnel... Donc vraiment le choix de la collectivité, c'est à chaque fois de privilégier l'enfant, sa réussite scolaire et ses conditions d'apprentissage. Pourquoi garder un bâtiment alors qu'on sait qu'il va générer un projet scolaire plus compliqué pour les enseignants parce qu'il n'y aura que deux classes, parce qu'on sera dans une situation difficile, pas de collaboration collective et qui va générer des conditions d'accueil dégradées pour les enfants avec peut-être des problématiques en termes de températures l'hiver etc... ? Pourquoi garder un bâtiment alors qu'on peut mettre cet argent, alors qu'on peut mettre les moyens sur la réussite éducative des enfants et leurs conditions d'apprentissage ? Et bien, sans aucune hésitation, avec Gilles, on fait le choix de l'enfant, pas le choix d'un mur, pas le choix de chauffer davantage pour le simple plaisir de garder des murs debout. L'enfant est prioritaire par rapport au maintien d'une école, c'est le choix que nous avons fait et le but du jeu est vraiment d'avancer sur cette question et c'est le sens de la délibération qui vous est présentée ce soir en délibération 29 et je veux vraiment appuyer encore très fortement sur ce que vient de dire Gilles, sur les choix assumés de la collectivité. Je voudrais que les Dunkerquoises et les Dunkerquois, parents d'élèves notamment, se rende compte de l'investissement qui est celui de la collectivité.

Je propose de passer au vote sur les trois délibérations :

-Délibération 29 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois

Pour les délibérations 30 et 31, madame Virginie Varlet ne prendra pas part au vote, étant salariée de l'ADUGES.

Je passe d'abord au vote de l'amendement de monsieur Nave : Qui est pour ? Liste Défi Dunkerquois, Qui s'abstient ? Il est donc rejeté.

-Délibération 30 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois

-Délibération 31 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois

Je vous en remercie, madame Éloy la délibération 32.

ECONOMIE TOURISME

32.- Concession de plage - Sous-traité d'exploitation de la plage - Lot n°10 - Extension du périmètre

Rapporteur : Madame Marjorie ELOY, Adjointe au Maire

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2021, l'Etat a confié à la ville de Dunkerque la concession de la plage de Dunkerque pour une durée de 12 ans.

Dans ce cadre, la commune a souhaité déléguer des lots d'exploitation de la plage en exploitation à des personnes physiques ou morales selon la procédure de délégation de service public.

Le titulaire du lot n°10 a sollicité l'extension de son périmètre à 220 m² (22 x 10 m) dans le cadre d'un projet d'extension de son établissement.

Compte tenu de la qualité de l'offre, la ville de Dunkerque souhaite faire droit à cette demande par avenant au sous-traité d'exploitation de la plage et entend saisir l'Etat pour intégrer cette extension au contrat de concession de la plage.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- solliciter de l'Etat l'extension du lot n°10 par avenant au contrat de concession de la plage
- autoriser la signature de cet avenant ainsi que celui relatif au sous-traité d'exploitation de la plage lot n°10 portant extension du périmètre d'exploitation.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci des interventions ? Monsieur Nicolet

Monsieur Nicolet :

Merci. Nous voterons cette délibération bien évidemment. Cela dit, j'en profite pour poser une question. J'ai cru comprendre, il y a de cela quelques semaines ou cet été déjà, le temps passe tellement vite, qu'un certain nombre de commerçants de la digue de Malo, notamment l'association qu'ils ont créée il y a quelques temps, s'interrogeait sur la question du stationnement qui leur serait autorisé pour pouvoir avoir un accès proche à leur commerce, plutôt que de devoir se garer éventuellement de façon assez lointaine et je crois même qu'un moment donné, une question de sécurité avait été posée ; donc, si vous pouviez apporter une réponse, je vous remercie

Monsieur le Maire :

Avec Jean-Pierre Vandaele et Martine Arlabosse, nous avons reçu les commerçants durant l'été, on les a reçus après la saison balnéaire. On leur a expliqué les objectifs de la municipalité et de la Communauté urbaine qui sont ceux d'aller vers une piétonisation de la digue, à l'image de ce qui se passe sur la digue des Alliés, c'est-à-dire une possibilité de circulation pendant les mois d'hiver et une piétonisation complète durant les mois d'été. Cette question du stationnement des commerçants n'a pas lieu d'être dans un choix stratégique qui est celui-là. Je rappelle, monsieur Nave a parlé tout à l'heure de sécurité, qu'au cours de l'été 2021, deux enfants s'étaient retrouvés au centre hospitalier, renversés par une voiture de commerçant, sur la digue et qu'il était urgent de réagir et donc nous avons souhaité anticiper cette question de la piétonisation.

Les questions de sécurité, notamment des caisses, ont été réglées en partenariat avec la police municipale, la possibilité pour le commerçant d'appeler la police municipale pour se faire accompagner soit via les caméras soit par une brigade, ça a été intégré, toutes ces questions de sécurité ont été intégrées, ont été rappelées aux commerçants et donc à chaque fois, les choses ont été claires et l'objectif est clair. Quand on est un commerçant dans une station balnéaire en général, on ne se gare pas devant son commerce, on ne se gare pas non plus sur la terrasse, comme je l'ai déjà vu, on ne se gare pas non plus devant les garages des habitants, je l'ai aussi vu. A un moment donné, je pense que la voiture a sa place à Dunkerque, je ne suis pas anti voiture, mais qu'elle a sa place, qu'elle n'a pas à empiéter sur la place du piéton ou du vélo ou autre et là, en l'occurrence, elle n'a plus sa place et les questions de sécurité sont réglées autrement. Nous ne sommes pas la seule station balnéaire à avoir une piétonisation, loin s'en faut, plutôt une exception dans l'autre sens et donc on va essayer de régler les choses calmement et ça se fait très bien et d'ailleurs, les commerçants comprennent.

Je vais vous dire un truc, monsieur Nicolet : quand ils voient l'augmentation de leur chiffre d'affaires, c'est marrant, mais ils sont contents, ils ne le disent pas, en général ça ne va pas, mais les chiffres progressent bien et quand je vois qu'on est à des multiplications par deux, quand je vois, par exemple, qu'aujourd'hui le problème numéro un des commerçants, c'est de trouver du personnel, que certains commerçants m'ont dit avoir perdu 30 % de chiffre d'affaire parce qu'il n'y avait plus de personnel, on se dit que ça doit bien se passer quand même au niveau de la station balnéaire en terme d'activité économique. Donc voilà, je pense qu'il faut clarifier les choses et de ce côté-là, je suis plutôt rassuré pour l'avenir et ça fonctionnera bien.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération 32 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, monsieur Vandaele la délibération 33.

33.- Dérogations du maire au repos dominical pour l'année 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre VANDAELE, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L3132-26 du code du travail, le maire peut déroger au repos dominical dans les commerces en détail à raison de douze dimanches par an au maximum. Cette dérogation est soumise pour avis à l'assemblée délibérante et l'arrêté doit intervenir avant le 31 décembre 2022.

La Communauté urbaine de Dunkerque doit être consultée au-delà de cinq dimanches.

Les territoires de Dunkerque et Saint Pol sur Mer étant classés en zone d'affluence touristique au sens de l'article L3132-25 du code du travail, la dérogation du maire concerne uniquement les commerces proposant la vente de denrées alimentaires. Tous les autres commerces de détail non alimentaire sont autorisés à ouvrir le dimanche sans limite.

Par ailleurs, le droit commun autorise les commerces de détail de denrées alimentaires à ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13 heures (ex Monoprix, Match Rosendaël et Picard).

Après consultation des commerces proposant la vente de denrées alimentaires, il est proposé d'accorder neuf dérogations pour l'année 2023, réparties de la manière suivante :

- le 15 janvier, (1er dimanche du démarrage des soldes d'hiver)
- le 2 juillet, (1er dimanche du démarrage des soldes d'été)
- le 3 septembre et le 10 septembre, (rentrée scolaire)
- les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre (fêtes de fin d'année).

Les organisations syndicales, la CCI et la Communauté urbaine de Dunkerque ont été consultées pour avis.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter les dérogations au repos dominical proposées pour l'année 2023.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur le Maire :

Merci des interventions ? Qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois, Qui s'abstient ? Je vous en remercie, monsieur Gourvil les délibérations 34 à 39.

PERSONNEL

34.- Création du service commun d'instruction des publicités enseignes et pré-enseignes

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2) a profondément modifié la réglementation de l'affichage extérieur.

Le droit de la publicité extérieure se caractérise à ce jour par une réglementation nationale issue du décret du 30 janvier 2012 – communément appelée règlement national de la publicité (RNP) - applicable à l'ensemble du territoire national.

Et, dans le même temps, afin de répondre aux besoins spécifiques de protection du cadre de vie des territoires à l'échelon intercommunal, l'article L 581-14 du code de l'environnement prévoit désormais que l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi), permettant d'édicter des mesures plus contraignantes que celles du RNP, relève de plein droit des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme.

Dans ce cadre la Communauté urbaine de Dunkerque, historiquement compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme depuis le 1er janvier 1969, a prescrit, par délibération du 19 décembre 2019, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal sur l'ensemble du périmètre communautaire.

Lorsque le RLPi sera exécutoire, les maires des communes membres seront de plein droit compétents d'une part en termes d'instruction des demandes d'installation de publicités, enseignes ou pré-enseignes sur leur territoire et d'autre part pour exercer le pouvoir de police afférent.

Concernant la commune de Dunkerque, qui s'était dotée d'un Règlement Local de Publicité (RLP) dit de première génération (approuvé avant juillet 2010 et devenu caduc au 13 juillet 2022), elle instruira à nouveau les demandes des pétitionnaires.

Afin de mettre en œuvre ces nouvelles missions, dans un souci d'efficacité et de rationalisation des moyens humains et financiers, la création d'un service d'instruction mutualisé à l'échelle des communes volontaires de l'agglomération, sur le fondement de l'article L 5211-4-2 du Code général des Collectivités territoriales, est apparue pertinente.

Ce service commun n'interviendra qu'en qualité d'instructeur, le pouvoir de décision et de police restant du

ressort du seul Maire de la commune. Il est proposé que la commune de Dunkerque y adhère.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la création du service commun d'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes dans les conditions fixées par la convention constitutive ci-annexée,
- autoriser monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis favorable en date du 15/11/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

2 abstentions Liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois

Adopté

Monsieur Gourvil :

Il s'agit de prérogatives nouvelles puisque sur le périmètre communautaire, à l'exception de la commune Dunkerque, aucune autre commune n'avait adopté de règlement local de publicité, de sorte que, tant l'instruction des demandes des pétitionnaires que l'exercice du pouvoir de police, relevaient du préfet.

35.- Création de services communs entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la ville de Dunkerque dans le champ des services ressources et des services techniques

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine ont initié, sur le précédent mandat, une adaptation de leurs administrations afin de structurer un service public amélioré et de qualité. C'est ainsi qu'ont été créés les services communs mutualisés pour les instructions du droit des sols, les systèmes d'information, les archives, le garage ou encore la médecine préventive.

La Communauté urbaine de Dunkerque a souhaité, lors du conseil du 21 décembre 2020, s'engager dans un pacte de gouvernance tel que le permet la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, pacte qui a été adopté lors du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 dans le but de renforcer les liens étroits entre la Communauté urbaine et les communes de son territoire pour apporter une réponse globale aux besoins de nos citoyens et être au rendez-vous des enjeux de notre territoire. La Ville de Dunkerque entend être un acteur à part entière de cette démarche.

Ces coopérations doivent à la fois apporter des solutions d'accompagnement renforcées aux communes disposant de peu de moyens, mais aussi répondre aux nouveaux enjeux du territoire et aux attentes des habitants, par le biais d'une administration adaptée à la transformation de nos sociétés, que cela soit sur le plan écologique, numérique, économique ou social, en garantissant la mise en œuvre de services efficaces, réactifs et de proximité.

Les domaines « techniques » et « ressources » ont été ciblés comme prioritaires pour engager cette transformation de nos administrations, en complément des démarches sectorielles déjà menées sur le précédent mandat telles que les instructions du droit des sols, ou encore la médecine préventive.

Un premier service d'encadrement supérieur des fonctions techniques et ressources entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque a été créé lors du conseil municipal de la Ville de Dunkerque du 28 juin 2021 et du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021. Ce service a mandat pour assurer, sous la forme la plus adaptée, la déclinaison de ce travail à l'échelle des directions et services qu'il pilote. Le 1^{er} novembre 2021, 3 services communs supplémentaires ont été créés entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque : commande publique, moyens généraux, pilotage et accompagnement au changement.

Dans la continuité, et conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités territoriales, il est proposé de créer huit nouveaux services communs entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la Ville de Dunkerque, dans les domaines suivants :

- RESSOURCES
- 1. Ressources humaines (direction générale adjointe et directions)
- 2. Finances (direction)
- 3. Communication (direction)
- TECHNIQUES
- 4. Bâtiments (direction)
- 5. Qualité de vie environnement (une partie de la direction)
- 6. Appui et pilotage (une partie de la direction)
- 7. Habitat Logement (une partie de la direction)
- 8. Ville durable (une partie de la direction)

Les services communs agiront, en fonction des sujets, soit pour le compte de la Communauté urbaine de Dunkerque, soit pour le compte de la Ville de Dunkerque, soit en commun pour les deux collectivités.

Les services communs sont portés par la Communauté urbaine de Dunkerque, impliquant le transfert des personnels de la Ville de Dunkerque affectés à ces missions à temps plein à la Communauté urbaine, incluant les agents contractuels affectés sur les missions concernées dont les contrats d'apprentissage.

Une refacturation à la Ville de la Dunkerque sous la forme d'une déduction de l'attribution de compensation sera effectuée, au regard des clés de répartition définies dans les conventions de création des services communs. Les conventions et annexes précisent également les modalités de gouvernance des dits services communs.

Ce rapprochement entre la Ville-centre et l'intercommunalité permettra à court et moyen terme aux autres communes intéressées de l'agglomération de bénéficier soit de prestations de services, soit d'achats groupés de la part de ces services sur un panel de compétences élargies, ou d'intégrer ces services communs pour exercer ces missions.

Ces nouveaux services communs seront créés au 1er janvier 2023.

Ce projet a été soumis à l'avis du comité technique paritaire en date du 20 octobre 2022 et du 23 novembre 2022.

En vertu de ce qui précède, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer des services communs, au sens de l'article 5211-4 du code général des collectivités territoriales, entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque dans les domaines suivants :

- RESSOURCES
- 1. Ressources humaines (direction générale adjointe et directions)
- 2. Finances (direction)
- 3. Communication (direction)
- TECHNIQUES
- 4. Bâtiments (direction)
- 5. Qualité de vie et environnement (une partie de la direction)
- 6. Appui et pilotage (une partie de la direction)
- 7. Habitat Logement (une partie de la direction)
- 8. Ville durable (une partie de la direction)

- décide d'approuver la convention de création de ces services communs, entre la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque, et ses annexes, ci-jointes.

- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif relatif à ces services communs.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

2 abstentions Liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois

Adopté

36.- Ajustement du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

1) Création d'emplois au tableau des effectifs

Dans le cadre de départs à la retraite, de création de service ou de mise en œuvre de politiques municipales, il convient de procéder à la création des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'autoriser, à défaut de trouver les profils correspondants à ces besoins parmi des candidats titulaires, l'ouverture de ces emplois à la voie contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

- Emploi d'architecte conseil

Dans le contexte des projets d'aménagement inscrit dans la politique de transition écologique des territoires de la collectivité, la création de deux postes d'architecte-conseil est proposée.

Ces emplois sont ouverts aux titulaires du grade d'ingénieur territorial principal ou, à défaut, à la voix contractuelle. Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé aux ingénieurs territoriaux principaux (IM 519 / IM 821). A ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de régime indemnitaire fixé par les délibérations en date du 17 novembre 2016, 22 mai 2018, 17 septembre 2018 et 6 juin 2019.

- Emploi d'infographiste chargé(e) de création graphique

Il est proposé la création d'un poste d'infographiste chargé de création graphique.

Cet emploi est ouvert aux titulaires d'un des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou, à défaut, à la voix contractuelle. Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé aux techniciens territoriaux (IM 356 / IM 587). A ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de régime indemnitaire fixé par les délibérations en date du 17 novembre 2016, 22 mai 2018, 17 septembre 2018 et 6 juin 2019.

- Emploi de journaliste multimédia

Afin de garantir la continuité de service, il est proposé la création d'un poste de journaliste multimédia.

Cet emploi est ouvert aux titulaires du grade d'ingénieur territorial de 2^{ème} classe ou, à défaut, à la voix contractuelle. Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé aux techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe (IM 390 / IM 673). A ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de régime indemnitaire fixé par les délibérations en date du 17 novembre 2016, 22 mai 2018, 17 septembre 2018 et 6 juin 2019.

2) Emplois non permanents

- Accroissement d'activité

Dans le cadre de la réorganisation des modalités de restauration scolaire dans la commune de Saint-Pol-sur-Mer, il convient de créer 30 postes d'encadrant de la pause méridienne. Il s'agit de postes à temps non complet, dont le temps de travail est fixé à 2 heures par jour, en fonction du planning d'ouverture des restaurants scolaires. La rémunération est fixée par référence à la délibération du 4 juillet 2008.

- Chargé-e de mission de la cité éducative

La ville de Dunkerque a fait de l'éducation une priorité depuis plusieurs années et construit dans ce cadre une politique éducative

Dans la continuité de sa politique éducative, la ville s'est engagée, dans un partenariat avec sa commune associée de Saint-Pol-sur-Mer et la ville de Grande-Synthe, dans un projet de cité éducative coordonné par la communauté urbaine de Dunkerque.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un poste de chargé-e de mission de la cité éducative qui aura pour missions de créer les conditions nécessaires au renforcement de la réussite des enfants et des jeunes en

assurant la déclinaison opérationnelle et le suivi administratif des actions conduites par les acteurs de la cité éducative de Dunkerque.

Le poste sera pourvu dans le cadre d'un contrat de projet, tel que prévu par les articles L.332-24 à L.332-26 du code général de la fonction publique, relevant de la filière administrative et de la catégorie A, pour une période de 2 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 6 ans. La rémunération sera calculée par référence à l'échelle de rémunération fixée pour le grade de recrutement.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

37.- Ajustement du référentiel indemnitaire

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

1) Evolution du régime indemnitaire des aides-soignant-e-s territoriaux

Le décret du 29 décembre 2021 a créé le cadre d'emplois des aides-soignant-e-s territoriaux, au sein duquel ont été intégrés les auxiliaires de soins exerçant les fonctions d'aide-soignant.

Au titre des dispositions du décret n° 2020-182 du 27 février 2020, le périmètre de mise en œuvre du régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP) est étendu à ce cadre d'emplois.

Dans ce contexte, il convient d'ajuster le régime indemnitaire servi aux aides-soignant-e-s des activités physiques et sportives en répartissant les grades du cadre d'emplois dans les groupes de fonction de la catégorie B.

Au regard de la structure hiérarchique du cadre d'emplois et des niveaux de responsabilité attachés aux missions des aides-soignant-e-s, les grades sont classés dans les 2 premiers groupes de la catégorie B et bénéficient des montants de régime indemnitaire de grade suivants :

- Aide-soignant-e- de classe normale : 180€
- Aide-soignant-e- de classe supérieure : 190€

2) Fixation du régime indemnitaire du cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotricien-nes, orthoptistes, technicien-nes de laboratoire médical, manipulateur-riche d'électrologie médicale, préparateur-riche en pharmacie hospitalière et diététicien-nes territoriaux-ales.

Au titre des dispositions du décret n° 2020-182 du 27 février 2020, le périmètre de mise en œuvre du régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP) est étendu à ce cadre d'emplois.

Dans ce contexte, il convient d'ajuster le régime indemnitaire servi aux grades de ce cadre d'emplois en les répartissant dans les groupes de fonction de la catégorie A.

Au regard de la structure hiérarchique du cadre d'emplois et des niveaux de responsabilité attachés aux missions des aides-soignant-e-s, les grades sont classés dans les 2 premiers groupes de la catégorie A et bénéficient des montants de régime indemnitaire de grade suivants :

- Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien-ne, orthoptiste, technicien-ne de laboratoire médical, manipulateur-riche d'électrologie médicale, préparateur-riche en pharmacie hospitalière, diététicien-ne : 250€
- Hors de l'un de ces grades : 280€

3) Instauration d'un régime indemnitaire de fonction dit « de complément de traitement indiciaire »

Un décret du 28 avril 2022 est venu ouvrir la possibilité aux collectivités territoriales d'instaurer une prime de

revalorisation au bénéfice des agents publics territoriaux exerçant leurs missions au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 a rendu obligatoire ce dispositif de revalorisation en élargissant les conditions de versement du complément de traitement indiciaire (CTI) mis en place en 2021 suite au Ségur de la santé.

A ce titre, il ajoute notamment à la liste des bénéficiaires du CTI les agents publics qui exercent à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatifs dans certains établissements, et notamment dans les centres communaux d'action sociale, la liste des cadres d'emplois ou des spécialités devant être précisée par décret. Le montant mensuel brut équivaut à 49 points d'indice majoré, soit, sur la base de la valeur du point d'indice en vigueur à la date du rapport, 237,65€.

Sont concernées les fonctions de référent-e social-e, de conseiller-ère en économie sociale et familiale, d'assistant-e social-e, de référent-e socio-professionnel-le, d'agent de service social.

Dans l'attente de la publication de la liste des cadres d'emplois concernés, il est proposé de prendre comme référence ceux visés par le décret du 28 avril 2022 :

- Conseiller socio-éducatif territorial
- Assistant socio-éducatif territorial
- Educateur de jeunes enfants territorial
- Moniteur-éducateur territorial et intervenant familial territorial
- Agent social territorial
- Psychologue territorial
- animateur territorial
- Adjoint d'animation territorial.

Toutefois, tous les agents du CCAS et des SCAS des communes associées affectés à ces missions d'accompagnement social ne relèvent pas des cadres d'emplois pré-cités, ce qui les exclut du dispositif.

Afin de garantir une équité de traitement entre les référents sociaux, il est proposé, sur avis favorable du CTP du 20 octobre 2022, d'instaurer une prime équivalente à ce complément de traitement indiciaire qui prendra la forme d'un régime indemnitaire de fonction dont le montant brut mensuel est fixé à 209€, montant déterminé afin de correspondre au montant net qui sera versé aux agents qui pourront bénéficier du CTI, les primes n'étant pas soumises aux mêmes cotisations salariales.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

38.- Bowling - Lancement d'une procédure de concession - Décision de principe

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Depuis son inauguration en 1968, le bowling de Dunkerque est implanté dans des bâtiments situés Sentier de la Vallée, à Malo-les-Bains. La ville de Dunkerque en a délégué la gestion et l'exploitation à l'association Dunkerque Détente, par contrat d'affermage en date du 29 septembre 2021. Ce contrat arrive à son terme le 30 septembre 2023.

Compte-tenu de l'échéance prochaine du contrat d'affermage, il appartient au conseil municipal de choisir le mode de gestion du bowling et de le mettre en place à compter du 1^{er} octobre 2023.

Choix du mode de gestion

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, un rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal afin de permettre à ce dernier de se prononcer sur le mode de gestion du service public.

Ce rapport expose :

- L'historique du bowling ainsi que les principales données de son activité récente ;
- Les enjeux du renouvellement de la gestion et de l'exploitation du bowling ;
- Les motifs du mode de gestion proposé (concession sous la forme d'un affermage) ;
- Les principales étapes de la procédure de passation du contrat de concession envisagé ;
- Les principales caractéristiques du contrat envisagé.

Le maintien d'une gestion déléguée du bowling, sous contrat d'affermage, apparaît le plus judicieux. La ville de Dunkerque envisage donc le recours à un contrat de concession prenant la forme d'un contrat d'affermage portant sur la gestion et l'exploitation du bowling, pour une durée de 3 ans et trois mois (à compter du 1^{er} octobre 2023), reconductible à deux reprises pour des périodes d'un an.

La ville de Dunkerque envisage donc de procéder à la passation d'une nouvelle concession de service public sous la forme d'un contrat d'affermage, et ce conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique.

Dans ces conditions, le Comité technique et la Commission consultative des services publics locaux ont émis un avis favorable au principe du renouvellement de cette délégation de service, respectivement les 17 et 23 novembre 2022.

Principales caractéristiques du contrat de concession envisagé

Les caractéristiques essentielles du contrat, présentées ci-après, sont détaillées dans le rapport joint à la présente :

- **Objet** : le concessionnaire aura la charge de l'exploitation technique et commerciale du bowling, mis à disposition par la collectivité.
- **Investissements** à la charge du concessionnaire : le concessionnaire prendra à sa charge l'ensemble des investissements nécessaires au fonctionnement du bowling, à l'exception des travaux de gros entretien ou d'amélioration des ouvrages.
- **Durée** du contrat : 3 ans et trois mois (du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026), reconductible à deux reprises pour des périodes d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2028).
- **Conditions financières** :
 - o Exploitation du bowling aux risques et périls du concessionnaire. Dans ce cadre, le concessionnaire perçoit directement sur les usagers les recettes dégagées par l'exploitation du bowling (parties de bowling, bar-restaurant, etc.)
 - o Redevance due à la ville de Dunkerque. Une redevance annuelle sera versée par le concessionnaire à la collectivité : elle sera constituée d'une part fixe et d'une part variable basée sur le chiffre d'affaires du concessionnaire.

Aussi, au vu du rapport qui vous a été communiqué et qui présente les caractéristiques essentielles du contrat de concession envisagé, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De vous prononcer favorablement sur le principe du recours à une concession de service public (sous la forme d'un contrat d'affermage) pour la gestion et l'exploitation du bowling ;
- D'approuver les caractéristiques essentielles du contrat de concession envisagé ;

D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué aux marchés publics à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions rendues nécessaires par le déroulement de la procédure et notamment négocier librement les offres présentées (conformément aux dispositions de l'article R.3124-5 du code de la commande publique).

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

39.- Rapports annuels des délégués de services publics

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

L'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégué produit chaque année avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Il est rappelé que la commission consultative des services publics locaux a été invitée le 17 novembre 2022 à examiner les comptes des délégués, à donner un avis sur leur gestion et sur la création de nouveaux services en délégation.

Pour l'année 2021, plusieurs rapports de délégués ont été mis à la disposition du conseil municipal.

Il s'agit des rapports relatifs à la gestion :

- du casino de Dunkerque
- de la chambre funéraire
- du bowling
- du service de restauration scolaire de Saint-Pol-sur-Mer
- des structures d'accueil de la petite enfance.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de ces rapports.

Monsieur le Maire :

Des interventions ? Madame Cuvelier.

Madame Cuvelier :

Je vais intervenir sur la 35. On peut s'interroger sur le conflit de loyauté que cela peut engendrer sur des postes stratégiques comme les finances ou les ressources humaines. Aujourd'hui, la CUD et la mairie ont le même patron, mais qu'en sera-t-il plus tard ? Quid de l'autonomie des communes ?

Monsieur le Maire :

Vous poserez la question à des fonctionnaires. L'administration qui travaille pour deux exécutifs, moi je crois en la déontologie du fonctionnaire, je suis moi-même fonctionnaire, pas de problème avec ça, je ne vois pas où est le problème, ça se vit très très bien, je vous remercie.

- Délibération 34 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois
 - Délibération 35 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois et liste Avec vous, pour vous, soyons Dunkerquois
 - Délibération 36 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois
 - Délibération 37 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
 - Délibération 38 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
- Sur la délibération 39, il n'y a pas de vote. Monsieur Vanhille la délibération 40.*

40.- Rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre est communiqué aux membres du conseil municipal.

Avis favorable en date du 28/11/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration

générale

Monsieur Vanhille :

Je vais être très rapide. J'ai juste à vous présenter le rapport d'activité 2021 du SIDF dont je suis sûr vous avez tous pris connaissance. Je ne m'étalerai pas sur le sujet.

Monsieur le Maire :

Très bien, c'est pour ça qu'on met toujours Frédéric en délibération 40, c'est d'une efficacité redoutable. Monsieur Vanhille, comme à votre habitude. Des interventions ? Monsieur Duval qui va être aussi court que monsieur Vanhille.

Monsieur Duval :

Bien sûr, toujours très court. Ce rapport annuel comme d'habitude, j'ai envie de dire, est d'une grande discrétion sur les problèmes majeurs du littoral. On ne parle quasiment pas des clandestins que l'on sait pourtant nombreux et de plus en plus nombreux sur littoral, je vois que ça vous réjouit, c'est assez triste à constater. Le seul élément qui transparait dans ce rapport, on le trouve au milieu, il est mentionné que la crise migratoire a eu des effets sur la propreté de la plage. Oui, effectivement, on imagine bien que la conscience écologique des passeurs criminels n'est pas la plus affûtée, qu'il ne faut pas trop compter sur eux pour des gestes éco-citoyens mais en revanche, on ne parle pas du tout des questions de sécurité que les clandestins posent aussi bien pour les riverains que pour eux-mêmes.

Dans un article récent de la Voix du Nord, on parlait même de cimetières à Small Boats et on décrivait les gardes du littoral comme submergés. On imagine bien les difficultés que doivent rencontrer, au quotidien, les agents du SIDF mobilisés pour leurs missions. Mais ce qui est sûr, c'est que financer l'installation et la fixation des clandestins, comme vous le faites, c'est multiplier les risques d'agressions comme nous l'avons récemment vu à Loon-Plage où les forces de l'ordre ont été prises à partie et où il y a eu même des tentatives de meurtre. C'est aussi prendre le risque de voir se multiplier l'activité des passeurs et les drames qu'ils provoquent. Nous continuerons, pour notre part, à refuser cette politique irresponsable et à proposer un autre chemin. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Simplement, puisque vous êtes sur la question de la propreté, vous annoncer que la Communauté urbaine a bénéficié d'un fonds de 800 000 € dans le cadre des accords entre la France et l'Angleterre justement pour ces questions de nettoyage des plages et des dunes en particulier. Ils seront affectés à assurer le nettoyage qui est nécessité par les départs des Small Boats,

41.- Désignation de représentants au sein de différents établissements scolaires

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

Suite à l'installation de Jean-François Joly au sein du conseil municipal en tant que conseiller municipal, il est proposé de le désigner pour siéger :

- au conseil d'école de la maternelle Jean Giono
- au conseil d'administration du collège Lucie Aubrac en tant que titulaire
- au conseil d'administration du lycée de l'Europe en tant que titulaire

en lieu et place de Johan Bodart.

- Y-a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats, monsieur Jean-François Joly est donc désigné pour siéger au conseil d'école de la maternelle Jean Giono, au conseil d'administration du collège Lucie Aubrac en tant que titulaire et au conseil d'administration du lycée de l'Europe en tant que titulaire.

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

ACTION SPORTIVE

1. Convention de partenariat entre la Ville de Dunkerque et la société "Pernod Ricard France" relative à l'organisation de la 4ème étape du Tour de France "Dunkerque/Calais".

Une convention est conclue entre la Ville de Dunkerque et la société "Pernod Ricard France" dans le cadre de la 4ème étape du Tour de France "Dunkerque/Calais". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la prise en charge de l'achat de fournitures à hauteur de 2 100 €.

2. Convention de partenariat 2022 entre la Ville de Dunkerque et l'association "les Quat'z'arts" dans le cadre de la manifestation "Dunkerque en survêt".

Une convention est conclue entre la Ville de Dunkerque et l'association "les Quat'z'arts" dans le cadre de Dunkerque en survêt. La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la mise à disposition gratuite d'un espace de vente de boissons et de restauration rapide à destination du public dont l'intégralité des bénéfices sera reversée sous forme de don.

3. Conventions de mise à disposition conclues avec les lycées dunkerquois

Une convention est conclue avec les lycées dunkerquois pour la mise à disposition de salles de sports municipales en faveur des lycéens de ces établissements pour l'année scolaire 2021/2022, moyennant une participation financière.

4. Conventions de mise à disposition conclues avec les collèges dunkerquois

Une convention est conclue avec les collèges dunkerquois pour la mise à disposition de salles de sports municipales en faveur des collégiens de ces établissements pour l'année scolaire 2021/2022, moyennant une participation financière.

5. Convention conclue avec l'association EPSM des Flandres pour l'encadrement des activités sportives "Les petits princes du sport"

Une convention est conclue entre avec l'EPSM des Flandres pour l'encadrement à titre payant de l'activité « Les petits princes du sport ». Des activités sportives sont proposées à un groupe de 5 enfants le lundi matin de 10h45 à 11h45 du 12 septembre 2022 au 26 juin 2023 (hors période de vacances scolaires).

6. Convention d'encadrement conclue avec l'IME de Rosendaël

Dans le cadre de ses activités pédagogiques rééducatives, l'IME de Rosendaël organise avec la Ville de Dunkerque, au dojo Dumez, une activité "sport d'opposition" pour 12 enfants accompagnés par 2 professionnels de l'IME et encadrés par un animateur des APS de la Ville.

7. Convention d'encadrement conclue avec l'AFEJI Espace Transition

Une convention est conclue avec l'espace Transition de l'AFEJI pour l'encadrement des activités sportives d'un groupe de 20 enfants maximum le vendredi de 14h à 16h salle du Carré de la Vieille.

8. Révision de la tarification du dispositif Sport Pass annuel

Dès la rentrée de septembre 2022, de nouvelles activités sont proposées qui nécessitent la révision de la tarification au 1er septembre 2022 (voir document joint).

9. Convention Sport Pass Club Roll'in Club Dunkerque

Une convention est conclue avec l'association Roll'in Club Dunkerque pour fixer les modalités d'organisation du Sport Pass Club du 12 septembre 2022 au 1er juillet 2023.

10. Convention Sport Pass Club USDK Handball Grand Littoral

Une convention est conclue avec l'USDK Handball Grand Littoral pour fixer les modalités d'organisation du Sport Pass Club du 12 septembre 2022 au 1er juillet 2023.

11. Convention Sport Pass Club Tennis Squash Badminton Dunkerque (TSBD)

Une convention est conclue avec l'association TSBD pour fixer les modalités d'organisation du Sport Pass Club

du 12 septembre 2022 au 1er juillet 2023.

ACTION CULTURELLE

12. Demande de subvention DRAC 2022 pour les restaurations des collections des musées de Dunkerque

Un dossier de subvention pour les restaurations des collections des musées de Dunkerque est déposé auprès de la DRAC. Le montant total demandé pour la subvention s'élève à 14 816 € pour une dépense totale de 29 633 €.

13. Études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des réserves mutualisées des musées de Dunkerque - Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC.

Dans le cadre du projet d'études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des réserves mutualisées des musées de Dunkerque, la Ville sollicite auprès de la DRAC une subvention de 200 000 €, soit 27 % du montant prévisionnel de l'étude estimé à 743 000 €.

14. Pass art contemporain Télérama du 19 octobre au 9 novembre 2022

Les visiteurs du LAAC, porteurs d'un pass art contemporain Télérama, à compter du 19 octobre jusqu'au 9 novembre 2022, bénéficient pour une entrée tarif plein (4 €) ou tarif complice (2 €) d'une entrée gratuite équivalente, valable le même jour.

15. Gratuité des entrées au LAAC du 11 octobre au 18 novembre 2022 et du 9 mai au 9 juin 2023.

La gratuité des entrées est accordée aux visiteurs du LAAC pendant les horaires d'ouverture du musée.

- Du 11 octobre au 18 novembre 2022 : démontage de l'exposition "Belgitudes" et montage des expositions liées au 40 ans du LAAC

- Du 9 mai au 9 juin 2023 : démontage des expositions liées au 40 ans du LAAC et montage de l'exposition "la Triennale Art et Industrie" .

16. Contrat d'étude d'une œuvre dans le cadre de la Triennale "Art & Industrie" entre le FRAC Grand Large / la Ville de Dunkerque pour la direction des musées / les artistes Fanny Devaux et Elise Carron

Un contrat d'étude d'une œuvre dans le cadre de la Triennale « Art et Industrie » est conclu entre la Ville de Dunkerque, pour la direction des musées, le FRAC Grand Large Hauts-de-France et les artistes Mme Fanny Devaux et Mme Elise Carron. Le FRAC Grand Large s'engage à verser à chacune des artistes la somme forfaitaire de 1000 € à la restitution écrite de l'étude et à prendre en charge les frais de repas, d'hébergement et de déplacement des artistes selon les barèmes définis au contrat, en contrepartie de l'étude pour une commande artistique. L'étude des artistes devra s'achever au 25 septembre 2022 au plus tard.

17. Contrat d'étude d'une œuvre dans le cadre de la Triennale "Art et Industrie" Mme Charlotte Khouri.

Un contrat d'étude d'une œuvre dans le cadre de la Triennale « Art et Industrie » est conclu entre la Ville de Dunkerque, pour la direction des musées, le FRAC Grand Large Hauts-de-France et l'artiste madame Charlotte Khouri. La Ville de Dunkerque s'engage à rémunérer l'artiste à hauteur de 2 300 € nets (frais de déplacement inclus) en contrepartie de l'étude pour une commande artistique. L'étude de l'artiste devra s'achever au 30 septembre 2022 au plus tard.

18. Contrat d'étude d'une œuvre dans le cadre de la Triennale "Art et Industrie" Mme Io Burgard

Un contrat d'étude d'une œuvre dans le cadre de la Triennale « Art et Industrie » est conclu entre la Ville de Dunkerque, pour la direction des musées, le FRAC Grand Large Hauts-de-France et l'artiste madame Io Burgard. La Ville de Dunkerque s'engage à rémunérer l'artiste à hauteur de 2 300 € nets (frais de déplacement inclus) en contrepartie de l'étude pour une commande artistique. L'étude de l'artiste devra s'achever au 17 octobre 2022 au plus tard.

19. Contrat d'études d'une œuvre dans le cadre de la Triennale "Art et Industrie" Mme Lisa Ouakil

Un contrat d'études d'une œuvre dans le cadre de la Triennale « Art et Industrie » est conclu entre la Ville de Dunkerque, pour la direction des musées, le FRAC Grand Large Hauts-de-France et l'artiste madame Lisa Ouakil. La Ville de Dunkerque s'engage à rémunérer l'artiste à hauteur de 3 300 € nets (frais de déplacement inclus) en contrepartie des deux études pour une commande artistique. Les études de l'artiste devront s'achever au 17 octobre 2022 au plus tard.

20. Contrat de commande d'une création graphique pour la Triennale "Art et Industrie" / In the shade of a Tree

Un contrat de commande d'une création graphique pour la Triennale « Art et Industrie » est conclu entre la Ville de Dunkerque pour le LAAC, le FRAC Grand Large Hauts-de-France et les graphistes Mme Sophie Demay et M. Maël Fournier-Compte de la SAS « In the shade of a Tree ». En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à verser aux graphistes la somme de 8 778 € TTC, et le FRAC Grand Large Hauts-de-France s'engage à verser aux graphistes la somme de 10 308 € TTC, ces sommes seront réparties selon un calendrier de paiement 2022-2023.

21. Avenant n°1 au contrat d'étude d'une œuvre monumentale liée au projet "Art et Industrie" Laure Prouvost

Un avenant n°1 au contrat d'étude d'une œuvre monumentale liée au projet « Art et Industrie » est conclu entre la Ville de Dunkerque pour la direction des musées, le FRAC Grand-Large Hauts-de-France et l'artiste madame Laure Prouvost. Cet avenant modifie l'article 3.1.2 « Phase définition » du contrat, l'artiste madame Laure Prouvost devant réaliser le travail de « définition » de l'œuvre avant le 16 septembre 2022. Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

22. Avenant n°1 au contrat d'assistance au commissariat dans le cadre de la Triennale "Art et Industrie"

Un avenant n°1 au contrat d'assistance au commissariat dans le cadre de la Triennale « Art et Industrie » est conclu entre la Ville de Dunkerque, le FRAC et madame Henriette Gillerot. Cet avenant modifie l'article 2 « Engagements de madame Gillerot » et l'article 4 « Engagements du FRAC Grand-Large ».

23. Avenant n°2 au contrat d'assistance au commissariat dans le cadre de la Triennale Art & Industrie

Un avenant n°2 est conclu entre madame Henriette Gillerot, la Ville de Dunkerque et le FRAC Grand Large afin de modifier les dispositions de l'article 2 "Engagements de Mme Gillerot", de l'article 3 "Engagements de la Ville" et de l'article 4 "Engagements du FRAC Grand Large" du contrat d'assistance au commissariat dans le cadre de la Triennale Art & Industrie et en addition de l'avenant n°1.

24. Contrat de prestation autour des lanceurs d'alerte par Olivier van Beemen.

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville en partenariat avec le lycée Guy Debeyre, sollicite le journaliste Olivier van Beemen pour une conférence sur les lanceurs d'alerte le 10 mai 2022 à la B!B de Dunkerque pour un montant de 590,40 €.

25. Contrat de prestation de performance culinaire autour du Street Art par Jennifer Hubert

Dans le cadre de l'exposition Street Art, Jennifer Hubert propose une performance culinaire le 14 mai 2022 à la B!B de Dunkerque pour un montant de 120 €.

26. Contrat de prestation autour de "SOS Corsaire" par Ludovic Bertin, auteur.

Dans le cadre de la programmation culturelle, Ludovic Bertin, auteur de "SOS Corsaire", organise une rencontre le 19 mai 2022 à la B!B de Dunkerque pour un montant de 78,20 €.

27. Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle " L'homme V." par La Cie 3.6/3.4

Un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle " L'homme V." le 21 août 2022 au LAAC est conclu avec la Cie 3.6/3.4 pour un montant de 2 440,40 €.

28. Convention pour une séance de cinéma en plein air au LAAC par l'association Cinélique Hauts-de-France

Une convention est conclue avec Cinélique Hauts-de-France pour l'organisation technique d'une séance de cinéma « La tortue rouge » en plein air dans le jardin des sculptures du LAAC, le 16 juillet 2022 pour un montant de 2 709,25 € TTC.

29. Contrat pour deux séances d'art-thérapie par Chloé Verhaeghe dans le cadre des journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022.

L'art-thérapeute Chloé Verhaeghe anime deux ateliers de découverte d'art-thérapie à destination d'un public adulte, les 17 et 18 septembre 2022 au LAAC pour un montant de 886,68€.

30. Contrat d'accompagnement musical de deux séances d'art-thérapie par l'association Collectif Jokaria dans le cadre des journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022.

L'association Collectif Jokaria est engagée pour accompagner musicalement deux ateliers de découverte d'art-thérapie à destination d'un public adulte les 17 et 18 septembre 2022 au LAAC pour un montant de 205 €.

31. Contrat de prestation autour du langage des signes français par l'association Accessourds du Littoral Dunkerquois

Dans le cadre de la programmation culturelle, l'association Accessourds du Littoral Dunkerquois propose une interprétation signée de contes et comptines le 11 juin 2022 à la BIB de Malo-les-Bains pour un montant de 185 €.

32. Contrat pour une visite accompagnée en langue des signes française par l'association Accesourds du Littoral Dunkerquois

Un contrat est conclu avec l'association Accesourds du Littoral Dunkerquois pour une visite accompagnée en langue des signes française de l'exposition temporaire "Belgitudes" le 9 octobre 2022 au LAAC pour un montant de 500 €.

33. Convention de mise à disposition de l'atelier du LAAC pour l'organisation d'un café-signé par l'association Accesourds du Littoral Dunkerquois

Une convention de mise à disposition de l'atelier du LAAC est conclue avec l'association Accesourds du Littoral Dunkerquois, à titre gratuit, pour l'organisation d'un café-signé le 9 octobre 2022.

34. Prestation - saison du conservatoire

Un contrat est conclu avec Cyrano production pour une prestation intitulée « clair/obscur amor y passion », le 4 octobre 2022 à l'auditorium Bizet, pour un montant de 1 412,75€.

35. Convention de co-réalisation avec l'association Les 4 écluses

Dans le cadre de l'exposition "Belgitudes", une convention de co-réalisation est conclue avec l'association Les 4 écluses pour l'organisation d'un concert de Glass Museum et Tukan, le 8 octobre 2022 au LAAC pour un montant de 3 235 €.

36. Contrat de co-production d'exposition entre la Ville de Dunkerque pour sa direction des musées et la Communauté de Communes des Sablons pour le musée de la nacre et de la tableterie de Méru.

La direction des musées de Dunkerque et le musée de la nacre et de la tableterie de Méru coproduisent une exposition intitulée "Dunkerque, porte sur le monde" présentée du 8 octobre 2022 au 30 juin 2023. Dans ce cadre un contrat de co-production d'exposition est conclu entre la Ville de Dunkerque pour sa direction des musées et la Communauté de Communes des Sablons pour le musée de la nacre et de la tableterie de Méru.

37. Convention de dépôt d'œuvres de Maurice Verbaet dans le Jardin de Sculptures du LAAC

Une convention est conclue avec monsieur Maurice Verbaet pour le dépôt de trois œuvres de sa collection afin qu'elles soient présentées dans le Jardin de Sculptures du LAAC à compter de juin 2022, pour une période initiale de cinq ans avec reconduction annuelle tacite. Le dépôt des œuvres est gratuit.

38. Convention de dépôt avant acquisition de deux bahuts dits Ribbank du XVIIème siècle

Une convention de dépôt avant acquisition de deux buffets est conclue avec monsieur Eric Ehram et madame Chantal Deschodt-Ehram. Le dépôt est effectif à compter du dépôt du mobilier jusqu'au 31 décembre 2023 et sera reconductible tacitement pour une année avant acquisition définitive.

39. Convention dépôt-vente ouvrages de la Société Française du Livre au LAAC

Dans le cadre de l'exposition anniversaire des 40 ans du LAAC " Comme de longs échos qui de loin se confondent", du 19 novembre 2022 au 7 mai 2023 au LAAC, la direction des musées met en vente les ouvrages en lien avec l'artiste Christian Dotremont. Le nombre d'ouvrages pris en dépôt s'élève à 30 exemplaires par ouvrage. Le prix public est fixé comme suit :

Collectif, Dotremont - J'écris pour voir, Buchet-Chastel, 29,90€
Christian Dotremont, Abrupte Fable, l'Atelier Contemporain, 20€
Christian Dotremont, Ancienne éternité, éditions Unes, 16€.

40. Dépôt-vente d'ouvrages au LAAC

Une convention de dépôt-vente est conclue avec l'auteur Georges A.Bertrand. Le nombre d'ouvrages pris en dépôt s'élève à 8 exemplaires. Le prix public est fixé à 18€.

41. Dépôt-vente d'ouvrages au LAAC

Une convention de dépôt-vente est conclue avec la maison d'édition associative ISTI MIRANT STELLA. Le nombre de la plaquette "Typographies I - Christian Dotremont, 2022" pris en dépôt s'élève à 30 exemplaires. Le prix public est fixé à 16€.

42. Dépôt-vente d'ouvrages au LAAC

Une convention de dépôt-vente est conclue avec les éditions Lamiroy. Le nombre de la plaquette "Georges A. Bertrand, Christian Dotremont, Article #27, décembre 2022" pris en dépôt s'élève à 30 exemplaires. Le prix public est fixé à 4€.

43. Convention de mise à disposition d'espaces du LAAC dans le cadre de l'université d'été les 26 et 27 août 2022 par l'association Les Littorales et l'association Château Coquelle

Une convention de mise à disposition des espaces du LAAC est conclue, à titre gracieux, avec les associations Les Littorales et le Château Coquelle dans le cadre de l'université d'été les 26 et 27 août 2022.

FINANCES

44. Réalisation d'une ligne de trésorerie de 10 000 000 € auprès de la Société Générale

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Dunkerque contracte auprès de la Société Générale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 10 000 000 €.

45. Souscription d'un prêt de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale – Exercice comptable 2023

La Ville contracte un prêt de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale pour financer les investissements.

46. "Classes vacances" permettant à des enfants d'acquérir la maîtrise et l'autonomie en milieu aquatique

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de type "Classes vacances" permettant à des enfants d'acquérir la maîtrise et l'autonomie en milieu aquatique, la Ville sollicite la participation de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à hauteur de 3000€.

47. Titre de recette de régularisation du Contrat Enfance Jeunesse

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse, un titre de 206 000 € est émis à l'encontre de l'ADUGES afin de régulariser l'avance qu'elle a perçue.

48. Tarifification des centres de loisirs pour les piscines Georges Guynemer et Paul Asseman

Le tarif pour le droit d'entrée, par personne, pour les centres de loisirs pour les piscines Georges Guynemer et Paul Asseman est fixé à 1,50 €.

49. Décision modificative Ecole Municipale d'Arts

Il convient d'actualiser le fonctionnement de la régie notamment la nouvelle dénomination EMA et non plus EMAP et le maximum d'encaisse à conserver par le régisseur fixé à 3 000 €.

50. Modification de la régie "Jardins Familiaux"

Suite au déménagement de la direction Qualité de vie du Centre Technique Municipal vers le lac d'Armbouts-Cappel, la régie est installée au service CUD Eco-Initiatives à Armbouts-Cappel.

ADMINISTRATION GENERALE

51. Gratuité de stationnement de deux heures - quai des Hollandais

A compter du 15 octobre 2022, en raison des travaux cours François Bart, une gratuité de stationnement de deux heures est accordée aux usagers de l'aire de stationnement parallèle à la voirie, aménagée quai des Hollandais. Cette gratuité ne s'applique qu'à cette aire, dans son intégralité, et non à la voirie elle-même.

52. Gratuité de stationnement de deux heures - quai des Hollandais

La gratuité s'applique à cette aire, dans son intégralité, ainsi qu'à la partie du stationnement sur voirie contiguë à cette aire. Elle ne s'applique pas à la partie du stationnement située du côté opposé. Cette décision annule et remplace la décision n°2022/254 en date du 20 septembre 2022.

53. Mandatement d'un cabinet d'avocats

Le cabinet d'avocats SELARL NEOS Avocats Conseils, est mandaté par la Ville de Dunkerque aux fins de la représenter et de défendre ses intérêts dans le cadre d'un contentieux concernant un refus de publication d'une tribune dans « Pôle Position », magazine municipal de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

54. Mandatement d'un cabinet d'avocats

Le cabinet d'avocats Doxa Droit Public Savoye & Associés est mandaté par la Ville de Dunkerque aux fins de la représenter et de défendre ses intérêts dans le cadre d'un contentieux concernant une procédure de licenciement dans la commune de Saint-Pol-sur-Mer.

55. Mandatement d'un cabinet d'avocat

La SCP Mougel-Brouwer-Haudiquet est mandatée par la Ville de Dunkerque aux fins de la représenter et de défendre ses intérêts dans le cadre de l'appel interjeté contre le jugement du tribunal administratif de Lille rejetant un recours formé contre un permis de construire accordé à la SA Coopérative « Notre Cottage ».

56. Mandatement d'un cabinet d'avocat

Le cabinet Gros est désigné pour représenter la Ville de Dunkerque, dans le cadre de l'appel formé par celle-ci dans le cadre d'un contentieux de marchés publics portant sur l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des installations de la commune de Dunkerque.

57. Mandatement d'un cabinet d'avocats

Maître Daphné Weppe est mandatée par la Ville de Dunkerque aux fins de la représenter et de défendre ses intérêts dans le cadre de l'appel d'un jugement du tribunal administratif de Lille mettant à la charge de la commune de Dunkerque la somme de 26 119.42 € au profit de la société AXA France IARD.

58. Mandatement d'un avocat

Maître Benoît Soltner, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, est mandaté par la Ville de Dunkerque aux fins de la représenter et de défendre ses intérêts dans le cadre du recours en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Douai qui fait droit aux demandes indemnitaires de la société DUNOTEL.

59. Cession d'un chien

Le chien identifié sous le numéro 250269608689260, répondant au nom de « Rako » et affecté à un policier municipal, est cédé à la société Dressage Malveillance Formation (DMF) pour l'euro symbolique à compter du 1er novembre 2022.

Monsieur le Maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoirs du maire prises en vertu de l'article L 21 22-22 du CGCT, avez-vous des observations ? Pas d'observations ?

Nous en avons donc terminé avec notre conseil, le prochain devrait normalement se tenir le jeudi 2 février 2023. Le foot a malheureusement perdu, le handball est en train de perdre, seul le BCM est en train de tenir la côte. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21h30.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I	
Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22/09/2022	6
II	
DELIBERATIONS	
ENVIRONNEMENT	
1. Adhésion au dispositif ECOWATT de Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.)	6.../9
2. Transfert de compétences "Elaboration des cartes de bruit stratégiques et du plan de prévention du bruit dans l'environnement" de la Ville à la CUD	7.../9
ADMINISTRATION GENERALE	
3. Présentation du rapport du Développement Durable	7.../9
4. Convention de coordination entre la police municipale et la police nationale	9.../15
5. Présentation du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.	15.../17
COMMUNE DE FORT-MARDYCK	
6. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 20 octobre 2022	17
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER	
7. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 16 novembre 2022	17.../20
FINANCES	
8. Débat et rapport d'orientations budgétaires 2023	20.../24
9. Décision modificative 2022 n°1	24.../29
10. Etat complémentaire des subventions	25.../29
11. Avances sur subventions aux associations	25.../29
12. Ouverture par anticipation de crédits d'investissement avant le vote du budget 2023	25.../29
13. Attribution de compensation - Révision libre - Mécanisme de prélèvement de la fiscalité mis en place dans le cadre de la Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire – Année 2022	26.../29
14. S3D - Rapport de la chambre régionale des comptes	28/29
15. SPAD - Rapport de la chambre régionale des comptes	28/29
ACTION FONCIÈRE	
16. Dunkerque/Rosendaël - 545 avenue de Rosendaël - Cession de la villa Myosotis	29.../34
17. Dunkerque - quai de Mardyck - Foyer Logement Intercommunal d'Urgence - Bail emphytéotique au profit de la CUD	30.../34
18. Dunkerque - 18 quai de Mardyck - Cession par la Ville à la CUD	31.../34
19. Dunkerque/Rosendaël - Val des Roses - Bail à construction - Modification d'échéance	31.../34
20. Dunkerque/Rosendaël - 8 rue Voltaire - Désaffectation et déclassement du domaine public	32.../34
21. Dunkerque/Malo-les-Bains - 122 avenue de la Mer - Déclassement et désaffectation du domaine public	32.../34
22. Dunkerque/Petite-Synthe - rue de la Genièvrerie - Désaffectation et déclassement du domaine public	32.../34

ACTION SOCIALE

- | | | |
|-----|--|----------|
| 23. | Présentation du rapport 2021 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) | 34.../36 |
| 24. | Appel à projet FAIRE (fonds d'accompagnement aux initiatives des résidents en établissement) | 35/36 |
| 25. | Opération "Bonus Ville" | 36/37 |
| 26. | Opération "DK Job" | 37/38 |

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

- | | | |
|-----|---|----|
| 27. | Bilan des actions 2021 menées en faveur du développement social et urbain et financées par le biais de la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) | 38 |
|-----|---|----|

ACTION CULTURELLE

- | | | |
|-----|---|-------|
| 28. | Demande de classement aux Monuments Historiques du beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque | 39/40 |
|-----|---|-------|

ACTION SCOLAIRE

- | | | |
|-----|---|----------|
| 29. | Évolution de la carte scolaire et adaptation du patrimoine communal | 41.../48 |
|-----|---|----------|

ACTION PETITE ENFANCE

- | | | |
|-----|--|----------|
| 30. | Délégation de service public - Accueil de la petite enfance - Avenant n°3 | 43.../48 |
| 31. | Concession de service public - Accueil de la petite enfance - Choix du concessionnaire et approbation du contrat d'affermage | 44.../48 |

ECONOMIE TOURISME

- | | | |
|-----|--|-------|
| 32. | Concession de plage - Sous-traité d'exploitation de la plage - Lot n°10 - Extension du périmètre | 48/49 |
| 33. | Dérogations du maire au repos dominical pour l'année 2023 | 49/50 |

PERSONNEL

- | | | |
|-----|---|----------|
| 34. | Création du service commun d'instruction des publicités enseignes et pré-enseignes | 50.../57 |
| 35. | Création de services communs entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la ville de Dunkerque dans le champ des services ressources et des services techniques | 51.../57 |
| 36. | Ajustement du tableau des effectifs | 53.../57 |
| 37. | Ajustement du référentiel indemnitaire | 54.../57 |

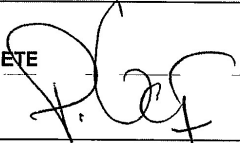

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

- | | | |
|-----|---|----------|
| 38. | Bowling - Lancement d'une procédure de concession - Décision de principe | 55.../57 |
| 39. | Rapports annuels des délégataires de services publics | 57 |
| 40. | Rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre | 57/58 |
| 41. | Désignation de représentants au sein de différents établissements scolaires | 58 |

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE 59.../64

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022

Feuille de signature

<p>Le Maire Patrice VERGRIETE</p> 	<p>Le secrétaire de séance Rémy BECUWE</p> 
---	--